



**FRANCE STRATÉGIE**

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 24 septembre 2015

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

# Sommaire

## France Stratégie

18H, L'heure H	6
<i>18H, L'heure H - 22/09/2015</i>	
18H, L'heure H	13
<i>18H, L'heure H - 22/09/2015</i>	
Good Morning Business	20
<i>Good Morning Business - 23/09/2015</i>	
Journal	22
<i>Journal - 23/09/2015</i>	
Journal	23
<i>Journal - 23/09/2015</i>	
Journal	24
<i>Journal - 23/09/2015</i>	
Les Experts	25
<i>Les Experts - 23/09/2015</i>	
19H Ruth Elkrief	29
<i>19H Ruth Elkrief - 22/09/2015</i>	
Bfm Story	30
<i>Bfm Story - 22/09/2015</i>	
Le Midi- 15H	31
<i>Le Midi- 15H - 22/09/2015</i>	
Journal	32
<i>Journal - 22/09/2015</i>	
Journal	33
<i>Journal - 22/09/2015</i>	
Ca Vous Regarde L'info	34
<i>Ca Vous Regarde L'info - 22/09/2015</i>	
Lcp Actu - Questions D'actu	35
<i>Lcp Actu - Questions D'actu - 22/09/2015</i>	
Lcp Politique Matin	36
<i>Lcp Politique Matin - 23/09/2015</i>	
"CPF/DIF : la différence n'est pas encore claire pour les entreprises"	37
<i>Wk- Transport- Logistique.Fr - 23/09/2015</i>	
"L'œuvre de François Hollande est considérable en matière de droits collectifs et indiv..."	39
<i>Wk- Rh.Fr - 23/09/2015</i>	
"Les chauffeurs d'Uber sont les bienvenus à la CFDT", lance Laurent Berger	41
<i>Usinenouvelle.Com - 23/09/2015</i>	
[Live] Suivez en direct la conférence de presse de rentrée de la CFDT	43
<i>Cfdt.Fr - 23/09/2015</i>	
« On ne peut pas faire de l'escalade à 45 ! »	44
<i>L'Humanité - 24/09/2015</i>	
10 milliards d'euros pour les investissements d'avenir	46
<i>L'Usine Nouvelle - 24/09/2015</i>	
10 milliards d'euros pour les investissements d'avenir	47
<i>Usinenouvelle.Com - 24/09/2015</i>	
À quoi sert le rapport combrexelle ?	48
<i>Echos Judiciaires Girondins - 22/09/2015</i>	
AGENDA DES CONFERENCES DE PRESSE ET EVENEMENTS ECONOMIQUES JUSQU'AU 1er OCTOBRE EN FRANCE	50
<i>Agence France Presse Fil Eco - 24/09/2015</i>	54

# Sommaire

Bilan du CICE en 2015 : pas de bilan avant fin 2016...	55
<i>FO Hebdo - 23/09/2015</i>	
CICE UN POINT D'ÉTAPE CRUCIAL	56
<i>L'Usine Nouvelle - 24/09/2015</i>	
Comment les patrons de l'industrie et les syndicats jugent le CICE	58
<i>Usinenouvelle.Com - 23/09/2015</i>	
Conférence de presse de rentrée 2015	59
<i>Cfdt.Fr - 23/09/2015</i>	
Conseil économique social et environnement : Le CESE a voté son rapport annuel sur l'été...	61
<i>Zonebourse.Com - 23/09/2015</i>	
Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises, le rapport 2015	62
<i>Evous.Fr - 23/09/2015</i>	
Décode pas, Combrexelle	63
<i>Le Moniteur Des Travaux Publics Et Du Bâtiment - 25/09/2015</i>	
Droit du travail : vers une réforme sans effet économique ?	65
<i>Petites- Affiches.Fr - 23/09/2015</i>	
Faut-il craindre le compte personnel d'activité ?	66
<i>FO Hebdo - 23/09/2015</i>	
Isabelle face à l'épreuve du chômage	69
<i>La Croix - 24/09/2015</i>	
La CFDT fait sa rentrée en haussant le ton face au patronat	71
<i>Challengesoir - 23/09/2015</i>	
La CFDT, le syndicat sans lequel rien ne peut se faire en France	72
<i>Le Figaro - 24/09/2015</i>	
Laurent Berger (CFDT) « ambitieux et exigeant » sur le futur compte personnel d'activité	73
<i>Actualite- De- La- Formation.Fr - 24/09/2015</i>	
Le Cese juge «inefficace» la politique du gouvernement	75
<i>L'Humanité - 24/09/2015</i>	
Le CICE tourne "à plein régime" mais ses effets restent à ce stade difficiles à évalue...	77
<i>Bulletin Quotidien - 24/09/2015</i>	
Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses ?	78
<i>Corse Matin - 23/09/2015</i>	
Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses ?	79
<i>La Provence - 23/09/2015</i>	
Le CICE, une arme anti-crise pour les entreprises	81
<i>Usinenouvelle.Com - 23/09/2015</i>	
Le Conseil économique critique le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	82
<i>Dossierfamilial.Com - 23/09/2015</i>	
Le rapport Combrexelle pose les bases d'un nouveau dialogue social	84
<i>L'Echo Drome Ardèche Le Valentinois - 23/09/2015</i>	
Le recours au CICE s'est amélioré, selon le comité de suivi, L'actualité , N° 16920, 24...	85
<i>Liaisons- Sociales- Quotidien.Fr - 23/09/2015</i>	
Le recours au CICE s'est amélioré, selon le comité de suivi	86
<i>Liaisons Sociales Quotidien - 24/09/2015</i>	
L'état de la France en 2015 vu par le CESE	89
<i>Miroirsocial.Com - 23/09/2015</i>	
Pôle emploi publie jeudi ses chiffres d'août, baptême du feu pour Mme El Khomri	90
<i>Agence France Presse Fil Eco - 24/09/2015</i>	
Pôle emploi publie jeudi ses chiffres d'août, baptême du feu pour Mme El Khomri	92
<i>L'express.Fr - 24/09/2015</i>	
Pôle emploi publie jeudi ses chiffres d'août, baptême du feu pour Mme El Khomri	94
<i>Lerevenu.Com - 24/09/2015</i>	

# Sommaire

Pour l'union sans Macron : Signez Macron démission ! <i>Blogs.Mediapart.Fr - 24/09/2015</i>	96
Rapport 2015 du Comité de suivi du CICE <i>Net- Iris.Fr - 23/09/2015</i>	98
Testez votre Q.I. <i>L'Usine Nouvelle - 24/09/2015</i>	99
La consultation du CE sur le CICE reste un exercice trop formel <i>Actuel RH - 23/09/2015</i>	104
[Interview] "J'espère que le patronat ne va pas opter pour la politique de la terre brûl... <i>Cfdt.Fr - 23/09/2015</i>	106
Le CICE tourne "à plein régime" mais ses effets restent à ce stade difficiles à évaluer... <i>La Correspondance Économique - 23/09/2015</i>	107
A SAVOIR Un bol d'air aux entreprises <i>Le Courrier De L'ouest - 23/09/2015</i>	108
L'impossible bilan du crédit d'impôt <i>Le Courrier De L'ouest - 23/09/2015</i>	109
Trois ans après, le bilan en demi-teinte du CICE <i>Le Figaro - 23/09/2015</i>	111
Le CICE marque des points mais doit tenir ses promesses <i>Le Havre Libre Le Havre - 23/09/2015</i>	112
Le CICE marque des points mais doit tenir ses promesses <i>Le Havre Presse - 23/09/2015</i>	113
Smart France, le retour avorté aux 39 heures <i>Lepoint.Fr - 23/09/2015</i>	115
Les effets du CICE restent difficiles à évaluer <i>Lesnewseco.Fr - 23/09/2015</i>	117
MICHEL SAPIN entame <i>La Lettre De L'expansion - 21/09/2015</i>	118
Compétitivité : le crédit d'impôt est arrivé à maturité <i>Ouest France - 23/09/2015</i>	119
Le CICE marque des points mais doit tenir ses promesses <i>Paris Normandie - 23/09/2015</i>	120
Le CICE marque des points mais doit tenir ses promesses <i>Paris- Normandie.Fr - 23/09/2015</i>	121
Le CICE marque des points mais doit tenir ses promesses <i>Le Progrès De Fécamp - 23/09/2015</i>	122
Le crédit impôt compétitivité " arrive à maturité " RAPPORT Le crédit d'impôt pour la c... <i>Sud Ouest - 23/09/2015</i>	

France Stratégie

**BFM BUSINESS 18H, L'HEURE H – L'INVITÉ – Le 22/09/2015 – 18:16:14 Invité : Jean PISANI-FERRY, commissaire général de FRANCE STRATÉGIE Sujet : le CICE**  
**Guillaume PAUL**

Et c'est donc Jean PISANI-FERRY, qui est notre invité ce soir sur BFM Business. Bonsoir Jean PISANI-FERRY.

**Jean PISANI-FERRY**

Bonsoir.

**Guillaume PAUL**

Bienvenue, merci d'être avec nous ce soir. Vous êtes le commissaire général de FRANCE STRATÉGIE. C'est donc l'organisme qui est placé sous l'autorité du Premier ministre qui a établi ce suivi, en fait, du CICE, ce dispositif...

**Jean PISANI-FERRY**

Non...

**Guillaume PAUL**

Dites-moi, alors...

**Jean PISANI-FERRY**

Ce n'est pas FRANCE STRATÉGIE, c'est un comité de suivi avec des parlementaires de la majorité et d'opposition, avec des administrations, avec l'ensemble des partenaires sociaux.

**Guillaume PAUL**

Oui oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Ce n'est pas le Premier ministre qui évalue la politique du Premier ministre.

**Guillaume PAUL**

J'entends bien mais voilà, c'est...

**Jean PISANI-FERRY**

Moi, je préside le comité...

**Guillaume PAUL**

Vous présidez le comité, voilà. Alors, pardonnez-moi. Donc, sur ce...

**Jean PISANI-FERRY**

Je m'exprime au nom du comité...

**Guillaume PAUL**

C'est le crédit d'impôt pour les entreprises calculé sur la masse salariale, en fait, des entreprises. Donc, dispositif mis en place en 2013 concernant les salaires qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC, c'est bien ça. Ce que vous dites aujourd'hui, c'est qu'on a une satisfaction : les chiffres montrent que les entreprises se sont appropriées le dispositif. Par contre, vous n'êtes pas en mesure aujourd'hui de nous dire exactement à ce jour quels ont été les effets en termes d'emploi, de salaire, d'amélioration de la trésorerie des entreprises. Ça, vous nous dites qu'il faudra encore quelques mois, finalement, pour...

**Jean PISANI-FERRY**

Eh bien d'abord, l'idée de ce comité – il a été créé par la loi...

**Guillaume PAUL**

Oui...

**Jean PISANI-FERRY**



C'est de pouvoir mesurer les effets d'une politique.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Donc, en même temps qu'on a instauré ce dispositif, on a créé le comité pour dire : « Eh bien vous êtes chargés de nous dire au fur à mesure ce qu'on sait sur son efficacité. » Ce qui, à mon avis, est une bonne chose à faire parce que... D'autant plus que ce sont des dispositions – 20 milliards –, donc c'est considérable, c'est un effort considérable que font les Français. Est-ce que ça sert à quelque chose ? À quoi ça sert ? Quelles entreprises vont en bénéficier ? Qu'est-ce qu'elles en font ? Tout ça, ce sont des questions extrêmement importantes. Bon, pour mesurer véritablement, c'est-à-dire pour dire : les entreprises qui ont le plus de CICE, elles ont fait plus d'investissements ou elles ont fait plus d'emplois ou elles ont fait plus d'exportations, il faut avoir des données sur 1 million d'entreprises et sur leur comportement. Ces données, on ne les a pas encore.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Donc on les aura l'année prochaine. L'année prochaine, on pourra commencer à dire : « Pour 2013, voilà ce qui s'est passé. »

**Guillaume PAUL**

D'accord.

**Jean PISANI-FERRY**

Alors, ce qu'on a fait jusqu'à présent, c'est de suivre la montée en charge, d'interroger les entreprises sur ce qu'elles pensaient en faire, d'interroger les DRH, d'interroger les comités d'entreprise, enfin d'essayer de savoir autant que possible ce qui était en train de se passer. Mais ça, ce n'est pas de la mesure. La mesure, malheureusement, il faut attendre encore un peu.

**Guillaume PAUL**

Donc c'est la question que j'allais vous poser : est-ce qui vous paraissait normal qu'à ce stade, on ne puisse pas encore dire que tout ça s'était traduit sous forme d'emploi très concrètement ? C'est normal, il y a pas de quoi s'alarmer. On est d'accord là-dessus, Monsieur PISANI-FERRY.

**Jean PISANI-FERRY**

Eh bien j'aimerais bien que ça aille plus vite...

**Guillaume PAUL**

Oui...

**Jean PISANI-FERRY**

Mais je dois reconnaître qu'effectivement, quand il faut traiter des données fiscales sur 1 million d'entreprises, des données sociales sur 1 million d'entreprises, c'est un peu long. D'autant plus que le CICE, c'est un dispositif qui est un tout petit peu compliqué, c'est-à-dire que ce n'est pas simplement un allègement de cotisations sociales. Les entreprises vont avoir une créance.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Elles vont donner leurs créances, enfin elles vont obtenir une créance de la part de l'administration fiscale, pardon. Et ensuite, elles pourront imputer ça sur leur impôt sur le bénéfice ou, à terme, se faire rembourser. Donc, ça, inévitablement, ça décale un peu la connaissance du dispositif dans le temps. Il faut que les entreprises aient clôturé leurs comptes, qu'elles aient donc obtenu la créance et qu'on sache à ce moment-là quelles sont ces entreprises. Tout ça, c'est un peu long.

**Guillaume PAUL**

Donc vous n'avez pas...

**Jean PISANI-FERRY**

Donc il y a des facteurs qui retardent un peu plus du fait de la complexité du dispositif la connaissance de ses effets.

**Guillaume PAUL**

Vous n'avez pas les données chiffrées suffisantes mais vous avez ce qu'on appelle des déclarations d'intention peut-être d'ores et déjà sur lesquelles vous vous basez.

**Jean PISANI-FERRY**

Oui.

**Guillaume PAUL**

Qu'est-ce qu'il en ressort aujourd'hui ?

**Jean PISANI-FERRY**

Alors l'INSEE a demandé aux entreprises ce qu'elles pensaient faire du CICE.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

En gros, la moitié dit : « On va augmenter notre marge. » Et là-dessus, 60 %, les 2 tiers – ça dépend – disent : « On va investir. » Donc, ça, c'est une première partie. L'autre moitié dit : « On va s'en servir pour soit embaucher, soit augmenter les salaires, soit réduire les prix. » Dans l'industrie, c'est à peu près la même proportion sur les trois possibilités ; dans les services, plus d'emplois, moins de réduction de prix. Ce qui est assez normal parce que les services, il y a moins de pression concurrentielle donc il y a moins de besoin de réduire les prix et, du coup, plus de capacité soit d'augmenter l'emploi surtout et également d'augmenter les salaires, ce qui n'était pas exactement ce qui était prévu d'ailleurs.

**Guillaume PAUL**

Mais il n'y a pas à ce stade pour vous besoin d'envisager cette réflexion autour d'un... pas d'un rééquilibrage mais d'une réorientation du pacte, du dispositif pour vous. Ça a été une des...

**Jean PISANI-FERRY**

Écoutez, moi, le travail qu'on fait, c'est encore une fois d'essayer d'être objectifs, de mettre tout le monde d'accord sur les faits.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Alors, ensuite, chacun tirera des faits les conclusions qu'il veut en fonction de ce qu'il préfère. Il y a des gens qui veulent mettre l'accent sur



le commerce extérieur, sur la rentabilité des entreprises. Il y a des gens qui veulent mettre l'accent sur l'emploi. Bon, ils vont tirer chacun leurs conclusions. Ce que moi, j'essaie de faire et ce qu'on a réussi à faire, c'est de mettre tout le monde d'accord sur les faits. Au fur et à mesure qu'on observe, on dit ce qu'on observe.

**Guillaume PAUL**

On va faire rentrer Emmanuel LECHYPRE dans la boucle. Tout de suite, Emmanuel. Emmanuel, bonsoir.

**Emmanuel LECHYPRE**

Bonsoir Guillaume.

**Guillaume PAUL**

Vous pointez le manque de concurrence dans les services.

**Emmanuel LECHYPRE**

Oui.

**Guillaume PAUL**

40 % de hausse des salaires dans les services en France.

**Emmanuel LECHYPRE**

Oui, depuis 2000. Et je voulais vraiment mettre l'accent sur ce que venait de souligner Jean PISANI-FERRY, c'est-à-dire à quel point on a une France dans laquelle on a une industrie qui est, elle, très soumise à la concurrence puisque, si vous regardez un petit peu la productivité par tête dans l'industrie en France, elle a augmenté de 10 % depuis 2000 mais le prix de la valeur ajoutée de l'industrie a baissé sur la même période de 5 %. Dans les services, la productivité a augmenté moins vite – 8 % – mais le prix de la valeur ajoutée a augmenté, lui, de 30 % et les salaires dans les services de, pareil, 40 %. Et donc on se dit : finalement, si on n'avait pas un secteur des services aussi corseté, on aurait sans doute moins d'augmentations de salaire et sans doute beaucoup plus de créations d'emplois puisque quand je regarde les statistiques d'EUROSTAT qui montrent très clairement qu'il y a un lien entre la rigidité du marché des services et le chômage structurel, on est 3e à la fois sur la rigidité du marché des services, à la fois sur le taux de chômage structurel. On se dit quand même que là, on aurait des gisements d'emplois absolument considérables.

**Jean PISANI-FERRY**

Écoutez, ce que vous dites, c'est ce que nous avons dit dans un certain nombre de publications cette fois-ci de FRANCE STRATÉGIE. Effectivement ; sur le rapport entre l'industrie, les secteurs exposés à la concurrence internationale...

**Emmanuel LECHYPRE**

Oui...

**Jean PISANI-FERRY**

Ce n'est pas seulement l'industrie, c'est tout ce qui est sous le feu de la concurrence internationale et les secteurs qui ne le sont pas et récemment, dans une comparaison France/Allemagne sur les salaires et on trouve exactement ce que vous dites, c'est-à-dire que la France, c'est un pays dans lequel les producteurs, c'est-à-dire à la fois les entreprises et les salariés qui sont exposés à la concurrence internationale, souffrent, sont dans une situation de tension et il y a toute une économie qui est beaucoup plus abritée de la concurrence, qui fait moins d'efforts de



productivité, qui se permet des rémunérations qui sont excessives par rapport à sa productivité et qui, du coup, handicape la partie exposée à la concurrence internationale. Quand vous regardez le coût salarial dans l'industrie en France et en Allemagne, c'est le même. Mais ce qui fait la différence, ce sont les intrants. Toutes les consommations, tous les services achetés par l'industrie, ils sont beaucoup plus chers en France qu'en Allemagne.

**Emmanuel LECHYPRE**

Mais ça veut dire du coup que si on améliore, finalement, la compétitivité des services avec le CICE, en bout de chaîne, ça profite quand même à l'industrie. Parce que le paradoxe, c'est juste que le CICE, il découle du rapport GALLOIS sur la compétitivité donc on est très branchés à l'export et on se rend compte que ça profite surtout aux petites boîtes qui, finalement, n'exportent pas.

**Guillaume PAUL**

Hébergement, restauration notamment, services administratifs, construction, oui.

**Emmanuel LECHYPRE**

Exactement.

**Jean PISANI-FERRY**

Ça bénéficie aux entreprises dont les salaires sont en dessous de 2,5 SMIC. Il y a une vérité qui est quasi absolue : plus une entreprise exporte, plus ses salaires sont élevés parce que plus ses salariés sont qualifiés, plus les produits qu'elle vend sont des produits sophistiqués et plus, mieux elle peut rémunérer ses salariés. Donc, quand vous aidez des entreprises dont les salaires sont en dessous de 2,5 SMIC, alors, finalement, vous prenez des entreprises qui sont moins exportatrices. Et dans le rapport, on a donné aussi le niveau de qualité de leurs produits, le niveau mesuré par le prix au kilo. Eh bien on s'aperçoit que les entreprises qui touchent le plus de CICE, ce sont celles dont les produits ne sont pas de la meilleure qualité. Mais ça, d'une certaine manière, si vous voulez aider l'exportation, il y a deux manières de le faire : soit vous dites : les entreprises qui exportent déjà, les champions, on va les aider, elles vont exporter encore plus – ... une politique ; et puis l'autres, c'est de dire : on va aider des entreprises qui ne sont pas dans cette situation à passer le seuil, à passer la barrière de l'exportation. Peut-être qu'elles exportent déjà en Belgique, on va les aider à exporter un peu plus loin que la Belgique. Et ça, c'est d'augmenter le nombre d'exportateurs. Vous savez, le nombre d'exportateurs en France a baissé donc il faut réaugmenter le nombre d'exportateurs. La compétitivité, ce ne sont pas simplement AIRBUS et LVMH.

**Guillaume PAUL**

Ce seuil de 2,5 SMIC, il a suscité beaucoup de polémiques. Comment est-ce que vous vous jugez cette polémique aujourd'hui ? Est-ce que le curseur était bien placé pour vous ?

**Jean PISANI-FERRY**

Ça, encore une fois, je ne sais pas le dire aujourd'hui. Malheureusement, ce sont ces questions auxquelles j'aimerais bien répondre. Je ne sais pas dire aujourd'hui. Je ne sais pas dire si ça a été efficace ce que ça a donné. Mais on y travaille, on a mis quatre équipes



de recherche indépendantes au travail là-dessus, elles sont à pied d'œuvre, elles attendent des données.

**Guillaume PAUL**

L'OFCE a sorti des chiffres sur le nombre de créations d'emplois supposé depuis deux : il parle de 140 000 créations d'emplois mais la méthodologie n'est peut-être pas la même que la vôtre pour le coup.

**Jean PISANI-FERRY**

Non, mais l'OFCE comme l'INSEE doivent faire des prévisions.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Ils doivent faire des hypothèses sur les créations d'emplois. Ils le font par assimilation, c'est-à-dire ils disent : qu'est-ce qu'ont créé les exonérations de cotisations sociales dans le passé ? On va utiliser la même méthode pour mesurer, enfin pour apprécier, prévoir les effets du CICE. C'est bien. Si mon métier, c'était de faire des prévisions, je ferais la même chose sauf que moi, ce qu'on m'a demandé, c'est autre chose, c'est d'observer.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Et donc il ne faut pas confondre l'observation et l'analyse prévisionnelle.

**Guillaume PAUL**

Ça veut dire qu'au printemps prochain, vous pourrez nous dire quoi concrètement ? Combien d'emplois ont été créés ? Combien d'emplois ont été sauvegardés finalement ? Parce que c'est aussi ça le CICE quand même.

**Jean PISANI-FERRY**

Oui, ce que les équipes de recherche vont essayer de faire, c'est de comparer ce qui s'est passé dans les entreprises qui ont eu beaucoup de CICE et ce qui s'est passé dans les entreprises qui ont eu peu de CICE. Au seuil de 2,5 SMIC...

**Guillaume PAUL**

Vous dites que c'était une bouée de sauvetage. Ça a été une bouée de sauvetage, vous le dites, pour beaucoup d'entreprises...

**Jean PISANI-FERRY**

Alors, oui, ça, c'est une chose qu'on a pu observer...

**Guillaume PAUL**

Oui...

**Jean PISANI-FERRY**

C'est qu'il y a un dispositif qui s'appelle le préfinancement, c'est-à-dire que comme c'est une créance, pour les entreprises qui ont besoin tout de suite d'avoir de la liquidité, BPI – la BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT – leur a apporté de la liquidité en échange de leurs créances. Et donc BPI a regardé quelles sont les entreprises qui demandaient ce préfinancement. Et de manière très majoritaire, ce sont des entreprises à faible solvabilité, c'est-à-dire que dans une situation qui était – il faut se rappeler 2013-2014 – une situation très dure, beaucoup d'entreprises ont eu recours à ce préfinancement pour rester solvables



d'une certaine manière, rester en tout cas en situation de liquide. Et donc ça a probablement aidé un certain nombre d'entreprises à passer un cap difficile.

**Guillaume PAUL**

Emmanuel, mot de conclusion ? On attendra les résultats avec impatience au printemps prochain maintenant.

**Emmanuel LECHYPRE**

Oui, et de toute façon, ça tombera très bien parce que je pense qu'il y aura un sujet politique aussi sur la pertinence quand même parce que c'est vous qui, in fine, délivrerez le verdict. Est-ce que ça a été un outil de politique efficace ? En gros, grosso modo, est-ce que le président de la République a eu raison de se lancer dans cette politique ou bien est-ce qu'il a eu tort ? Vous avez une responsabilité considérable.

**Jean PISANI-FERRY**

C'est une grosse responsabilité. Alors je préviens tout de suite, d'abord, ce sera à l'automne prochain parce que la loi dit : on rend le rapport juste avant le dépôt du projet de loi de finances...

**Emmanuel LECHYPRE**

Ce sera quand même avant la présidentielle, quoi.

**Jean PISANI-FERRY**

Ce sera avant la présidentielle mais ce ne sera que sur 2013. Et sur 2013, les entreprises étaient en phase d'apprentissage. Ce qu'il faudrait, c'est savoir ce qui s'est passé en 2014 et ce qui est en train de se passer en 2015. Mais là, on est tributaires encore une fois des données.

**Guillaume PAUL**

On va rester longtemps sur notre faim donc pour savoir ce qu'aura été vraiment le bilan de ces années...

**Jean PISANI-FERRY**

On fait tout ce qu'on peut pour accélérer les choses.

**Guillaume PAUL**

Oui, pour accélérer, pour avoir les données les plus récentes. Merci beaucoup en tout cas Jean PISANI-FERRY, merci d'être venu nous voir ce soir sur BFM Business.

**Jean PISANI-FERRY**

Et le rapport est disponible sur le site [strategie.gouv.fr](http://strategie.gouv.fr).

**Guillaume PAUL**

[Strategie.gouv.fr](http://Strategie.gouv.fr)

**Emmanuel LECHYPRE**

Avec plein d'autres rapports passionnants.

**Guillaume PAUL**

Et plein d'autres rapports passionnants. On n'a pas fini de les éplucher, de les décortiquer. Merci en tout cas d'être venu ce soir sur le plateau de BFM Business. Merci Emmanuel, à très vite, même heure, même endroit pour « Le chiffre de LECHYPRE ». 18:28:24 FIN%

**BFM BUSINESS 18H, L'HEURE H – L'INVITÉ – Le 22/09/2015 – 18:16:14 Invité : Jean PISANI-FERRY, commissaire général de FRANCE STRATÉGIE Sujet : le CICE**  
**Guillaume PAUL**

Et c'est donc Jean PISANI-FERRY, qui est notre invité ce soir sur BFM Business. Bonsoir Jean PISANI-FERRY.

**Jean PISANI-FERRY**

Bonsoir.

**Guillaume PAUL**

Bienvenue, merci d'être avec nous ce soir. Vous êtes le commissaire général de FRANCE STRATÉGIE. C'est donc l'organisme qui est placé sous l'autorité du Premier ministre qui a établi ce suivi, en fait, du CICE, ce dispositif...

**Jean PISANI-FERRY**

Non...

**Guillaume PAUL**

Dites-moi, alors...

**Jean PISANI-FERRY**

Ce n'est pas FRANCE STRATÉGIE, c'est un comité de suivi avec des parlementaires de la majorité et d'opposition, avec des administrations, avec l'ensemble des partenaires sociaux.

**Guillaume PAUL**

Oui oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Ce n'est pas le Premier ministre qui évalue la politique du Premier ministre.

**Guillaume PAUL**

J'entends bien mais voilà, c'est...

**Jean PISANI-FERRY**

Moi, je préside le comité...

**Guillaume PAUL**

Vous présidez le comité, voilà. Alors, pardonnez-moi. Donc, sur ce...

**Jean PISANI-FERRY**

Je m'exprime au nom du comité...

**Guillaume PAUL**

C'est le crédit d'impôt pour les entreprises calculé sur la masse salariale, en fait, des entreprises. Donc, dispositif mis en place en 2013 concernant les salaires qui n'excèdent pas 2,5 fois le SMIC, c'est bien ça. Ce que vous dites aujourd'hui, c'est qu'on a une satisfaction : les chiffres montrent que les entreprises se sont appropriées le dispositif. Par contre, vous n'êtes pas en mesure aujourd'hui de nous dire exactement à ce jour quels ont été les effets en termes d'emploi, de salaire, d'amélioration de la trésorerie des entreprises. Ça, vous nous dites qu'il faudra encore quelques mois, finalement, pour...

**Jean PISANI-FERRY**

Eh bien d'abord, l'idée de ce comité – il a été créé par la loi...

**Guillaume PAUL**

Oui...

**Jean PISANI-FERRY**



C'est de pouvoir mesurer les effets d'une politique.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Donc, en même temps qu'on a instauré ce dispositif, on a créé le comité pour dire : « Eh bien vous êtes chargés de nous dire au fur à mesure ce qu'on sait sur son efficacité. » Ce qui, à mon avis, est une bonne chose à faire parce que... D'autant plus que ce sont des dispositions – 20 milliards –, donc c'est considérable, c'est un effort considérable que font les Français. Est-ce que ça sert à quelque chose ? À quoi ça sert ? Quelles entreprises vont en bénéficier ? Qu'est-ce qu'elles en font ? Tout ça, ce sont des questions extrêmement importantes. Bon, pour mesurer véritablement, c'est-à-dire pour dire : les entreprises qui ont le plus de CICE, elles ont fait plus d'investissements ou elles ont fait plus d'emplois ou elles ont fait plus d'exportations, il faut avoir des données sur 1 million d'entreprises et sur leur comportement. Ces données, on ne les a pas encore.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Donc on les aura l'année prochaine. L'année prochaine, on pourra commencer à dire : « Pour 2013, voilà ce qui s'est passé. »

**Guillaume PAUL**

D'accord.

**Jean PISANI-FERRY**

Alors, ce qu'on a fait jusqu'à présent, c'est de suivre la montée en charge, d'interroger les entreprises sur ce qu'elles pensaient en faire, d'interroger les DRH, d'interroger les comités d'entreprise, enfin d'essayer de savoir autant que possible ce qui était en train de se passer. Mais ça, ce n'est pas de la mesure. La mesure, malheureusement, il faut attendre encore un peu.

**Guillaume PAUL**

Donc c'est la question que j'allais vous poser : est-ce qui vous paraissait normal qu'à ce stade, on ne puisse pas encore dire que tout ça s'était traduit sous forme d'emploi très concrètement ? C'est normal, il y a pas de quoi s'alarmer. On est d'accord là-dessus, Monsieur PISANI-FERRY.

**Jean PISANI-FERRY**

Eh bien j'aimerais bien que ça aille plus vite...

**Guillaume PAUL**

Oui...

**Jean PISANI-FERRY**

Mais je dois reconnaître qu'effectivement, quand il faut traiter des données fiscales sur 1 million d'entreprises, des données sociales sur 1 million d'entreprises, c'est un peu long. D'autant plus que le CICE, c'est un dispositif qui est un tout petit peu compliqué, c'est-à-dire que ce n'est pas simplement un allègement de cotisations sociales. Les entreprises vont avoir une créance.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Elles vont donner leurs créances, enfin elles vont obtenir une créance de la part de l'administration fiscale, pardon. Et ensuite, elles pourront imputer ça sur leur impôt sur le bénéfice ou, à terme, se faire rembourser. Donc, ça, inévitablement, ça décale un peu la connaissance du dispositif dans le temps. Il faut que les entreprises aient clôturé leurs comptes, qu'elles aient donc obtenu la créance et qu'on sache à ce moment-là quelles sont ces entreprises. Tout ça, c'est un peu long.

**Guillaume PAUL**

Donc vous n'avez pas...

**Jean PISANI-FERRY**

Donc il y a des facteurs qui retardent un peu plus du fait de la complexité du dispositif la connaissance de ses effets.

**Guillaume PAUL**

Vous n'avez pas les données chiffrées suffisantes mais vous avez ce qu'on appelle des déclarations d'intention peut-être d'ores et déjà sur lesquelles vous vous basez.

**Jean PISANI-FERRY**

Oui.

**Guillaume PAUL**

Qu'est-ce qu'il en ressort aujourd'hui ?

**Jean PISANI-FERRY**

Alors l'INSEE a demandé aux entreprises ce qu'elles pensaient faire du CICE.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

En gros, la moitié dit : « On va augmenter notre marge. » Et là-dessus, 60 %, les 2 tiers – ça dépend – disent : « On va investir. » Donc, ça, c'est une première partie. L'autre moitié dit : « On va s'en servir pour soit embaucher, soit augmenter les salaires, soit réduire les prix. » Dans l'industrie, c'est à peu près la même proportion sur les trois possibilités ; dans les services, plus d'emplois, moins de réduction de prix. Ce qui est assez normal parce que les services, il y a moins de pression concurrentielle donc il y a moins de besoin de réduire les prix et, du coup, plus de capacité soit d'augmenter l'emploi surtout et également d'augmenter les salaires, ce qui n'était pas exactement ce qui était prévu d'ailleurs.

**Guillaume PAUL**

Mais il n'y a pas à ce stade pour vous besoin d'envisager cette réflexion autour d'un... pas d'un rééquilibrage mais d'une réorientation du pacte, du dispositif pour vous. Ça a été une des...

**Jean PISANI-FERRY**

Écoutez, moi, le travail qu'on fait, c'est encore une fois d'essayer d'être objectifs, de mettre tout le monde d'accord sur les faits.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Alors, ensuite, chacun tirera des faits les conclusions qu'il veut en fonction de ce qu'il préfère. Il y a des gens qui veulent mettre l'accent sur



le commerce extérieur, sur la rentabilité des entreprises. Il y a des gens qui veulent mettre l'accent sur l'emploi. Bon, ils vont tirer chacun leurs conclusions. Ce que moi, j'essaie de faire et ce qu'on a réussi à faire, c'est de mettre tout le monde d'accord sur les faits. Au fur et à mesure qu'on observe, on dit ce qu'on observe.

**Guillaume PAUL**

On va faire rentrer Emmanuel LECHYPRE dans la boucle. Tout de suite, Emmanuel. Emmanuel, bonsoir.

**Emmanuel LECHYPRE**

Bonsoir Guillaume.

**Guillaume PAUL**

Vous pointez le manque de concurrence dans les services.

**Emmanuel LECHYPRE**

Oui.

**Guillaume PAUL**

40 % de hausse des salaires dans les services en France.

**Emmanuel LECHYPRE**

Oui, depuis 2000. Et je voulais vraiment mettre l'accent sur ce que venait de souligner Jean PISANI-FERRY, c'est-à-dire à quel point on a une France dans laquelle on a une industrie qui est, elle, très soumise à la concurrence puisque, si vous regardez un petit peu la productivité par tête dans l'industrie en France, elle a augmenté de 10 % depuis 2000 mais le prix de la valeur ajoutée de l'industrie a baissé sur la même période de 5 %. Dans les services, la productivité a augmenté moins vite – 8 % – mais le prix de la valeur ajoutée a augmenté, lui, de 30 % et les salaires dans les services de, pareil, 40 %. Et donc on se dit : finalement, si on n'avait pas un secteur des services aussi corseté, on aurait sans doute moins d'augmentations de salaire et sans doute beaucoup plus de créations d'emplois puisque quand je regarde les statistiques d'EUROSTAT qui montrent très clairement qu'il y a un lien entre la rigidité du marché des services et le chômage structurel, on est 3e à la fois sur la rigidité du marché des services, à la fois sur le taux de chômage structurel. On se dit quand même que là, on aurait des gisements d'emplois absolument considérables.

**Jean PISANI-FERRY**

Écoutez, ce que vous dites, c'est ce que nous avons dit dans un certain nombre de publications cette fois-ci de FRANCE STRATÉGIE. Effectivement ; sur le rapport entre l'industrie, les secteurs exposés à la concurrence internationale...

**Emmanuel LECHYPRE**

Oui...

**Jean PISANI-FERRY**

Ce n'est pas seulement l'industrie, c'est tout ce qui est sous le feu de la concurrence internationale et les secteurs qui ne le sont pas et récemment, dans une comparaison France/Allemagne sur les salaires et on trouve exactement ce que vous dites, c'est-à-dire que la France, c'est un pays dans lequel les producteurs, c'est-à-dire à la fois les entreprises et les salariés qui sont exposés à la concurrence internationale, souffrent, sont dans une situation de tension et il y a toute une économie qui est beaucoup plus abritée de la concurrence, qui fait moins d'efforts de



productivité, qui se permet des rémunérations qui sont excessives par rapport à sa productivité et qui, du coup, handicape la partie exposée à la concurrence internationale. Quand vous regardez le coût salarial dans l'industrie en France et en Allemagne, c'est le même. Mais ce qui fait la différence, ce sont les intrants. Toutes les consommations, tous les services achetés par l'industrie, ils sont beaucoup plus chers en France qu'en Allemagne.

**Emmanuel LECHYPRE**

Mais ça veut dire du coup que si on améliore, finalement, la compétitivité des services avec le CICE, en bout de chaîne, ça profite quand même à l'industrie. Parce que le paradoxe, c'est juste que le CICE, il découle du rapport GALLOIS sur la compétitivité donc on est très branchés à l'export et on se rend compte que ça profite surtout aux petites boîtes qui, finalement, n'exportent pas.

**Guillaume PAUL**

Hébergement, restauration notamment, services administratifs, construction, oui.

**Emmanuel LECHYPRE**

Exactement.

**Jean PISANI-FERRY**

Ça bénéficie aux entreprises dont les salaires sont en dessous de 2,5 SMIC. Il y a une vérité qui est quasi absolue : plus une entreprise exporte, plus ses salaires sont élevés parce que plus ses salariés sont qualifiés, plus les produits qu'elle vend sont des produits sophistiqués et plus, mieux elle peut rémunérer ses salariés. Donc, quand vous aidez des entreprises dont les salaires sont en dessous de 2,5 SMIC, alors, finalement, vous prenez des entreprises qui sont moins exportatrices. Et dans le rapport, on a donné aussi le niveau de qualité de leurs produits, le niveau mesuré par le prix au kilo. Eh bien on s'aperçoit que les entreprises qui touchent le plus de CICE, ce sont celles dont les produits ne sont pas de la meilleure qualité. Mais ça, d'une certaine manière, si vous voulez aider l'exportation, il y a deux manières de le faire : soit vous dites : les entreprises qui exportent déjà, les champions, on va les aider, elles vont exporter encore plus – ... une politique ; et puis l'autres, c'est de dire : on va aider des entreprises qui ne sont pas dans cette situation à passer le seuil, à passer la barrière de l'exportation. Peut-être qu'elles exportent déjà en Belgique, on va les aider à exporter un peu plus loin que la Belgique. Et ça, c'est d'augmenter le nombre d'exportateurs. Vous savez, le nombre d'exportateurs en France a baissé donc il faut réaugmenter le nombre d'exportateurs. La compétitivité, ce ne sont pas simplement AIRBUS et LVMH.

**Guillaume PAUL**

Ce seuil de 2,5 SMIC, il a suscité beaucoup de polémiques. Comment est-ce que vous vous jugez cette polémique aujourd'hui ? Est-ce que le curseur était bien placé pour vous ?

**Jean PISANI-FERRY**

Ça, encore une fois, je ne sais pas le dire aujourd'hui. Malheureusement, ce sont ces questions auxquelles j'aimerais bien répondre. Je ne sais pas dire aujourd'hui. Je ne sais pas dire si ça a été efficace ce que ça a donné. Mais on y travaille, on a mis quatre équipes



de recherche indépendantes au travail là-dessus, elles sont à pied d'œuvre, elles attendent des données.

**Guillaume PAUL**

L'OFCE a sorti des chiffres sur le nombre de créations d'emplois supposé depuis deux : il parle de 140 000 créations d'emplois mais la méthodologie n'est peut-être pas la même que la vôtre pour le coup.

**Jean PISANI-FERRY**

Non, mais l'OFCE comme l'INSEE doivent faire des prévisions.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Ils doivent faire des hypothèses sur les créations d'emplois. Ils le font par assimilation, c'est-à-dire ils disent : qu'est-ce qu'ont créé les exonérations de cotisations sociales dans le passé ? On va utiliser la même méthode pour mesurer, enfin pour apprécier, prévoir les effets du CICE. C'est bien. Si mon métier, c'était de faire des prévisions, je ferais la même chose sauf que moi, ce qu'on m'a demandé, c'est autre chose, c'est d'observer.

**Guillaume PAUL**

Oui.

**Jean PISANI-FERRY**

Et donc il ne faut pas confondre l'observation et l'analyse prévisionnelle.

**Guillaume PAUL**

Ça veut dire qu'au printemps prochain, vous pourrez nous dire quoi concrètement ? Combien d'emplois ont été créés ? Combien d'emplois ont été sauvegardés finalement ? Parce que c'est aussi ça le CICE quand même.

**Jean PISANI-FERRY**

Oui, ce que les équipes de recherche vont essayer de faire, c'est de comparer ce qui s'est passé dans les entreprises qui ont eu beaucoup de CICE et ce qui s'est passé dans les entreprises qui ont eu peu de CICE. Au seuil de 2,5 SMIC...

**Guillaume PAUL**

Vous dites que c'était une bouée de sauvetage. Ça a été une bouée de sauvetage, vous le dites, pour beaucoup d'entreprises...

**Jean PISANI-FERRY**

Alors, oui, ça, c'est une chose qu'on a pu observer...

**Guillaume PAUL**

Oui...

**Jean PISANI-FERRY**

C'est qu'il y a un dispositif qui s'appelle le préfinancement, c'est-à-dire que comme c'est une créance, pour les entreprises qui ont besoin tout de suite d'avoir de la liquidité, BPI – la BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT – leur a apporté de la liquidité en échange de leurs créances. Et donc BPI a regardé quelles sont les entreprises qui demandaient ce préfinancement. Et de manière très majoritaire, ce sont des entreprises à faible solvabilité, c'est-à-dire que dans une situation qui était – il faut se rappeler 2013-2014 – une situation très dure, beaucoup d'entreprises ont eu recours à ce préfinancement pour rester solvables



d'une certaine manière, rester en tout cas en situation de liquide. Et donc ça a probablement aidé un certain nombre d'entreprises à passer un cap difficile.

**Guillaume PAUL**

Emmanuel, mot de conclusion ? On attendra les résultats avec impatience au printemps prochain maintenant.

**Emmanuel LECHYPRE**

Oui, et de toute façon, ça tombera très bien parce que je pense qu'il y aura un sujet politique aussi sur la pertinence quand même parce que c'est vous qui, in fine, délivrerez le verdict. Est-ce que ça a été un outil de politique efficace ? En gros, grosso modo, est-ce que le président de la République a eu raison de se lancer dans cette politique ou bien est-ce qu'il a eu tort ? Vous avez une responsabilité considérable.

**Jean PISANI-FERRY**

C'est une grosse responsabilité. Alors je préviens tout de suite, d'abord, ce sera à l'automne prochain parce que la loi dit : on rend le rapport juste avant le dépôt du projet de loi de finances...

**Emmanuel LECHYPRE**

Ce sera quand même avant la présidentielle, quoi.

**Jean PISANI-FERRY**

Ce sera avant la présidentielle mais ce ne sera que sur 2013. Et sur 2013, les entreprises étaient en phase d'apprentissage. Ce qu'il faudrait, c'est savoir ce qui s'est passé en 2014 et ce qui est en train de se passer en 2015. Mais là, on est tributaires encore une fois des données.

**Guillaume PAUL**

On va rester longtemps sur notre faim donc pour savoir ce qu'aura été vraiment le bilan de ces années...

**Jean PISANI-FERRY**

On fait tout ce qu'on peut pour accélérer les choses.

**Guillaume PAUL**

Oui, pour accélérer, pour avoir les données les plus récentes. Merci beaucoup en tout cas Jean PISANI-FERRY, merci d'être venu nous voir ce soir sur BFM Business.

**Jean PISANI-FERRY**

Et le rapport est disponible sur le site [strategie.gouv.fr](http://strategie.gouv.fr).

**Guillaume PAUL**

[Strategie.gouv.fr](http://Strategie.gouv.fr)

**Emmanuel LECHYPRE**

Avec plein d'autres rapports passionnants.

**Guillaume PAUL**

Et plein d'autres rapports passionnants. On n'a pas fini de les éplucher, de les décortiquer. Merci en tout cas d'être venu ce soir sur le plateau de BFM Business. Merci Emmanuel, à très vite, même heure, même endroit pour « Le chiffre de LECHYPRE ». 18:28:24 FIN%

**BFM BUSINESS GOOD MORNING BUSINESS – LE DEBAT – Le 23/09/2015 – 08:49:11**  
**Stéphane SOUMIER**

Crédit d'impôt Compétitivité Emploi, Nicolas, pour terminer ce débat passionnant.

**Nicolas DOZE**

Il est ennuyé le comité de suivi, parce que la question est de savoir où est allé l'argent. Et alors, où est allé l'argent ? Ah, ce sont des sondages, on n'est pas tellement en capacité de vous dire exactement où ça va, un peu dans les embauches, un peu dans les salaires, un peu dans les marges, mais en fait, voilà, il n'a pas tellement envie de se mouiller parce que c'est super touchy. Seulement, à côté de FRANCE STRATEGIE, du comité de suivi, on a les travaux de l'OFCE et les travaux de l'INSEE qui nous confirment quand même que très largement une bonne partie du Crédit d'impôt Compétitivité Emploi nourrit ce qu'on supposait, c'est-à-dire les salaires. Ça veut dire qu'il se passe exactement ce qu'on anticipait, depuis 20 ans, quand vous avez des baisses de charges, ça sert de poire pour la soif aux négociations salariales et ça vient nourrir des hausses de salaires. Et aujourd'hui, le CICE, qu'est-ce que c'est : de la baisse de dépenses publiques avec un peu de hausse de TVA début 2014. Ça sert à deux choses : à aider effectivement aux sans qualification à accéder à l'emploi, et ça sert, sinon, à monter les salaires.

**Stéphane SOUMIER**

Mais très peu finalement. C'est ça, si on augmente les salaires ça veut dire qu'on n'ouvre pas l'emploi à ceux qui n'en n'ont pas.

**Nicolas DOZE**

Ça va venir un peu les embauches, ça va venir un peu... et donc, qu'est-ce que c'est que le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, c'est une sorte de crédit consommation qui ne dit pas son nom. Ce que veut dire que les frondeurs se plantent complètement de sujet. Ils se plantent complètement de sujet parce que c'est bien la demande et les salariés qui sont, en partie, en train de profiter de ce dispositif.

**Stéphane SOUMIER**

C'est la relance par la consommation. Le CICE c'est la relance par la consommation.

**Nicolas DOZE**

Mais oui... c'est le Crédit Compétitivité, c'est le Crédit Emploi, pardon, et le C de compétitivité n'existe pas, on voit bien que les entreprises qui en profitent ne sont pas celles qui exportent, ne sont pas celles qui sont soumises à la concurrence mondiale, ne sont pas celles qui investissent, car elles ont des salaires qui vont au-delà de 2,5 SMIC, qui est la limite de crédit d'impôt.

**Stéphane SOUMIER**

Néanmoins, Jean PISANI-FERRY il dit – alors c'est lui le patron du comité de suivi – « n'y touchez plus. Pitié messieurs les politiques, n'y touchez plus. Ça y est, les entreprises ont compris, laissez-leur ce CICE. » On est d'accord Jean-Marc ?

**Nicolas DOZE**

Ah il ne faut surtout pas y toucher.

**Jean-Marc DANIEL**

Oui, oui. Je pense, la première chose dont ont besoin les entreprises maintenant, c'est un peu de prévisibilité, il faut arrêter de modifier tous les 6 mois les règles, les impôts, les règles sociales et tout ça, là il a raison Jean PISANI-FERRY. 08:51:03. FIN-

**BFM BUSINESS JOURNAL – Le 23/09/2015 – 06:38:46****Aurélie PLANEIX**

Il ne faut pas toucher au CICE, c'est le message de Jean PISANI-FERRY, le président du Comité de suivi. Le dispositif est entré dans sa phase de maturité, il faut maintenant de la stabilité. Alors, pour le moment, c'est sûr, ses effets sur l'emploi et l'investissement restent encore difficiles à évaluer, mais on a quand même une petite idée à travers notamment les déclarations d'intention des entreprises. Jean PISANI-FERRY, le commissaire général de France Stratégie.

**Jean PISANI-FERRY, le commissaire général de France Stratégie**

En gros, la moitié disent : « On va augmenter notre marge », et là-dessus, 60 %, les deux tiers, ça dépend, disent « On va investir ». Donc ç cet une première partie. L'autre moitié dit : on va s'en servir pour, soit embaucher, soit augmenter les salaires, soit réduire les prix. Dans l'industrie c'est à peu près la même proportion sur les trois possibilités. Dans les services, plus d'emplois, moins de réduction de prix, ce qui est assez normal parce que les services, il y a moins de pression concurrentielle, donc il y a moins de besoins de réduire les prix, et du coup, plus de capacités, soit d'augmenter l'emploi, surtout, et également d'augmenter les salaires, ce qui n'était pas exactement ce qui était prévu d'ailleurs.

**Aurélie PLANEIX**

Jean PISANI-FERRY, le commissaire général de France Stratégie.

06:39:53. FIN£

**BFM BUSINESS JOURNAL DE L'ECONOMIE – Le 23/09/2015 – 08:39:06**  
**Aurélie PLANEIX**

Il ne faut pas toucher au CICE, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi, c'est le message du comité de suivi hier. Le dispositif est entré dans sa phase de maturité, il faut maintenant de la stabilité. Les entreprises ont tout juste compris le mécanisme, il est trop tôt pour évoquer un ajustement. 08:39:22. FIN-



**BFM BUSINESS JOURNAL DE L'ECONOMIE – Le 23/09/2015 – 07:37:07**  
**Aurélie PLANEIX**

Il ne faut pas toucher au CICE, le Crédit Impôt Compétitivité Emploi, c'est le message de Jean PISANI-FERRY, le président du comité de suivi. Le dispositif est entré dans sa phase de maturité, il faut maintenant de la stabilité. Les entreprises ont tout juste compris le mécanisme, il est trop tôt pour évoquer un ajustement. 07:37:24. FIN-



**BFM BUSINESS LES EXPERTS – Le 23/09/2015 – 09:19:32 Invités : Guillaume DARD, président de Montpensier Finance ; Christian POYAU, PDG de MICROPOLE ; Vincent PROLONGEAU, entrepreneur**

**Nicolas DOZE**

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, Christian POYAU, est-il un succès ? Vous avez vu le rapport de FRANCE STRATEGIE, le comité de suivi, troisième rapport du nom, on a un peu plus de chiffres, un peu plus d'éléments, qu'est-ce que vous en pensez ?

**Christian POYAU**

Un succès, ça dépend la manière dont vous voyez les choses. Est-ce que ça a été dans le bon sens de dire que ça réduit, quelque part, la taxation globale qui pèse sur les entreprises françaises ? Oui, c'est indéniable, même mon entreprise, enfin toutes les entreprises françaises, en bénéficient, etc. donc de ce point de vue là la réponse est « oui » sans équivoque. Par contre tout le monde l'a dit, enfin je crois qu'on l'a dit souvent autour de cette antenne, que le montage qui a prévalu pour mettre le CICE n'est pas le bon, c'est-à-dire c'est quand même une usine à gaz, qu'il va falloir à un moment donné détricoter pour vraiment reporter cette baisse de charges sur les...

**Nicolas DOZE**

Il est quand même très sollicité, donc même s'il est complexe, il est très sollicité.

**Christian POYAU**

Oui, je suis d'accord, mais encore une fois, quelle est la pérennité ? Vous pouvez me dire aujourd'hui quelle est la pérennité...

**Nicolas DOZE**

En théorie, un basculement du CICE en charges sociales directes à compter de 2017.

**Christian POYAU**

On ne le voit pas aujourd'hui. Encore une fois, c'était une mesure qui allait dans le bon sens, donc ça il faut dire...

**Guillaume DARD**

C'était une contremesure pour les mesures mauvaises qui a été prises préalablement.

**Christian POYAU**

Oui, ça allait dans le bon sens, c'était une inversion de logique sur la taxation, globalement, des entreprises. Maintenant il faut arriver à quelque chose de stable et de pérenne dans le temps. Et là, c'est là où est le côté un peu pervers, c'est qu'on se demande comment on va basculer, parce qu'effectivement les entreprises disent « écoutez, ok, on a compris le sujet, si maintenant vous me rechangez tout, comment on va faire, est-ce que c'est toujours sur le même niveau de salaire, 1,5, 6, 7 etc....

**Nicolas DOZE**

Là c'est 2,5 SMIC le CICE.

**Christian POYAU**

Donc, est-ce que ça va dans le bon sens, oui, est-ce qu'à un moment donné il va falloir le changer pour revenir sur quelque chose qui soit plus lisible, plus stable et surtout plus pérenne dans le temps, oui



également.

**Nicolas DOZE**

C'est a priori ce qui doit se produire. Si vous sortez d'un système de décalage d'1 an.

**Christian POYAU**

Oui, ce qui doit. Est-ce qu'on a une certitude aujourd'hui ?

**Nicolas DOZE**

Non, d'ailleurs François HOLLANDE lui-même a sanctuarisé son Pacte de responsabilité dans sa conférence de presse en 2016, et 2017 il y a un peu de pointillés.

**Christian POYAU**

Donc on rejoint sur les entreprises qui aiment bien la stabilité, donc elles savent à peu près où elles vont, est-ce qu'aujourd'hui vous faites un plan à 3 ans pour lequel je toucherai un CICE en 2018 ? Oui, peut-être, mais je ne sais pas sous quelle forme est-ce qu'il sera amendé.

**Guillaume DARD**

Enfin tout ça est théorique parce qu'on va entrer dans une année de campagne électorale très active, donc sanctuarisation, qui sont des termes...

**Nicolas DOZE**

C'est moi qui l'ai utilisé, ce n'est pas le président de la République.

**Guillaume DARD**

Voilà, mais enfin je trouve, la sanctuarisation, à mon avis, est limitée, puisque le temple est immédiatement violé visiblement...

**Nicolas DOZE**

Ça s'est déjà produit.

**Guillaume DARD**

Par l'effet du grand prêtre.

**Nicolas DOZE**

Est-il un succès, Guillaume DARD, ce CICE ? Si on doit répondre purement à cette question sans rentrer dans tous les méandres.

**Guillaume DARD**

Non, il n'y a pas de succès.

**Nicolas DOZE**

25 milliards déjà décaissés.

**Guillaume DARD**

On a rebaisé un peu les charges sociales, qui ont été augmentées massivement... c'est toujours la méthode française, on met plein de coups de marteau sur la tête et puis tout d'un coup on en met un peu moins, on dit « formidable, ça fait moins mal. » Oui, ça fait moins mal.

**Nicolas DOZE**

Vincent PROLONGEAU allez-y.

**Vincent PROLONGEAU**

Je pense qu'effectivement 18 à 25 milliards, j'avais entendu 18...

**Nicolas DOZE**

Non, non, c'est 25 milliards en totalité, déjà décaissés, et le 18 c'est sans doute sur l'ensemble de cette année, donc à ce moment-là on serait à 29.

**Vincent PROLONGEAU**



Je pense que c'est une somme réellement significative. Cette somme-là elle est répartie vers les entreprises, donc je pense qu'aucun entrepreneur ne peut s'en plaindre. Après c'est vrai que... et les entrepreneurs ont rapidement compris comment l'avoir. Maintenant l'effet sur l'emploi et sur les exportations n'est pas évident dans les statistiques qu'on a. donc là il y a deux manières de regarder. Soit ça a juste été un effet d'aubaine, et ça a permis d'augmenter les salaires autrement, et dans ce cas-là il y a un effet, à terme, sur la demande, mais enfin, bon, elle n'est pas évidente à mesurer.

**Nicolas DOZE**

C'est un peu ça qui se produit, et c'est un peu ça que le comité de suivi a du mal à dire explicitement.

**Vincent PROLONGEAU**

Soit aussi, c'est exact que l'emploi il faut le faire repartir et avant de le rendre pérenne il faut l'assoir sur une croissance plus solide, on peut dire que c'est le coup de pouce qui va aider à l'avenir. J'aurais envie de dire, laissons du temps au temps, on ne peut pas constamment demander des mesures qui permettent de s'inscrire un peu dans la durée et lorsqu'il y a une mesure, qu'elle n'ait pas un effet immédiat. Mais c'est vrai que c'est quand même une pierre aussi, pour moi, pour le MEDEF, un peu de se dire, comment est-ce qu'on s'assure de cette forme de solidarité qu'il y a entre les mesures de réinjection d'argent et l'efficacité...

**Nicolas DOZE**

Sur l'efficacité, le comité de suivi...

**Guillaume DARD**

... sur la tête. Les charges sociales françaises sont les plus importantes d'Europe, donc le fait qu'on les réduise un petit peu, ce n'est pas un cadeau extraordinaire du gouvernement.

**Nicolas DOZE**

On n'a pas parlé de cadeau, mais ce qui est intéressant en fait c'est de voir qu'une bonne partie, comme toujours depuis 20 ans, des baisses de charges, servent de poire pour la soif aux négociations salariales et souvent nourrissent des hausses de salaires. Ce qui veut dire que le CICE c'est une forme de crédit consommation.

**Christian POYAU**

On ne peut pas dire ça, je suis désolé.

**Guillaume DARD**

On a le syndrome de Stockholm si on dit ça.

**Nicolas DOZE**

Quoi ?

**Christian POYAU**

C'est le fameux truc on a donné 30 milliards aux entreprises.

**Nicolas DOZE**

Je n'ai pas dit ça, j'ai dit que c'était recyclé en partie en hausses de salaires, que ce n'était pas le but.

**Christian POYAU**

Mais avant on leur a pris autant. Encore une fois je peux vous prendre des exemples d'entrepreneurs de terrain. Très bien, on a eu le CICE en moins, mais vous voulez que je vous dise tout ce qu'on a eu en



plus depuis des années. Donc on vous met un gros caillou dans le dos, on vous en retire un petit, on vous dit dites donc, vous devriez courir plus vite, mais on rigole... donc ça va dans le bon sens, parce qu'on allège, mais de là dire que ça donne un boost en termes d'embauches, c'est malheureusement une plaisanterie. Et après, en termes de stabilité, vous avez vu ce qui s'est passé sur le Pacte de responsabilité, le décalage de la C3S et compagnie, qui devait démarrer au 1er janvier ? ah finalement non, ce n'est pas là... donc, des gens qui font des plans, ça existe dans les entreprises qui essaient de prévoir les choses, ils avaient prévu des sujets sur le premier trimestre 2016, eh bien non, là, toc, c'est décalé de 3 mois.

**Nicolas DOZE**

Ça c'est catastrophique. J'aimerais avoir votre avis sur le fait de savoir si avec ce CICE il n'y a pas toute la dimension politique qui est derrière et le fait que les frondeurs, qui ne cessent de demander plus pour la demande, plus pour les ménages, finalement le fait qu'il y ait du recyclage en termes de salaires, c'est une forme de politique de la demande.

**Guillaume DARD**

Nicolas, ça c'est un des bons points, d'ailleurs on le voit dans les ventes de détail, dans la consommation en France, il y a eu deux effets, sûrement, qui ont été positifs, c'est que, un, d'abord la baisse du pétrole, et probablement un peu de ça parce que ça veut dire que par rapport à la situation globale économique, les entreprises françaises auraient pu payer un peu moins, elles ont payé peut-être un peu plus grâce au CICE. Donc c'était un élément positif, mais ça ne remet effectivement pas... ce n'est pas tout à fait dans le bon sens puisque le problème de la France ce n'est pas un problème de consommation, c'est un problème de production, donc l'idée du CICE il était pour la production, tant mieux que ça ait contribué à une remontée de la demande, et donc de ce point de vue là c'est bien vu, mais ne faisons pas de syndrome de Stockholm. Structurellement la France a un désavantage compétitif qui n'est absolument pas compensé par le CICE. 09:25:53. FIN-

**BFM TV 19H RUTH ELKRIEF – Le 22/09/2015 – 19:32:01****Laurent NEUMANN**

Le CICE est arrivé à maturité mais, ses effets sont encore difficiles à évaluer, reconnaît le comité de suivi. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait atteindre un peu plus de 18 milliards d'euros à la fin de l'année, mais le comité admet qu'il faudra encore attendre 2016 pour en mesurer l'impact.

**Mélanie VECCHIO**

11,2 milliards d'euros en 2014, plus de 14 milliards au 31 juillet 2015, au total près de 30 milliards d'euros seront versés d'ici la fin de l'année par l'Etat aux entreprises. Une somme destinée à relancer l'économie et pour améliorer leur compétitivité, mais où est passé cet argent ? Impossible de savoir comment elles ont concrètement utilisées ces sommes. Trop complexe, selon le comité chargé du suivi du CICE.

**Jean PISANI-FERRY**

Ce sont des déclarations des responsables d'entreprise, ensuite pour aller plus loin, il faut observer individuellement sur chacune des entreprises ce qui s'est passé. Et ça c'est sont un million d'entreprises, ça demande l'accès à des données extrêmement détaillées qui ne sont encore disponibles donc malheureusement on ne peut pas répondre à cette question cette année, on y répondra à l'année prochaine.

**Mélanie VECCHIO**

La majorité des entreprises compte utiliser une partie de l'argent d'abord pour investir, dans les services, priorité ensuite à l'embauche dans le secteur de l'industrie, les patrons souhaitent ensuite utiliser une partie de l'aide pour baisser les prix et augmenter les salariés. Le CICE tourne aujourd'hui à plein régime, en 2014 plus d'un million d'entreprises bénéficiaient de ce crédit d'impôt au 31 juillet elles étaient déjà plus de 900 000. 19:33:43. FIN&

**BFM TV BFM STORY – Le 22/09/2015 – 18:04:21**  
**Olivier TRUCHOT**

Le CICE est arrivé à maturité.

**Journaliste**

Oui, mais pas encore d'effet ou en tout cas les effets sont difficilement quantifiables à évaluer, a reconnu aujourd'hui le comité de suivi, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi devrait atteindre un peu plus de 18 milliards d'euros à la fin de l'année, mais le comité admet qu'il faudra attendre encore 2016 pour mesurer l'impact.

**Mélanie VECCHIO**

11,2 milliards d'euros en 2014, plus de 14 milliards au 31 juillet 2015, au total près de 30 milliards d'euros seront versés d'ici la fin de l'année par l'Etat aux entreprises. Une somme destinée à relancer l'économie et pour améliorer leur compétitivité, mais où est passé cet argent ? Impossible de savoir comment elles ont concrètement utilisées ces sommes. Trop complexe, selon le comité chargé du suivi du CICE.

**Jean PISANI-FERRY**

Ce sont des déclarations des responsables d'entreprise, ensuite pour aller plus loin, il faut observer individuellement sur chacune des entreprises ce qui s'est passé. Et ça c'est sont un million d'entreprises, ça demande l'accès à des données extrêmement détaillées qui ne sont encore disponibles donc malheureusement on ne peut pas répondre à cette question cette année, on y répondra à l'année prochaine.

**Mélanie VECCHIO**

La majorité des entreprises compte utiliser une partie de l'argent d'abord pour investir, dans les services, priorité ensuite à l'embauche dans le secteur de l'industrie, les patrons souhaitent ensuite utiliser une partie de l'aide pour baisser les prix et augmenter les salariés. Le CICE tourne aujourd'hui à plein régime, en 2014 plus d'un million d'entreprises bénéficiaient de ce crédit d'impôt au 31 juillet elles étaient déjà plus de 900 000. 18:05:59. FIN&



## **BFM TV LE MIDI-15H – Le 22/09/2015 – 13:43:57**

### ***Ronald GUINTRANGE***

Le premier bilan pour le CICE, c'est le fameux crédit impôt compétitivité emploi, premier rapport en demi-teinte a été remis ce matin. Le CICE tourne à plein régime, il devrait rapporter plus de 18 milliards aux entreprises en 2015 mais les effets sur l'investissement et l'embauche laissent à désirer, les entreprises ont visiblement préféré augmenter les salaires.

### ***Jean PISANI-FERRY, Président du comité de suivi du CICE***

On a le moyen de savoir qu'est-ce que les entreprises disent, donc à peu près la moitié disent qu'elles l'ont utilisé pour augmenter leur marge et au-delà principalement pour investir, à peu près la moitié disent qu'elles l'ont utilisé soit pour embaucher, soit pour augmenter les salaires, soit pour baisser leurs prix. Dans l'industrie elles baissent davantage leurs prix, dans les services elles augmentent davantage l'emploi. 13:44:39 FIN]

**FRANCE CULTURE JOURNAL – Le 22/09/2015 – 18:09:01****Tara SCHLEGEL**

Faisons maintenant un bilan du fameux coup de pouce fiscal osé par la gauche pour favoriser la compétitivité des entreprises. Le gouvernement VALLS a demandé un suivi du CICE, qui aurait dû théoriquement déboucher sur des embauches. Dans la réalité le Crédit Impôt Compétitivité Emploi a des effets encore difficiles à évaluer, des experts basés auprès du Premier ministre ont rendu leur premier rapport. Anne-Laure CHOUMIN, bonsoir.

**Anne-Laure CHOUMIN**

Bonsoir Tara.

**Tara SCHLEGEL**

En fait c'est peut-être le troisième rapport, c'est la troisième année qu'il est en vigueur, et il apparaît que ce mécanisme est de mieux en mieux connu, mais que, pour l'instant, il a surtout coûté de l'argent à l'Etat sans avoir d'effet réel sur le marché du travail.

**Anne-Laure CHOUMIN**

Oui. Alors, à défaut d'avoir encore prouvé son efficacité, le CICE, vous le disiez, a au moins l'avantage d'être un dispositif très suivi. Deux ans après son lancement c'est une troisième évaluation qui a été rendue publique ce matin par FRANCE STRATEGIE, l'ancien Commissariat au plan, un organisme indépendant, bien que rattaché à Matignon. Un mécanisme suivi, et pour cause, en 2015 il a représenté 18 milliards d'euros de manque à gagner pour les caisses de l'Etat, soit près d'1 point de PIB. Plusieurs observations à ce stade, d'abord une montée en régime de ce CICE, calculé, on le rappelle, sur les salaires inférieurs ou égaux à 2,5 fois le SMIC, aujourd'hui pratiquement toutes les entreprises qui peuvent y prétendre ont fait les démarches nécessaires. Un CICE arrivé à maturité donc, mais dont les effets restent difficiles à évaluer, ce dont on dispose pour l'instant ce sont des sondages d'intention d'utilisation. En juillet 2015 la majorité des entrepreneurs comptait s'en servir pour améliorer leurs investissements, une autre partie pour améliorer leur résultat d'exploitation, en troisième position, seulement, vient l'emploi, avant les augmentations de salaires ou une baisse du prix de vente final des produits et des services. Enfin, dernier point qui était pourtant prévu dans la loi, l'utilisation de ce CICE n'est que très peu discutée au sein des entreprises, les représentants du personnel sont en effet censés être consultés à son propos, ce n'est que peu le cas, et quand ça l'est, c'est à titre d'information plus que de négociations véritables. 18:11:02. FIN-

**FRANCE CULTURE JOURNAL – Le 22/09/2015 – 22:11:00**  
**Stanislas VASAK**

Dans l'actualité économique française il y a ce premier bilan contrasté du CICE, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est une pièce maîtresse dans la politique du gouvernement en faveur des entreprises, l'objectif étant bien sûr que cette politique fiscale incitative facilite les embauches. Le gouvernement VALLS a demandé à des experts d'évaluer le CICE. Verdict, Anne-Laure CHOUIN, le dispositif coûte cher et tarde à produire des effets positifs sur l'emploi.

**Anne-Laure CHOUIN**

A défaut d'avoir encore prouvé son efficacité, le CICE a au moins l'avantage d'être un dispositif très suivi, 2 ans après son lancement c'est une troisième évaluation qui a été rendue publique ce matin par FRANCE STRATEGIE. Un mécanisme très suivi, et pour cause, en 2015 il a représenté 18 milliards d'euros de manque à gagner pour les caisses de l'Etat, soit près d'un point de PIB. Plusieurs observations à ce stade, d'abord une montée en régime du CICE calculé, on le rappelle, sur les salaires inférieurs ou égaux à 2 fois et demie le SMIC, aujourd'hui pratiquement toutes les entreprises qui peuvent y prétendre ont fait les démarches nécessaires, à part quelques unes dont le patron s'occuperait lui-même de la comptabilité par exemple, et qui aurait peur d'un contrôle fiscal ou qui n'y verrait pas de gains immédiats ou importants. un CICE arrivé à maturité donc, mais dont les effets restent difficiles à évaluer. Ce dont on dispose pour l'instant, ce sont de sondages d'intention d'utilisation. En juillet 2015 la majorité des entrepreneurs comptaient s'en servir pour améliorer leurs investissements, une autre partie pour améliorer leurs résultats d'exploitation, en troisième position seulement vient l'emploi, avant les augmentations des salaires ou les baisses des prix de vente. Enfin, dernier point, qui était pourtant prévu dans la loi, l'utilisation de ce CICE n'est que très peu discutée au sein des entreprises, les comités d'entreprise sont en effet censés être consultés à son propos, ce n'est que peu le cas, et quand ça l'est, c'est à titre d'information plus que de négociations véritables. 22:12:55. FIN-

**LCP-AN CA VOUS REGARDE : L'INFO – Le 22/09/2015 – 19:33:02****Journaliste**

De vifs débats au sein de la majorité, c'est ce que provoque aussi le CICE, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Depuis quelques mois une partie du PS réclame une réorientation du dispositif qui prendrait en compte ses effets sur l'emploi et l'investissement. Un rapport présenté ce matin à la presse conclue pourtant que d'ici fin 2015, le CICE pourrait rapporter près de 18,2 milliards d'euros aux entreprises.

**Jean PISANI-FERRY**

Il n'y a plus de doute sur le fait de savoir est-ce que les entreprises utilisent le CICE, on a le moyen de savoir, ce que les entreprises disent, donc à peu près la moitié disent qu'elles l'ont utilisé pour augmenter leurs marges et au-delà, principalement pour investir, à peu près la moitié disent qu'elles l'ont utilisé soit pour embaucher, soit pour augmenter les salaires soit pour baisser leurs prix. Dans l'industrie si elles baissent davantage leurs prix dans les services, elles augmentent davantage encore.

**Journaliste**

Pour le commissaire général de France Stratégie, il est cependant encore trop tôt pour chiffrer les retombées du dispositif sur l'emploi.  
19:34:05. Fin&

**LCP-AN PARLEMENT'AIR – L'INFO – Le 22/09/2015 – 14:06:54**  
**Marion LEFEBVRE BECKER**

Dans le reste de l'actualité, un nouveau rapport économique a été dévoilé ce matin, cette fois sur le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE tourne à plein régime. Ce crédit d'impôt, mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises devrait leur rapporter 18,2 milliards d'euros cette année. Comment les entreprises l'utilisent-elles ? Les précisions de Jean PISANI-FERRY, commissaire général de France Stratégie.

**Jean PISANI-FERRY, commissaire général de France Stratégie**

Il n'y a plus de doute sur le fait de savoir « est-ce que les entreprises utilisent le CICE ». On a le moyen de savoir qu'est-ce que les entreprises disent. Donc à peu près la moitié disent qu'elles l'ont utilisé pour augmenter leurs marges, et au-delà principalement pour investir ; à peu près la moitié disent qu'elles l'ont utilisé soit pour embaucher, soit pour augmenter les salaires, soit pour baisser leurs prix. Dans l'industrie, si elles baissent davantage leurs prix, dans les services, elles augmentent davantage l'emploi.

**Marion LEFEBVRE BECKER**

Jean PISANI-FERRY était donc au micro de Camille VIGOGNE.  
14:07:55 FIN\$



## LCP-AN ACTUALITE PARLEMENTAIRE – Le 23/09/2015 – 08:40:06

### **Marie LABATTE**

De vifs débats au sein de la majorité, c'est ce que provoque aussi le CICE, le CREDIT d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Depuis quelques mois, une partie du PS réclame une réorientation du dispositif qui prendrait en compte ses effets sur l'emploi et l'investissement. Un rapport présenté ce matin à la presse, conclue pourtant que d'ici fin 2015, le CICE pourrait rapporter près de 18,2 milliards d'euros aux entreprises.

### **Jean PISANI-FERRY, commissaire général de France stratégie**

Il n'y a plus de doute sur le fait de savoir est-ce que les entreprises utilisent le CICE. On a les moyens de savoir qu'est-ce que les entreprises disent, donc à un peu près la moitié disent qu'elles l'ont utilisé pour augmenter leurs marges et au-delà, principalement pour investir, à peu près la moitié disent qu'elles l'ont utilisé soit pour embaucher, soit pour augmenter les salaires, soit pour baisser leurs prix. Dans l'industrie, c'est une baisse davantage leurs prix dans les services, elles augmentent d'avantage l'emploi.

### **Marie LABATTE**

Pour le commissaire général de France Stratégie, il est cependant encore trop tôt pour chiffrer les retombées du dispositif sur l'emploi.  
08:41:09. FIN£



## "CPF/DIF : la différence n'est pas encore claire pour les entreprises"

Les demandes de compte personnel de formation (CPF) sont de plus en plus nombreuses. Néanmoins, connaissance et accessibilité des conducteurs apparaissent encore limitées. Raphaëlle Franklin, directrice générale OPCA Transports et Services, fait le point.



L'Officiel des Transporteurs : Combien de demandes de formations ont été formulées depuis la mise en place du CPF ?

Raphaëlle Franklin : Pour l'instant, 1 200 dossiers ont été montés pour la branche Transports et Propreté, dont 880 dans le transport. Le nombre de demandes augmente depuis le début de l'année, mais surtout depuis juin. Les entreprises appellent beaucoup en amont pour se renseigner, ce qui limite le nombre de refus de dossiers. La différenciation avec le DIF n'est pas encore claire pour les entreprises. D'ailleurs, le message du "CPF qui se substitue au DIF" est trompeur, car les deux dispositifs ne se ressemblent pas. Les employés conservent seulement leurs heures acquises au titre du DIF.

L'OT : Le principe du CPF semble-t-il être globalement compris ?

R. F. : Le site internet de la Caisse des dépôts et consignations présente tout le dispositif mais il contient tellement d'informations que les gens s'y perdent. Les questions des entreprises concernent surtout les prises en charge et l'éligibilité des formations. On nous demande parfois si la FCO fait partie du CPF... Or la branche transports routiers n'a pas encore validé sa liste de formations. Lorsqu'une demande est soumise, nous vérifions l'éligibilité par rapport aux listes interprofessionnelles ou régionales que nous croisons pour augmenter les chances de formation. Toutes les formations, même si elles sont répertoriées dans la liste, n'entrent pas forcément dans le cadre du CPF. C'est notamment le cas pour l'anglais. Seuls les enseignements qui débouchent sur un examen sont éligibles. (...)

L'OT : Recevez-vous des demandes d'information sur le Compte personnel d'activité qui comprendra notamment le CPF ?

R. F. : Il devrait être mis en place en 2017 ; nous avons encore un bon délai. Assimiler le CPF ne

sera déjà pas simple ! Une année sera bien nécessaire pour les entreprises. Ces mesures sont annoncées bien vite par rapport à l'actualité et la réalité du monde des entreprises.

Pour en savoir plus : OPCA Transports et Services

> Lire l'intégralité de l'article dans L'Officiel des Transporteurs n° 2799 du 18 septembre 2015 : Raphaëlle Franklin, directrice générale OPCA Transports et Services) - "La différenciation avec le DIF n'est pas encore claire pour les entreprises" (réservé aux abonnés)

> S'inscrire à la newsletter WK-Transport-Logistique.fr

© Tous droits réservés

« Pour signaler un contenu indésirable ou illicite, nous vous invitons à nous contacter ici. »



## "L'œuvre de François Hollande est considérable en matière de droits collectifs et individuels"

Conseiller de François Hollande lors de la campagne présidentielle de 2012, l'ex-cédétiste Jacky Bontems\* vante l'efficacité de la méthode utilisée par le chef de l'Etat pour réformer. Avec force.



En quoi la méthode Hollande est-elle la bonne ?

Le dialogue social à la française, dans lequel l'Etat joue un rôle de chef d'orchestre au lieu d'être jacobin, a des vertus. D'abord, il revivifie une démocratie politique en panne. Injecter de la démocratie sociale permet d'augmenter la légitimité du politique. Ensuite, le rôle pré-initiateur des partenaires sociaux offre une meilleure prise en compte des réalités des entreprises et des branches. Résultat, la probabilité est plus grande de susciter l'adhésion des acteurs concernés. Pour preuve, depuis 2012, il n'y a quasiment pas eu de grands mouvements de contestation des réformes engagées.

N'est-ce pas un moyen pour le politique de se défausser, quitte à reprendre la main pour jouer les sauveurs ?

Bien sûr que non ! La place et la reconnaissance de la responsabilité du dialogue social dans la détermination des normes sont au fondement même de la démocratie politique. Cette dernière repose sur deux jambes : les élus locaux et les partenaires sociaux. Les uns ne vont pas sans les autres.

Mais les syndicats sont délégitimés...

Comme les politiques, ils sont atteints par la crise de confiance. Récemment, le rapport de l'Institut Montaigne faisait état d'une fin de cycle du dialogue social et de la négociation interprofessionnelle. On ne vit pas sur la même planète ! Jamais le nombre d'accords n'a été aussi élevé au cours de ces dernières années ! Le dialogue social n'est pas un long fleuve tranquille. Il ne peut pas être un consensus mou ou le fruit du plus petit dénominateur commun. Il repose sur des rapports de force avec des postures diverses. De là naissent des compromis sociaux. Comme dans un couple, ça n'est pas toujours facile, l'échec et les difficultés sont dans l'essence même du dialogue social. Mais il est faux de dire qu'il est en panne.

Que pensez-vous du rôle du patronat ?

Nous sommes dans une situation pré-électorale où il est de bon ton de hausser le ton. J'ai parfois du mal à cerner la stratégie du Medef. La période de crise que nous traversons, les mutations de la société mais aussi la situation financière des régimes sociaux compliquent la recherche d'accords comme on a pu le voir lors des négociations sur l'assurance chômage et les retraites complémentaires.

La démocratie sociale produit-elle des effets positifs ?

Dans quelques années, on se rendra compte que l'œuvre entreprise par François Hollande est considérable en matière de droits collectifs et individuels. Qu'il s'agisse des droits rechargeables, du compte personnel de formation, du temps partiel, de l'encadrement des stages, de la base de données uniques, des commissions paritaires régionales, des administrateurs salariés. Les relations sociales ont été bouleversées beaucoup plus qu'avec les lois Auroux de 1982. Tout cela s'est fait progressivement et en douceur.

Pourquoi l'opinion publique a-t-elle le sentiment que rien ne change ?

Les modifications des règles collectives sont difficilement « vendables » car complexes et techniques. C'est un peu de la « cuisine » dans les entreprises. Et puis le temps social n'est ni le temps médiatique ni le temps politique. Adoptée en 2012, la généralisation de la complémentaire santé ne verra le jour que l'an prochain. L'élargissement des bénéficiaires des départs en retraite pour carrière longue profite à 150 000 personnes mais tout le monde l'a oublié ! Le gradualisme, c'est la méthode Hollande. Des avancées pas à pas plutôt que dans la précipitation, ce qui évite les protestations.

\*Jacky Bontems, ex-numéro deux de la CFDT, est président du groupe de réflexion Réseau 812 et chargé de mission à **France Stratégie**. Il est l'auteur, avec Aude de Castet et Michel Noblecourt, de "Le moteur du changement : la démocratie sociale" (Ed. Lignes de repères-Fondation Jean Jaurès).



## "Les chauffeurs d'Uber sont les bienvenus à la CFDT", lance Laurent Berger

Face aux bouleversements du travail provoqués par le numérique, la CFDT ouvre ses portes aux travailleurs qui ne bénéficient pas des protections du salariat, et réfléchit à une offre de services spécifique pour eux.



Ils ne sont pas salariés, mais intéressent les syndicats, notamment la CFDT. Eux, les chauffeurs d'Uber, les indépendants du numérique, les prestataires des plates-formes... Des travailleurs dont la relation avec ceux qui leur donnent du travail n'est régie par aucune règle de droit social.

"De nouvelles formes d'emploi se développent aux marges du salariat, avec des liens de subordination évidents entre des travailleurs et des donneurs d'ordre, analyse Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, lors d'une conférence de presse ce mercredi 23 septembre. Nous voulons une protection de ces travailleurs, et chercherons à les défendre collectivement. C'est un enjeu extrêmement lourd pour le syndicalisme, et un défi interne pour la CFDT. Les chauffeurs d'Uber sont les bienvenus à la CFDT. Nous sommes prêts à leur faire une place, et même à aller les chercher."

La CFDT annoncera prochainement les nouveaux services qu'elle entend proposer à ses adhérents. Elles comprendront un volet à destination de ces travailleurs habituellement oubliés des organisations syndicales.

Sécuriser les parcours grâce au compte personnel d'activité

Pour la centrale syndicale réformatrice, la protection de ces travailleurs non salariés passera par le compte personnel d'activité (CPA). Créé par la loi Rebsamen de juillet, c'est encore une coquille vide, un lieu virtuel où toute personne, quel que soit son statut, pourra "ranger" ses droits (à la formation, au chômage, à des points pénibilité, à une complémentaire santé, à du temps libre...). La construction du contenu du CPA sera au centre de la conférence sociale du 19 octobre, et quatre commissions planchent sur le sujet à la CFDT.

Pour les travailleurs non salariés, il s'agirait d'acquérir des droits sociaux, qui seraient portés sur leur compte personnel. "Et leur permettront de sécuriser leur parcours professionnel", précise Laurent Berger. Pour acquérir ces droits, et les financer, la CFDT propose que les plates-formes

déclarent au fisc et aux URSSAF les revenus générés par leur intermédiaire. Et appelle à mettre en place une fiscalité sur les données.

L'état juridique et fiscal se resserrait-il autour des acteurs du numérique? Le conseil constitutionnel a confirmé mardi 22 septembre l'illégalité du service UberPop de l'entreprise Uber, qui mettait en relation un client et un particulier improvisé chauffeur de taxi. Le conseil a rejeté l'argument de l'avocat de la société californienne, qui prétendait qu'il s'agissait d'une action de co-voiturage. Et condamné le transport de particulier à titre onéreux, quand il n'est pas exercé par des professionnels agréés (taxis ou VTC).

Cécile Maillard

Cécile Maillard @CeMail



## **[Live] Suivez en direct la conférence de presse de rentrée de la CFDT**

Cette conférence de presse est l'occasion pour la CFDT de présenter ses positions et ses propositions sur tous les dossiers en cours: Rapport Combexelle, Retraites complémentaires, Conférence sociale, Compte personnel d'activité... et de faire le point sur différents dossiers: Loi Rebsamen, le travail du dimanche, le Pacte de responsabilité.

**Société & Solidarités****UNIVERSITÉ**

# « On ne peut pas faire de l'escalade à 45! »

Les étudiants en sport (Staps) étaient appelés, hier, à une première journée de mobilisation pour dénoncer une filière surchargée et un manque de moyens budgétaires scandaleux.

**P**lusieurs organisations étudiantes ont organisé, hier, une journée de mobilisation pour dénoncer le manque de moyens dans le supérieur. Au premier rang, les étudiants de la filière Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) qui représentent la moitié des étudiants sans fac, rappelle Laurent Beauvais, président de leur principale organisation (Anestaps).

## Comment expliquez-vous cette colère des étudiants en Staps ?

**LAURENT BEAUVAIS** Il y a cette année un flux massif vers les formations Staps, avec 28 000 demandes. Mais les moyens ne suivent pas. Sur 50 formations, 39 sont obligées de sélectionner les étudiants par un tirage au sort via le logiciel Admission post-bac. Ainsi, début juillet, sur les 7 500 étudiants sans formation, la moitié concernait les Staps. Du coup, ces jeunes bacheliers partent en psychologie, en science ou en droit par défaut. Ils se disent qu'ils seront tout de même inscrits quelque

part et pourront rattraper, au second semestre, la formation choisie au départ... Au-delà d'un budget insuffisant, du manque d'infrastructures et de professeurs, nous demandons que les systèmes soient lisibles, de manière à informer les étudiants sur les formations. D'un côté, des jeunes veulent suivre une formation dans le sport mais ne peuvent pas accéder à leur université par manque de places. De l'autre, ils ne peuvent pas, non plus, tenter de décrocher le diplôme du ministère des Sports (BPMS) qui coûte la bagatelle de 12 000 euros l'année !

## Et pour ceux qui sont inscrits en Staps, quelle est la situation ?

**LAURENT BEAUVAIS** Les salles de classe sont surchargées. De plus en plus de cours sont annulés. On le voit dans les centres régionaux d'éducation populaire et de sport (Creps), là où les sportifs de haut niveau sont formés. On ne peut pas faire un TD d'escalade à 45 ! Il nous faut donc plus de professeurs, plus d'infrastructures et surtout un rapprochement des acteurs (État, régions, universités, étudiants, etc.) pour



mieux gérer la situation. À Nancy ou à Rouen, par exemple, ils n'ont pas de capacités d'accueil supplémentaire mais se retrouvent à devoir intégrer de nombreux étudiants refusés à Strasbourg, Bordeaux, Marseille ou Lille. Ce n'est pas normal.

#### **Pourquoi autant de jeunes veulent suivre les formations Staps ?**

**LAURENT BEAUVAIS** On accueille bientôt l'Euro 2016 de football et les jeux Olympiques. Il y a beaucoup d'étudiants qui veulent travailler dans le monde du sport événementiel, le coaching... Mais surtout, il y a des garanties d'emploi derrière. Seuls 3 % des anciens étudiants en Staps sont au chômage. De même, un rapport de France Stratégie stipule que le sport est l'un des secteurs qui tend à se développer le plus fortement.

#### **Pourquoi le ministère n'a pas attribué un budget adéquat ?**

**LAURENT BEAUVAIS** Ce n'était pas la priorité politique. On a entendu beaucoup de belles phrases sur les bienfaits du sport, notamment après la tuerie de *Charlie Hebdo* : « Ça développe le vivre ensemble et la citoyenneté. Il faut l'utiliser comme moyen de rassemblement... » Le constat est fait mais on n'y met pas les moyens nécessaires.

**ENTRETIEN RÉALISÉ PAR  
CHARLES THIEFFAINE**

#### **ÉTUDIANTS EN MANQUE DE SOINS**

Les étudiants renoncent de plus en plus à se soigner, selon une étude du réseau de mutuelles Emevia. 54,1 % des jeunes interrogés avouent avoir « plutôt tendance à attendre que les choses passent » lorsqu'ils tombent malades. Au cours des six derniers mois, ils sont 15,6 % à avoir renoncé à des soins pour raisons financières.

**Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur**

**COURS D'ESCALADE POUR LES 1<sup>RE</sup> ANNEE DE STAPS ( SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ) SUR LE CAMPUS DE BRIVE-LA-GAILLARDE. PHOTO PATRICK ALLARD/REA**

**essentiel**ENTREPRISES / TRANSITION ÉNERGÉTIQUE / NUMÉRIQUE / RÉGIONS / INNOVATIONS / **ÉCONOMIE**

usinouvelle.com/economie



Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

François Hollande a annoncé le lancement d'un troisième « PIA ».

**Bonne nouvelle****10 MILLIARDS D'EUROS POUR LES  
INVESTISSEMENTS D'AVENIR**

Le programme des investissements d'avenir va bénéficier d'une nouvelle recharge de 10 milliards d'euros. C'est François Hollande, en visite à Saclay le 17 septembre, qui confirme le lancement de ce « PIA 3 ». Mis en œuvre par Nicolas Sarkozy, le PIA avait été doté de 35 milliards d'euros en 2010. En 2013, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault avait accordé une première rallonge de 12 milliards d'euros. Au rythme des décaissements, le Commissariat général à l'investissement (CGI) devrait avoir consommé l'ensemble de son enveloppe d'ici mi-2017. Le nouveau grand emprunt, réclamé dès novembre 2014 par le commissaire à l'investissement Louis Schweitzer lors des Assises de l'industrie, organisées par « L'Usine Nouvelle », devrait être examiné en 2016 par l'Assemblée. Avant d'adopter le « PIA 3 », le gouvernement devrait toutefois attendre le résultat de l'évaluation que France Stratégie vient de débiter sur l'efficacité du dispositif. Depuis son lancement, près de 36 milliards d'euros ont déjà été attribués. Les priorités de la nouvelle enveloppe sont, elles, déjà fixées. Principalement le numérique et la diffusion de l'innovation et des technologies dans les PME et les start-up. ■ SOLÈNE DAVESNE



## 10 milliards d'euros pour les investissements d'avenir



François Hollande a annoncé le lancement d'un troisième « PIA ».

Le programme des investissements d'avenir va bénéficier d'une nouvelle recharge de 10 milliards d'euros. C'est François Hollande, en visite à Saclay le 17 septembre, qui confirme le lancement de ce « PIA 3 ». Mis en œuvre par Nicolas Sarkozy, le PIA avait été doté de 35 milliards d'euros en 2010. En 2013, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault avait accordé une première rallonge de 12 milliards d'euros. Au rythme des décaissements, le Commissariat général à l'investissement (CGI) devrait avoir consommé l'ensemble de son enveloppe d'ici mi-2017. Le nouveau grand emprunt, réclamé dès novembre 2014 par le commissaire à l'investissement Louis Schweitzer lors des Assises de l'industrie, organisées par « L'Usine Nouvelle », devrait être examiné en 2016 par l'Assemblée. Avant d'adopter le « PIA 3 », le gouvernement devrait toutefois attendre le résultat de l'évaluation que **France Stratégie** vient de débiter sur l'efficacité du dispositif. Depuis son lancement, près de 36 milliards d'euros ont déjà été attribués. Les priorités de la nouvelle enveloppe sont, elles, déjà fixées. Principalement le numérique et la diffusion de l'innovation et des technologies dans les PME et les start-up. ??

DROIT DU TRAVAIL

## à quoi sert le rapport Combrexelle ?

*Le rapport Combrexelle sur «la négociation collective, le travail et l'emploi», remis à Manuel Valls, le 9 septembre vise notamment à élargir la place de l'accord collectif en droit du travail. Une loi devrait être adoptée l'an prochain. Le point de vue de notre spécialiste en droit du travail.*

lire page 2

Il est toujours pathétique de constater en France que les politiques attendent toujours le rapport qu'ils ont commandé... avant de ne rien faire. S'agissant de la compétitivité des entreprises, le rapport Gallois était ainsi attendu comme la pièce manquante. Le rapport Combrexelle n'échappe pas à la règle!

### *Pourquoi ce rapport ?*

Nul ne peut nier que le droit du travail est devenu très compliqué en France. Certes, il l'est naturellement, vu la multitude de ses sources (sources internationales, européennes, conventions et accords collectifs, jurisprudence, Code du travail, Constitution...). Mais, le droit français a une particularité supplémentaire : le poids de son Code du travail, avec 10 000 articles. En comparaison, celui de la Suisse ne comporte que... 54 articles ! Résultat : du stade de petit livre, notre Code est passé à celui de monstre que nous connaissons aujourd'hui. Un document truffé de textes parfois inutiles quand ils ne se contredisent pas les uns les autres. Un code qui comprend des dispositions inassimilables, même pour des juristes chevronnés. Un code qui, finalement, n'est pas compréhensible par ceux auxquels il s'adresse en priorité : les salariés et les employeurs.

En 1991, déjà, le Conseil d'Etat avait utilisé cette célèbre formule : « quand le droit bavarde, le citoyen ne lui prête plus qu'une oreille distraite ». Et de dénoncer la « prolifération des textes », « l'instabilité des règles » et « la dégradation de la norme ». Les causes de ces maux ont été analysées et d'autres formules sévères ont mis en lumière ces dérives : « logorrhée législative et réglementaire », « raffinements byzantins », « droit mou »,

« droit à l'état gazeux ». Pire, comme l'ont dénoncé de nombreux professionnels, notre Code en est arrivé à un tel point qu'il ne protège plus le salarié et décourage l'employeur. Triste constat !

C'est dans ces conditions que le gouvernement a commandé à Jean-Denis Combrexelle, conseiller d'Etat et ex-directeur général du Travail, un rapport sur « la négociation collective, le travail et l'emploi ». On notera que certains des 16 membres de la commission Combrexelle avaient participé à la recodification du code du travail, c'est-à-dire à sa complexification !

### *L'essentiel du rapport*

Finalement, ce rapport ne donne pas de recette pour simplifier le Code du travail, il se contente de renvoyer la plupart des sujets à la négociation collective !

En premier lieu, il propose de réduire la place de la loi dans l'édifice juridique social. Son caractère impératif se limiterait aux principes fondamentaux du droit du travail, baptisé « l'ordre public social » : la sécurité, la santé et le respect de la dignité des salariés, les normes communautaires et internationales, la durée maximale de travail, le Smic. Pas question donc de revenir sur le Smic ou les 35 heures. Le président de la République l'a affirmé.

En second lieu, le rapport propose de revoir l'architecture du Code du travail en faisant « le partage entre les dispositions impératives, le renvoi à la négociation collective et les dispositions supplétives en l'absence d'accord », tout en fixant un délai de quatre ans pour arriver à cette fin.

Le document suggère également de « rationaliser » et d'« étendre », dès 2016, via une loi, les champs de la négociation de branche et

d'entreprise sur les « quatre piliers » des relations au travail : « le temps de travail, les salaires, l'emploi et les conditions de travail ».

Ensuite, il prévoit que les accords devront être majoritaires, c'est-à-dire signés par des syndicats ayant recueilli au moins 50 % des voix aux élections professionnelles.

### *Que faut-il en penser ?*

Enfin, un salarié refusant les conséquences d'un accord visant à sauver ou à développer des emplois bénéficierait d'un licenciement économique mais avec des indemnités, à définir par la loi, moins élevées que pour un licenciement classique.

Ce rapport peut laisser le lecteur dubitatif. A y regarder de plus près, il semble que les propositions soient quelque peu en dehors de la réalité ! Ainsi, s'agissant des accords de branche, près d'un millier de branches existent aujourd'hui (255 dans le domaine agricole et 687 dans le reste du secteur privé). Dans son rapport sur la représentativité patronale, en 2013, le même Jean-Denis Combrexelle avait préconisé de diviser ce nombre par trois ou quatre dans cinq ans, avec pour objectif d'arriver à une fourchette comprise entre 100 et 150 branches dans dix ans. Cela s'explique : seule la moitié des 657 conventions collectives, étudiées dans ce cadre, négociaient régulièrement des accords. Moins de 10 % concluaient un accord par an et 40 % tous les un à deux ans. Le problème est que le rapport fixe des objectifs à quatre ans. La mission est donc vouée à l'échec !

De même, on peut se demander si la commission a suffisamment pris en compte le particularisme de la France, pays où les syndicats sont très minoritaires. La France affiche, en effet, le taux de syndicalisation le plus faible de tous les pays

développés : 8 % des salariés (contre 55 % en Italie, 69 % en Belgique, 82 % en Suède...) avec une proportion de 5 % dans le secteur privé. La proportion d'entreprises affiliées à un syndicat patronal n'est guère plus élevée... Dans ces conditions, il paraît pour le moins osé de promouvoir la négociation avec des syndicats qui ne représentent qu'eux-mêmes au détriment de la loi (sans compter que dans nombre de situations, les accords négociés par les partenaires sociaux sont marqués par une grande confusion, voire une inapplicabilité. Faut-il rappeler la cohorte de textes nébuleux ou inadaptés, négociés par les partenaires sociaux au niveau national qu'il s'agisse du temps partiel de 24 heures, de la formation, des accords de maintien dans l'emploi, des compléments d'heures...!)

Enfin, il faut rappeler que 84 % des entreprises françaises sont des TPE (moins de 10 salariés) qui n'ont ni représentant syndical, ni représentant du personnel, et pour lesquelles le rapport Combrexelle ne prévoit pas grand-chose !

Finalement, faute pour les gouvernements successifs de résoudre ce problème de la monstruosité du Code du travail, on renvoie le problème aux employeurs, à charge pour eux de négocier des accords majoritaires avec des syndicats de salariés ultra minoritaires.

La législation en matière de durée du travail nécessite plus de 200 articles. Faut-il maintenir celle sur le contrat de travail à temps partiel, dont la complexité est telle qu'il devient difficile, sans aide extérieure, de rédiger un contrat à temps partiel et durée déterminée de moins de 24 heures ! Le vrai courage politique n'aurait-il pas été celui de la simplicité ?

François TAQUET



# AGENDA DES CONFERENCES DE PRESSE ET EVENEMENTS ECONOMIQUES JUSQU'AU 1er OCTOBRE EN FRANCE

Paris, 24 sept. 2015 (AFP) -

Voici l'agenda prévisionnel des conférences de presse et autres événements économiques jusqu'au 1er octobre (heure de Paris):

(+) Nouvel élément

(\* Modification ou précision

## - JEUDI 24 SEPTEMBRE -1/ ECO

- 09H00 - SER (Syndicat des énergies renouvelables) : conférence de presse sur le thème "De la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte à la COP21" - Hôtel Paris Marriott Opéra Ambassador, 16 boulevard Haussmann 75009 Paris

- 09H00/12H30 - FNAIM, FPI et FFB: colloque du "Grand Paris du logement", point pour dégager des propositions d'actions concrètes - Amphithéâtre de la FFB Grand Paris, 10 rue du Débarcadère 75017 Paris

- 09H30 - Conférence de presse Nouvelles Frontières sur le thème "Les nouveautés de la collection 2016, des voyages pour succomber à l'attraction terrestre" - TUI France, 32 rue Jacques Ibert 92300 Levallois-Perret

- 18H00 - Institut Jacques Delors : conférence-débat avec Pierre Moscovici, Commissaire européen chargé des Affaires économiques et Financières, de la Fiscalité et des Douanes, sur le thème "Après le psychodrame grec, quelles améliorations pour l'UEM ?" - Auditorium de la Macif, 17/21 Place Etienne Pernet 75015 Paris

- 18H30 - Cérémonie de remise du Prix 2015 " Demain l'Economie " - Centre de conférences Pierre Mendès-France, 139 rue de Bercy 75012 Paris

## 2/ SOCIAL

- 09H00 - Conférence de presse EVE & Donzel sur le rapport 50 chiffres pour comprendre l'égalité professionnelle et le leadership au féminin - Aux 2 Vaches, 17 bis boulevard Haussmann 75009 Paris

- 09H00 - Point presse du nouveau président de l'Ordre national des chirurgiens-dentistes Gilbert Bouteille sur les 70 ans de l'Ordre - Conseil national, 22 rue Emile Menier 75016 Paris

- 09H30 - CCE d'Air France sur l'avancement des discussions Perform 2020 et informations sur la flotte long courrier, le programme d'hiver, les achats entre autres - Aéroport de Roissy - et 25

- 11H45 - Conférence de presse de présentation du projet de budget de la sécurité sociale par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Christian Eckert, secrétaire d'Etat chargé du Budget - Centre de conférences Pierre Mendès-France, 139 rue de Bercy 75012 Paris

- 14H00 - 6èmes Assises nationales de l'Aide à domicile avec à 14H15 discours de Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie - Les Salons de l'Aveyron, 17 rue de l'Aubrac 75012 Paris - et 25

- 18H00 - Conférence de presse commune de la CES, CFDT, CFTC, CGT, FO, Unsa avant le congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) qui se tiendra du 29 septembre au 2 octobre - Siège, salle de presse confédérale, 263 rue de Paris à Montreuil (93)

## 3/ DIVERS

- 10H30 - Lancement par la Fondation GoodPlanet et son président Yann Arthus-Bertrand du programme "La solution est dans l'assiette". Quelles pratiques alimentaires adopter pour diminuer notre empreinte environnementale ? Comme concilier plaisir, santé et climat à moindre coût dans nos cuisines? - La Recyclerie, 83 boulevard Ornano 75018 Paris

- 20H00 - Conférence de presse de Meltygroup pour la présentation de sa stratégie 2015-2016 - La Gaîté Lyrique, 3bis rue Papin 75003 Paris

## - VENDREDI 25 SEPTEMBRE -1/ ECO



(+) 09H15 - 9ème Conférence des Talents de la Relation Clients sur le thème "Métamorphoses : les modes de vie qui font les nouveaux services", organisée par la Fondation Service Lab, première fondation de recherche dédiée au management et au marketing des services, en partenariat avec Académie du Service - Atkan - Chateauforn' - ERDF - SGS - Chateauforn'City, 49-51 rue Saint-Dominique 75007 Paris

- Silmo Paris 2015, le salon mondial de l'optique, jusqu'au 28 - Parc des expositions de Paris Nord Villepinte

## 2/ SOCIAL

- 09H00 - Congrès national du Syndicat des médecins libéraux (SML) - Hôtel Pullman Marseille Palm Beach - 200 corniche John Fitzgerald Kennedy - Marseille - et 26

(+) 09H30 - France Stratégie : réunion entre les partenaires sociaux français/allemands, Myriam El Khomri, ministre du Travail, et Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, sur l'avenir du modèle social européen entre autres (Emploi, investissement et croissance : quel agenda pour l'Allemagne, la France et l'Europe ?). Tour d'images et interviews possibles avant le début de la réunion - 18 rue de Martignac 75007 Paris

- 11H00 - Conférence de presse de l'Unof-CSMF (syndicat des spécialistes libéraux en médecine générale) sur leur "Tour de France" - Brasserie Le Rouergue, 34 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris

- L'intersyndicale de l'AP-HP appelle à de nouvelles actions contre le projet de réorganisation du temps de travail

## 3/ DIVERS

- 08H30 - Colloque de l'Institut Curie sur "Patients, ville, hôpital" - Institut océanographique, 195 rue Saint-Jacques 75005 Paris

- 5ème Fête de la Gastronomie - Jusqu'au 27

- SAMEDI 26 SEPTEMBRE -1/ ECO

- 10H00 - 50ème salon des véhicules de loisirs - Parc des Expositions Paris Le Bourget - Jusqu'au 4 octobre

## 2/ SOCIAL

- Pas d'événement prévu

## 3/ DIVERS

- Rassemblement à l'appel du mouvement citoyen Alternatiba, pour présenter les solutions locales pour lutter contre le changement climatique - Place de la République - et 27

- DIMANCHE 27 SEPTEMBRE -1/ ECO

- Pas d'événement prévu

## 2/ SOCIAL

- Pas d'événement prévu

## 3/ DIVERS

- Eclipse totale de lune visible à l'oeil nu en France (observable de 4H11 à 5H23)

- "Virades de l'espoir" pour vaincre la mucoviscidose

- Journée sans voiture - Paris

- LUNDI 28 SEPTEMBRE -1/ ECO

- 08H30 - Banque de France : conférence sur le thème "Financial Regulation - Stability versus Uniformity - A focus on non-bank actors", avec Jean Tirole, Prix Nobel d'économie 2014 - Auditorium de la Banque de France, 31 rue Croix-des-Petits-Champs 75001 Paris

- 09H00 - Conférence de presse de présentation de la nouvelle Revue de l'OFCE : "Le ralentissement de la croissance : du côté de l'offre ?" - OFCE, 69 quai d'Orsay 75007 Paris

- 09H30 - Conférence de presse de l'ObSoCo (l'Observatoire Société et Consommation) sur le thème "Des pratiques de consommation émergentes à l'heure de la maturité" - Groupe La Poste, Espace marque, 44 boulevard de Vaugirard 75015 Paris

- 11H30 - Conférence de presse commune de Pierre Gattaz, président du Medef, et Theodore Fessas président du patronat grec SEV, une semaine après les élections générales en Grèce - Medef, 55 avenue Bosquet 75007 Paris

- 16H00 - Présentation du rapport d'Europarténaires sur la transition énergétique dans la perspective de la COP21 "Énergie, climat et prospérité : l'Europe attend des décisions fortes" - Représentation de la Commission européenne à Paris, 288 boulevard Saint-Germain 75007 Paris

- 17H00/19H00 - Lancement de la semaine de l'ISR 2015 (investissement socialement responsable), placée sous le signe du climat, et qui se déroulera du 5 au 11 octobre sur le thème "Règlementation et Investissement



Responsable". Discours de clôture par Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics - Siège d'AG2R La Mondiale, 110 boulevard Haussmann 75008 Paris

## 2/ SOCIAL

- 09H00 - Semaine "contrat de génération" organisée par la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP), deux ans après sa mise en place - Jusqu'au 2 octobre

(+) 09H30 - Conférence de presse de Marisol Touraine, ministre de la Santé, à l'occasion de la journée mondiale pour le droit à l'avortement - Ministère, salle Fontenoy, 11 avenue de Lowendal 75007 Paris

- 10H30 - Point presse téléphonique de l'UFC-Que Choisir sur le surcoût des audio prothèses - Numéro gratuit (1) à composer : 0805 109 082 suivi de 36898872#. (1) l'appel depuis un mobile est susceptible d'être facturé au participant par son opérateur

## 3/ DIVERS

- 11H00 - Présentation d'Ina Premium, l'offre SVOD de l'Ina - Centre Ina d'Issy-les-Moulineaux, 21-23 rue Camille Desmoulins 92130 Issy-les-Moulineaux

## - MARDI 29 SEPTEMBRE -1/ ECO

- 09H00 - Conférence de presse dédiée à la diversification stratégique de Total Energie Gaz - Hôtel Edouard VII, salon Marigny, 39 avenue de l'Opéra 75002 Paris

- 09H00 - Petit déjeuner presse KPMG à l'occasion du lancement de son étude annuelle : "L'Industrie Hôtelière Française" - Mandarin Oriental, 251 rue Saint-Honoré 75001 Paris

- 09H15 - Bpifrance: présentation du programme Acceleratech China, le programme d'immersion et d'accélération en Chine des PME et start-ups de la French Tech - Bpifrance le Hub, 6-8 boulevard Haussmann 75009 Paris

## 2/ SOCIAL

- 09H30 - 13ème Congrès de la Confédération européenne des syndicats (CES) avec ouverture par François Hollande, président de la République, et Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne - Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor 75005 Paris - Jusqu'au 2 octobre

(+) 11H30 - Conférence de presse de rentrée sociale de l'Uniopss (associations de solidarité) - 15 rue Albert 75013 Paris

## 3/ DIVERS

- 09H00 - Petit-déjeuner de presse Météo-France sur le thème des "services climatiques" - Météo-France, 73 avenue de Paris 94160 Saint-Mandé

- 09H30 - Conférence de presse Eurodata TV "Usages et contenus-Les nouvelles dynamiques" - Pershing Hall, 49 rue Pierre Charron 75008 Paris

- 15H00 - Visite de presse au laser Apollon, record mondial de puissance attendu en 2016 - CEA - l'Orme des Merisiers - Bâtiment 704 91190 Saint Aubin

- Défilés de Prêt à porter - Paris - Jusqu'au 7 octobre

## - MERCREDI 30 SEPTEMBRE -1/ ECO

(+) 09H00 - Petit déjeuner OC&C Strategy Consultants afin de dévoiler les résultats France 2015 de son étude annuelle sur l'attractivité des enseignes de distribution - OC&C Strategy Consultants, 37 rue La Pérouse 75016 Paris

(+) 09H00 - Automobilité et Avenir : conférence de presse sur le thème "Voiture connectée et autonome : une solution d'avenir pour la sécurité routière et une mobilité responsable !" - CCFA, 2 rue de Presbourg 75016 Paris

- 09H30 - Point presse MAIF en vue d'évoquer l'engagement de la MAIF en matière d'innovation et de digital, de faire un point sur la création de MAIF Avenir (premiers résultats et prochaines étapes) et d'annoncer la signature d'un nouveau partenariat stratégique - Numa, Salle terrasse, 39 rue du Caire 75002 Paris

- 10H00 - Conférence de presse de présentation de Navya, véhicule sans conducteur 100% électrique et 100% français - Hôtel Peninsula, salon Auguste Boppe, 5 avenue des Portugais 75016 Paris

## 2/ SOCIAL

- Pas d'événement prévu

## - JEUDI 1er OCTOBRE -1/ ECO

- 09H00 - ACSEL (Association de l'économie numérique) : "La grande matinée des métiers du digital", une conférence pour mieux appréhender la gestion des talents du digital - ACSEL, 6 Place du Colonel Bourgoin 75012



Paris

- 09H00 - Alliance Carton Nature / IPSOS : point presse de présentation des résultats de l'enquête sur le thème "Les français, l'environnement et l'emballage des produits alimentaires" - Au Vert Midi, 1 rue Saint-Marc 75002

Paris

- 09H15 - IESF ( société des Ingénieurs et Scientifiques de France) / ISAE executive Club (club des dirigeants de l'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace) : présentation de leur cahier blanc, 8 propositions pour un redressement économique de la France - 7 rue Lamennais 75008 Paris

- 14H00 - Collège des Directeurs du Développement durable (C3D) : présentation du Book Climat, des stratégies climat de nombreuses entreprises et organisations - Salons de l'Hôtel de l'Industrie, 4 place St Germain-des-Près 75006 Paris

- Notaires de France : trois journées de consultations gratuites et d'information du public, événement organisé à Paris et partout en France dans une cinquantaine de villes - Jusqu'au 3 octobre

2/ SOCIAL

- Les fédérations CGT-FO-SUD du secteur de la santé et de l'action sociale appellent à une grève nationale pour le retrait du projet de loi santé et contre l'austérité budgétaire

- Appel à un préavis de grève de 24 heures du syndicat national des infirmiers anesthésistes (SNIA). A Paris, rassemblement à 10H00 sur le parvis de la gare Montparnasse puis départ à 11H00 vers le ministère de la Santé - 14 avenue Duquesne 75007 Paris

- 14H00 - 3èmes Assises du dialogue social dans la Fonction publique sur le thème "Réformes et fonction publique, un impératif : réussir le dialogue social" - Intériale Mutuelle, 32 rue Blanche 75009 Paris

- 15H00 - L'intersyndicale d'Areva est reçue par Emmanuel Macron, ministre de l'Economie - Ministère, 139 rue de Bercy 75012 Paris

éco/arl/mcf/eb

Afp le 24 sept. 15 à 06 01.



## Bilan du CICE en 2015 : pas de bilan avant fin 2016...

**ÉVALUATION** Le Comité de suivi du CICE constate l'augmentation du coût du dispositif, qui pourrait approcher les 20 milliards d'euros annuels en 2019. Mais il reste impuissant à en mesurer les effets, renvoyant son évaluation à la fin de l'année prochaine.

**F**rance Stratégie a enfin rendu public, le 22 septembre, son rapport 2015 sur le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Annoncé par François Hollande et mis en œuvre dès 2013, il permet aux entreprises de déduire fiscalement 4 % en 2013, puis 6 %, depuis 2014, de leur masse salariale. Le rapport 2015 chiffre à 10,2 milliards d'euros les dépenses CICE en 2014 et à 17,3 milliards celles de 2015. Un montant qui,

annuellement, pourrait dépasser les 20 milliards d'euros en 2019.

### Où sont passées les contreparties?

Or ces dizaines de milliards d'euros distribués restent sans effets visibles sur l'emploi ou l'investissement. Le peu d'accords de branche conclus dans le cadre du pacte de responsabilité ne portent pas d'engagements nouveaux. Enfin, le rapport constate que l'information-

consultation du CE sur l'utilisation du CICE demeure « *un exercice fréquemment formel et frustrant pour les participants* » car « *réduite dans bien des cas à une simple information* ».

L'annonce par le chef de l'État d'une possible transformation du CICE en exonérations de cotisations, outre qu'elle pérennise le système « *n'en améliorera pas l'efficacité sur l'emploi* », analyse pour FO Pascal Pavageau. ■

**MATHIEU LAPPRAND**



## web

Chaque jour, sur nos sites, des enquêtes, des reportages et des analyses

### **CICE** UN POINT D'ÉTAPE CRUCIAL

Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

#### **L'évaluation du Crédit d'impôt compétitivité emploi (Cice), le 22 septembre, devait donner lieu à de nombreux débats.**

Les acteurs publics et économiques attendent des réponses du comité de suivi, présidé par [Jean Pisani-Ferry](#) [photo], sur les montants des allègements de charges notamment. La créance fiscale au titre des salaires de 2013 était de 8,7 milliards, celle sur les salaires de 2014 atteignait 14,2 milliards d'euros fin juillet. Une montée en puissance en phase avec un dispositif chiffré au départ à 20 milliards d'euros par an. Il est difficile d'évaluer le montant total des demandes du Cice. Leurs usages font l'objet d'une consultation en entreprise. Le Cice pour l'investissement, l'emploi, la trésorerie...

[usinenouvelle.com](http://usinenouvelle.com) 🔍 Cice suivi



## Comment les patrons de l'industrie et les syndicats jugent le CICE

France, PME-ETI



Le comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a fait mardi 22 septembre un point sur ce dispositif, deux ans après sa création. Pour les dirigeants de l'industrie, et les syndicats de salariés, c'est aussi l'occasion d'évaluer son efficacité. Les premiers ne jugent pas ses résultats sur l'investissement et l'emploi significatifs pour le moment, mais tous ceux interrogés par L'Usine Nouvelle sont unanimes pour dire que ce dispositif sécurise les entreprises. Quant à la cible, elle est à revoir pour les syndicats, mais aussi pour certains industriels.

Redex, spécialiste en mécanique de précision- Crédits DR

Le second rapport sur le CICE, publié mardi 22 septembre par son comité de suivi et **France Stratégie**, montre que son utilisation s'est généralisée. En 2014, les créances fiscales déclarées par les entreprises se sont élevées à 14,7 milliards d'euros. Les chefs d'entreprises reconnaissent sa nécessité, bien que son efficacité soit encore difficile à mesurer.

"Le CICE agit en différé"

Ses effets sur la compétitivité des entreprises et l'emploi ne sont pas encore visibles. "Le CICE agit en différé, il faut attendre 12 à 18 mois avant de le mesurer directement sur ses comptes", explique Frédéric Coirier, président de Poujolat, une ETI spécialiste des systèmes d'évacuation de fumée basée à Niort (Deux-Sèvres). "Mais il nous permet d'abaisser le coût du travail, et donc de reconstituer notre marge", reconnaît-il. "Le CICE nous accompagne, c'est un amortisseur qui redonne un souffle aux entreprises", résume le dirigeant.

Les plus grandes entreprises, comme PSA, reconnaissent aussi les effets positifs de cette mesure sur le coût du travail. "Nous avons évalué un gain de 1,32 euros par heure de temps de travail grâce au CICE", précise un porte-parole du groupe.

Un effet mitigé sur l'investissement

Concernant ses effets sur l'investissement, les chefs d'entreprises interrogés sont plus mitigés, mais perçoivent le CICE comme un "signal positif" pour investir. "Nous avons reçu 100 000 euros du CICE pour un investissement annuel de 800 000 euros, c'est relativement marginal, nuance Frédéric Ségault, dirigeant de Ségault, un fabricant de robinets industriels basé à Mennecy (Essonne). "Mais nous avons tout de même doublé nos investissements par rapport à l'année

dernière. Le CICE aide à investir parce qu'il rassure." Le dirigeant de la PME estime que le dispositif lui a permis d'augmenter de 1% son chiffre d'affaires 2015, qui était de 15 millions d'euros, et d'augmenter de 15% les salaires.

"Il rate sa cible"

Pour les syndicats, le CICE n'a pas encore prouvé son efficacité. Pire, "il rate sa cible", selon Mohammed Oussedik, dirigeant confédéral de la CGT en charge de l'industrie. "Il ne profite pas, comme prévu, aux secteurs les plus exposés à la compétitivité, c'est-à-dire l'industrie, et en particulier les entreprises exportatrices, explique-t-il. Par contre la grande distribution en profite, alors qu'elle n'est pas soumise à la délocalisation ni à la concurrence étrangère."

Une position partagée en partie par les entreprises. "Pour que le CICE soit plus efficace, il faudrait qu'il se concentre sur les secteurs exposés", remarque Bruno Grandjean, le directeur général de Redex, constructeur de machines-outils basé à Ferrières-en-Gatinais (Loiret). Celui-ci estime pourtant que Redex rentre dans la cible du CICE. "Nous réalisons 90% de notre chiffre d'affaires à l'étranger et nous faisons partie d'un secteur fortement soumis à la concurrence", explique-t-il.

Le dispositif a pour objectif de faire baisser le coût du travail de 6% pour les salaires inférieurs à 2,5 fois le Smic. Pour Bruno Grandjean, cette limite est une erreur. "Elle devrait être repoussée à 3,5 fois le Smic, estime-t-il. Les salaires des ingénieurs et des techniciens spécialisés excèdent généralement la limite actuelle". Chez Redex, 20% des 250 salariés basés en France gagnent plus de 2,5 fois le salaire minimum. Malgré les ajustements qu'il suggère, Bruno Grandjean reste positif quant au CICE. "C'est une bonne mesure qui incarne une vision de ce que doit être l'économie française, c'est-à-dire une économie compétitive", avance-t-il.

Marine Protais



## Conférence de presse de rentrée 2015

par Le service de presse Cette conférence de presse a été l'occasion pour la CFDT de vous présenter ses positions et ses propositions sur tous les dossiers en cours: Rapport Combrexelle, Retraites complémentaires, Conférence sociale, Compte personnel d'activité... Ce moment a permis également de faire le point sur différents dossiers: Loi Rebsamen, le travail du dimanche, le Pacte de responsabilité...

SOMMAIRE• LA CONFÉRENCE SOCIALELe compte personnel d'activitéLes transitions professionnelles dans la transition écologiqueLa transition numérique• LE RAPPORT COMBREXELLEUn renforcement du dialogue social• LES RETRAITES COMPLÉMENTAIRESLa contre - proposition de la CFDT• BILANLa loi Modernisation du dialogue socialLe Pacte de responsabilité



## Conseil économique social et environnement : Le CESE a voté son rapport annuel sur l'état de la France en 2015

MERCREDI 23 SEPTEMBRE: LE CESE A VOTÉ SON «  
RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE EN 2015 »

Chaque année, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) livre une analyse générale de la situation de la France. Ce rapport s'inscrit en 2015 dans un contexte particulier, notamment suite aux évènements du début d'année, mais aussi face à l'actualité économique internationale.

Confirmer la reprise de la croissance

La fragile reprise que connaît la France s'appuie avant tout sur des facteurs extérieurs (baisse de l'euro, baisse du prix du pétrole, baisse des taux d'intérêt) alors que les effets attendus des mesures telles que le CICE ou le pacte de responsabilité tardent à se faire sentir. Les prévisions de croissance du PIB pour 2015 et 2016 se situent, selon le FMI, précisément autour de 1,5%. L'effet de la reprise sur le taux de chômage devrait donc se manifester au mieux en 2016. Cependant, la croissance n'est pas une condition suffisante pour créer de l'emploi. Le chômage demeure massif et l'investissement peine à reprendre. Dans ce contexte, le CESE considère qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation complète des politiques mises en œuvre notamment en matière de lutte contre le chômage.

La relance d'une croissance respectueuse de l'environnement et la diminution du chômage doivent constituer les objectifs centraux des politiques macro-économiques.

Pour le CESE, la BCE devrait être un acteur de premier plan sur le soutien à croissance et la lutte contre le chômage. En période de reprise, les entreprises doivent financer la mise à niveau de leur outil de travail et l'ajustement de la production à une demande croissante. Un rôle irremplaçable revient au système bancaire, qui doit maintenir une capacité appropriée de prêt aux entreprises et aux collectivités publiques, malgré les évolutions réglementaires en cours.

La formation demeure une arme efficace pour l'emploi. Après s'être concerté avec les partenaires sociaux, le CESE réclame des mesures réglementaires visant à renforcer la formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours professionnels.

Les politiques d'investissement pour lutter contre le chômage étant sur le court terme, elles doivent dorénavant s'inscrire dans une stratégie de développement durable dont la rentabilité ne doit pas constituer le seul moteur.

Renforcer la cohésion nationale

Le CESE s'inquiète du développement des inégalités en France et de la fragilisation du pacte républicain, le chômage constituant à cet égard la menace la plus dangereuse vis-à-vis de la cohésion nationale. Depuis plusieurs années, le déclinisme est à la mode : les éditorialistes surfent sur la morosité des Français, la croissance en berne, le déplacement de la puissance économique vers l'Asie, la montée des communautaristes, la peur de l'autre. Parallèlement, des organisations politiques jouent aussi de ces sentiments pour défendre une vision « hors sol » de la politique et promouvoir l'image d'une France repliée sur elle-même, au contraire de ce qu'elle a toujours été. De fait, la précarité montante d'une partie de la population, en particulier en milieu rural, fait peser le risque d'un effritement de notre corps social.

Un évènement considérable, mais dont la portée dans le temps ne peut être encore évaluée, est venu redonner des raisons d'espérer, et peut-être sonner le glas de la mode décliniste. A la suite des attentats de janvier, une formidable mobilisation s'est organisée pour protester contre le terrorisme soutenir la liberté d'expression. Ce sursaut de cohésion nationale, dont il ne faut pas

sous-estimer les ambiguïtés, peut néanmoins être porteur d'espoir pour l'avenir.

Afin de renforcer l'unité nationale, le CESE considère que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu n'est pas suffisant pour lutter contre les inégalités. Il préconise une vraie réforme fiscale de fond ayant pour objectif une plus grande justice sociale et protégeant en particulier la famille, répartissant contre la précarité.

Cette lutte passe également par la valorisation de l'école républicaine notamment en déployant des moyens pour l'école primaire qui constitue un vecteur essentiel d'intégration et de lutte contre la reproduction des inégalités. Au niveau européen, l'objectif d'une convergence fiscale et sociale doit se poursuivre. Des critères de convergence sociaux doivent être mis en place pour lutter contre le dumping dans ces domaines et mettre un terme aux situations de distorsion de concurrence entre les Etats au sein du marché unique.

Faire enfin du développement durable un axe stratégique

Comme l'a souligné le CESE à plusieurs reprises, c'est notre modèle même de croissance qui doit être questionné : la ponction des ressources naturelles non renouvelables met en danger l'équilibre naturel de la planète. Le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français constitue une réelle avancée dans cette voie. Lors de la conférence de Paris sur le climat d'automne 2015, il s'agira de mettre en place un cadre pour permettre une transition vers des économies plus sobres en carbone afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Saluant les progrès initiés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le CESE considère toutefois que le ralentissement de la croissance dans les pays développés et l'impuissance des politiques économiques à résoudre le problème du chômage devraient conduire à réfléchir à des modèles différents. Par exemple, le potentiel de la transition énergétique suppose la mise en œuvre de programmes d'investissements durables. Par ailleurs, la transition énergétique ne pourra se faire que si elle s'appuie sur un fort développement d'emplois qualifiés. Le CESE recommande également d'utiliser efficacement la législation existante pour lutter contre la pollution des villes. En parallèle, il préconise de poursuivre et renforcer les efforts en recherche et développement et en matière de formation pour faire de la France le leader de l'agroécologie.

La recommandation du rapport annuel 2014 par laquelle le CESE demandait aux pouvoirs publics d'utiliser la fiscalité verte dans des proportions similaires à la moyenne européenne pour promouvoir des comportements écologiques a été rappelée. L'objectif fixé par **France Stratégie** est de porter la fiscalité verte à 7 % des prélèvements obligatoires d'ici 10 ans en réduisant proportionnellement la part des impôts indirects.

L'un des axes stratégiques préconisé par le CESE est le développement d'une politique efficace de recyclage. Ainsi des marquages adéquats pourraient être portés sur les produits de grande consommation afin de faciliter le tri sélectif. Des incitations pourraient être mises en place au niveau européen pour orienter les consommateurs vers des produits en vrac, telle qu'une TVA à taux réduit, afin de diminuer les déchets.

Pour infléchir les décisions d'investissement des entreprises, le CESE recommande de renchérir l'usage des énergies fossiles par la fixation d'un prix du carbone à l'échelle européenne. En parallèle, les instruments nécessaires au renforcement de l'investissement, au niveau européen dans ce secteur doivent être mis en place. A titre de rappel, l'Europe a perdu en 2013 sa place de leader mondial pour l'investissement dans les énergies renouvelables au profit de la Chine. Enfin le CESE suggère de faire de Paris la première capitale verte d'Europe, en incitant la végétalisation des toits ou l'installation de panneaux solaires, en développant dès que c'est possible, les espaces verts, en développant les transports doux.

distributed by





## Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises, le rapport 2015



Le comité de suivi du CICE, présidé par **Jean Pisani-Ferry**, publie son troisième rapport d'évaluation. Ce rapport dresse un bilan de la montée en charge du CICE et de son préfinancement, et présente les travaux d'évaluation du dispositif lancés en 2014 par **France Stratégie**.

Plus d'informations sur le CICE

## Coup de griffe

Fabien Renou, journaliste  @Fabien\_Renou

# Décode pas, Combrexelle



«Une nouvelle architecture du Code du travail», telle est l'ambition affichée par Jean-Denis Combrexelle dans son rapport sur la négociation collective. Et, en bon professionnel, il fournit les plans du projet.

Son édifice se compose de trois étages. Au rez-de-chaussée, les grands principes intangibles. Au premier, les règles fixées par la négociation collective dans les branches et les entreprises. Au second, les dispositions applicables en l'absence d'accord.

Le propos est technique, l'accueil consensuel, presque enthousiaste. Pourtant, Jean-Denis Combrexelle n'est pas le bâtisseur de génie attendu. La Cité radieuse du monde du travail ne sera pas signée de sa main.

D'abord, le droit qu'il esquisse se veut plus souple, mais pas plus simple. Rien ne garantit que patronat et syndicats s'entendent sur des textes plus lisibles que ceux votés par les parlementaires. Pire : les règles aujourd'hui homogènes varieraient demain d'un secteur à l'autre, d'une entreprise à l'autre, d'une année à l'autre. Une clarification, vraiment ? Ou un tour de passe-passe qui transforme un Code du travail fort épais en une bibliothèque de livres de poche ?

Surtout, l'urgence est ailleurs : à trop se focaliser sur le Code, on en oublie la courbe. Celle du chômage qui refuse avec obstination de s'inverser. Hélas, à court terme, plus de négociations collectives n'y changeront rien. S'attaquer aux salaires n'a jamais garni un carnet de commandes rachitique. Et assouplir le temps de travail est vain quand les entreprises de BTP peinent à occuper leurs salariés.

Derrière l'architecte du droit se cache un grand commis de l'Etat qui porte la rosette. Ses croquis satisfont avant tout le maître d'ouvrage de Matignon. Ils esquissent la réforme annoncée du droit du travail : déshabiller la loi pour habiller les accords collectifs. Et, ainsi, éviter au gouvernement d'endosser la flexibilisation qu'il appelle de ses vœux, mais dont il refuse de payer le prix politique. ●



## **Droit du travail : vers une réforme sans effet économique ?**

L'ancien directeur général du travail, Jean-Denis Combrexelle, a remis, le 9 septembre, son rapport sur la réforme du droit du travail, qui préconise de privilégier la négociation au niveau des branches et des entreprises.

Ces dernières semaines, les rapports et essais consacrés à la réforme du droit du travail se sont multipliés. Ainsi, il y eut d'abord le livre de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, en juin, dans lequel les auteurs se sont prononcés pour une cure d'amaigrissement d'un Code du travail perçu comme obscur et hostile à l'emploi. Puis, plus récemment, Terra Nova, le think tank proche du PS, a pris une position proche du très libéral Institut Montaigne, préconisant de permettre aux entreprises de déroger au Code du travail par accord collectif, notamment sur la question du Smic ou des indemnités de licenciement. Et, dernier en date, le rapport Combrexelle...

### **Une plus grande marge de manœuvre pour les entreprises**

Le groupe de travail, présidé par Jean-Denis Combrexelle, s'était vu confier en avril dernier, par le Premier ministre, une mission de réflexion sur les différents moyens « d'élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales ». Son rapport, remis le 9 septembre, comporte ainsi 44 propositions, basées sur l'idée maîtresse d'une inversion de la hiérarchie des normes déjà entamée depuis 2007.

Tout d'abord, il préconise un élargissement du champ de négociation des règles applicables en matière de temps de travail, de salaires, d'emploi et de conditions de travail ; de plus, il propose de laisser à la négociation tout ce qui ne figurerait pas dans un socle de principes fondamentaux communs à tous les salariés et définis notamment par la loi ; en outre, les entreprises négocieraient pour quatre ans maximum des accords majoritaires avec les syndicats ; enfin, les accords de branche seraient privilégiés, d'où une fusion de celles représentant moins de 5 000 salariés, afin d'arriver à une centaine de branches en 2018, contre 700 aujourd'hui (hors agriculture). Au surplus, le rapport suggère de soumettre le seuil de déclenchement des heures supplémentaires à la négociation entre les entreprises et leurs syndicats, ce qui reviendrait de facto à enterrer la loi sur les 35 heures.

Quoi qu'il en soit, le nombre important de petites entreprises qui n'ont pas de syndicat et la piètre qualité des négociations entre partenaires sociaux n'incitent guère à l'optimisme. D'autant qu'à bien y regarder, le rapport s'appuie bien plus sur les accords de branche que d'entreprise.

### **Un diagnostic économique contestable**

En parcourant tous ces rapports, essais et notes, on relève le même diagnostic : le Code du travail serait trop complexe, trop protecteur, et nuirait ainsi à l'emploi et à l'efficacité économique. La préconisation est par conséquent, à quelques variantes près, toujours de simplifier le Code du travail, limiter la protection des salariés et privilégier les négociations au niveau de l'entreprise, lorsque c'est possible. Pour le dire autrement, l'hypothèse est qu'une législation trop protectrice de l'emploi serait au fond défavorable à l'emploi lui-même et créerait du chômage.

Or, aucune étude économique ne permet de tirer avec certitude une telle conclusion. D'ailleurs, dans un rapport de 2003 pour le Conseil d'Analyse Économique (CAE), le prix Nobel d'économie, Jean Tirole, et l'ancien économiste en chef du Fonds monétaire international (FMI), Olivier Blanchard, avaient conclu à la quasi absence empirique de corrélation entre protection de l'emploi et taux de chômage.

Et pour répondre au problème du chômage, loin de réclamer une plus grande flexibilité, ils préconisaient, rien de moins, que de taxer les entreprises qui licencient, afin de les forcer à internaliser dans leurs calculs les coûts pour la société d'un licenciement (indemnisation des

chômeurs, perte de capital humain, coûts psychologiques pour le chômeur, etc.) !

#### **Le FMI contre le FMI sur cette question ?**

Au niveau international, en avril 2015, les équipes de recherche du FMI ont étudié les effets de plusieurs réformes structurelles – dont le changement de réglementation du travail – sur la croissance potentielle, au travers de la productivité globale des facteurs. Leurs conclusions sont que la flexibilisation et la déréglementation du marché du travail n’ont aucun effet sur la croissance potentielle à moyen terme, et même un effet négatif, à court terme ! L’institution de Washington s’est donc retrouvée en contradiction avec ses propres préconisations, mais Christine Lagarde, sa directrice générale, a très vite fait paraître un communiqué pour expliquer que les travaux des chercheurs n’engagent pas le FMI...



La formation professionnelle fait partie des différents droits qui pourraient être inclus dans le compte personnel d'activité en 2017.

## Faut-il craindre le compte personnel d'activité ?

**DROITS** Le compte personnel d'activité (CPA), qui doit entrer en vigueur en 2017, sera abordé lors de la conférence sociale du 19 octobre. Sa mise en place est aussi l'un des « grands objectifs » fixés par le gouvernement à la nouvelle ministre du Travail. Sur ce dossier, FO agira sans précipitation.

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2017, chaque salarié disposera d'un compte personnel d'activité regroupant les différents droits acquis au cours de sa carrière, par exemple le compte de prévention de la pénibilité, le compte personnel de formation, les droits rechargeables à l'Assurance chômage, la portabilité de la complémentaire santé... L'objectif du gouvernement est d'« assurer la continuité des droits sociaux », notamment entre deux emplois.

Le principe de ce nouveau dispositif a été créé par la loi sur le dialogue social d'août 2015. Mais ce n'est encore qu'une coquille vide. Pour en préciser les modalités, une concertation doit être engagée avant le 1<sup>er</sup> décembre avec les interlocuteurs sociaux qui pourront, s'ils le souhaitent, ouvrir une négociation.

Le gouvernement devra rendre un rapport au Parlement avant

l'été 2016. Et les contours précis seront fixés par un projet de loi en 2016.

### Un nouveau pas vers l'individualisation

Sur ce dossier, FO fait preuve de prudence. « Il ne faut surtout pas se presser, nous sommes d'accord pour créer de nouveaux droits, mais cela ne devra pas se faire en échange de plus de flexibilité », prévient Jean-Claude Mailly.

Le rapport Mettling sur le numérique, remis le 15 septembre, préconise en effet de « réinscrire les nouvelles formes de travail dans notre système de protection sociale », grâce à « un socle de droits attachés à la personne ».

Individualisation ou élargissement des droits sociaux ? Que sera le CPA, « mesure phare du quinquennat » selon François Hollande ? À suivre avec attention!  **CLARISSE JOSSELINE**



# FRANCE

## Isabelle face à l'épreuve du chômage

► Ce soir doivent être annoncés les nouveaux chiffres mensuels du chômage.

► Depuis deux ans, *La Croix* suit des demandeurs d'emploi.

► Aujourd'hui, gros plan sur Isabelle Guillaud-Michaud, une quinquagénaire qui, lassée par ses recherches infructueuses, réfléchit à lancer sa propre activité.

**VERTOU (Loire-Atlantique)**

*De notre correspondante régionale*

C'est une situation paradoxale, qu'elle décrit entre humour et amertume. Il y a dix mois, Isabelle Guillaud-Michaud, 55 ans, allure élégante et visage souriant, s'est reconvertie dans le métier de conseiller d'insertion professionnelle (CIP). Sauf qu'elle n'arrive pas elle-même à décrocher un poste dans ce secteur... « *Je savais que ce serait difficile*, confie-t-elle. *Mais pas à ce point.* » Cette Nantaise autodidacte a longtemps travaillé comme assistante de direction dans l'industrie, l'architecture, la promotion immobilière puis le bâtiment. « *Selon les employeurs, j'ai eu plus ou moins de responsabilités dans la fonction commerciale, la gestion ou les ressources humaines* », précise-t-elle. Son dernier poste s'est soldé par une rupture conventionnelle début 2014. « *L'affaire ne se développait pas comme il fallait et j'ai préféré négocier mon départ pour pouvoir effectuer une formation tout en conservant une partie de mon salaire* », raconte celle qui a toujours su rebondir entre deux postes.

C'est en réfléchissant à sa reconversion dans le domaine des ressources humaines qu'elle a découvert le métier de CIP qui peut s'exercer dans le secteur public, comme Pôle emploi, ou au sein d'associations comme les chantiers d'insertion, par exemple. « *J'ai toujours été attirée par les ressources humaines mais je n'aime pas la manière dont elles se pratiquent*, confie-t-elle. *J'ai le sentiment qu'on se borne à gérer des entrées et des sorties dans une perspective purement économique.* » Dans ses anciennes fonctions, elle avait développé une grande écoute des salariés en difficulté. « *Ma porte était toujours ouverte. On me l'avait d'ailleurs reproché!* ». Avec un poste de CIP, elle se réjouirait de pouvoir « *aider les personnes à travailler sur leurs freins à l'emploi* ».

Sa formation de neuf mois à l'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp) de Saint-Herblain lui a également permis de valider un niveau bac + 2. « *J'ai décroché mon premier diplôme et c'est quelque chose qui avait beaucoup d'importance à mes yeux.* » Mais depuis la fin de sa formation, en octobre 2014, elle ne parvient pas à concrétiser cette reconversion. « *Plusieurs collègues de formation ont trouvé un poste dans l'entreprise où ils avaient fait leur stage*, raconte-t-elle. *Mais comme je me suis décidée rapidement, je n'ai pas pris le temps de choisir les lieux d'accueil les plus stratégiques...* ». Or le secteur de l'insertion



professionnelle recrute peu. *« Malgré mon réseau, je n'ai décroché que très peu d'entretiens... »*

Le dernier en date remonte au mois de juillet, pour Pôle emploi. Une vraie déconvenue. *« Nous étions 14 candidats, raconte-t-elle. Apparemment, la recruteuse attendait autre chose de moi. J'ai parlé empathie, écoute active et bienveillance quand elle aurait voulu entendre les mots force et maturité... »* Après cet entretien, Isabelle raconte avoir eu un gros coup de blues. *« Mon mari, qui est retraité de l'enseignement supérieur, a lui aussi craqué. Il est hors de lui que je ne trouve pas de travail malgré mon expérience et le voit comme un immense gâchis. Je lui réponds que nous sommes des milliers dans ce cas... »* Durant l'été, le couple s'est accordé une longue pause pour changer d'air et recharger ses batteries. Car depuis dix mois, le moral d'Isabelle connaît des hauts et des bas. *« Le plus difficile, c'est de dépendre financièrement de mon mari. »*

Arrivée en fin de droits en mars dernier, elle doit impérativement décrocher une nouvelle mission pour toucher à nouveau une allocation. *« Je commence à saturer de devoir quémander un travail. Dans les moments de découragement, on se demande à quoi on sert, ce qu'on va faire de sa vie... »* Si sa pratique intensive de la danse (sept heures par semaine), son goût pour la décoration et le jardinage l'aident à occuper ses journées – sans compter le bénévolat au sein d'associations de chômeurs seniors –, le temps presse pour  
*C'est bien de pou-*

retrouver un emploi. *« voir faire tout ce qu'on met de côté quand on travaille. Mais cela ne peut plus durer. »*

Isabelle commence même à tirer un trait sur un poste de CIP. *« Je suis à la fois trop jeune dans ce métier et plus âgée que les autres candidats, analyse-t-elle. En fait, je suis ou trop ou pas assez! »*. Tout en continuant à envoyer des candidatures, y compris dans son ancien poste, elle songe à créer sa propre activité de conseil en insertion ou en réorientation. *« J'ai déjà reçu deux ou trois personnes pour des conseils et ça s'est bien passé. Reste à demander une rémunération en échange. Il faut que je travaille là-dessus. »* Elle a pris contact avec la Maison de la création et prévoit d'aménager une pièce dans sa maison pour recevoir ses futurs clients. Avec l'espoir que des portes s'ouvrent à nouveau pour elle...

FLORENCE PAGNEUX

**« Je suis à la fois trop jeune dans ce métier et plus âgée que les autres candidats. En fait, je suis ou trop ou pas assez! »**



## REPÈRES

### CRÉER SON ENTREPRISE POUR CRÉER SON PROPRE EMPLOI

● **Un tiers des entreprises créées chaque année le sont par des chômeurs.**  
Ainsi, selon Bercy, sur les 550 000 entreprises créées en 2014, 180 000 l'ont été par des chômeurs.

● **Une pérennité plus faible.**  
D'après un rapport de l'Igas (octobre 2013), 59 % des entreprises créées par des demandeurs d'emploi sont pérennes trois ans après leur création, contre 70 % pour celles créées par des personnes précédemment en activité.

● **L'effet de l'accompagnement.**  
Selon une enquête publiée par [France Stratégie](#) en juin 2014

et portant sur 4 204 entrepreneurs ayant créé ou repris une entreprise en 2010, avec le soutien d'un réseau associatif d'accompagnement, «le taux de pérennité des créateurs accompagnés sans emploi au moment de la création est de 75 %, soit de 13 points supérieur à la moyenne nationale pour le public des demandeurs d'emploi».

Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

THOMAS LOUAPRE POUR LA CROIX

Depuis la fin de sa formation – dans le secteur de l'insertion professionnelle ! – en octobre 2014, Isabelle ne parvient pas à concrétiser sa reconversion.



## La CFDT fait sa rentrée en haussant le ton face au patronat

La centrale syndicale, qui n'est pas opposée à une réforme du code du travail, prend position sur les retraites complémentaires en taclant le patronat.



Laurent Berger, le leader de la CFDT, sort les griffes. Considéré comme réformateur et allié du gouvernement pour lancer des réformes taboues, il a néanmoins tapé du poing sur la table en étrillant ce mercredi 23 septembre en conférence de presse le Medef. Dans sa ligne de mire: la proposition du patronat de diminuer les pensions versées par les régimes complémentaires aux salariés partant avant 65 ans afin d'éviter la faillite des caisses de retraites complémentaires Agirc-Arrco. Pour rappel, le déficit de ces dernières a atteint 3 milliards d'euros l'an passé, et les réserves financières seront épuisées en 2018 à l'Agirc (en 2027 à l'Arrco). Il y a donc urgence à ce que les partenaires sociaux, qui gèrent ces caisses, trouvent un accord. Mais pas à n'importe quel prix. "Le Medef essaye de faire de cette négociation un cheval de Troie afin de repousser l'âge de départ à la retraite à 64 ans", martèle-t-il. Une ligne rouge que la centrale syndicale de Belleville (Paris) ne veut pas franchir.

Pour autant, la CFDT ne veut pas s'emmurier dans un discours idéologique jusqu'au boutiste et souhaite signer un accord. C'est pour cela que son leader a dévoilé ce mercredi 23 septembre les grandes lignes d'une contre-proposition. L'idée centrale: faire contribuer les nouveaux retraités avec "une contribution de solidarité intergénérationnelle de 4% de la retraite complémentaire versée pendant deux ans". Une sorte de voie de compromis. Si la CFDT veut bien que les nouveaux retraités mettent la main à la poche, elle refuse catégoriquement de toucher à la durée de cotisation. Ce sujet avait déchiré la centrale en interne en 2003 lors de la réforme Fillon des retraites. Les partenaires sociaux doivent se retrouver le 16 octobre prochain.

### Un syndicat réformateur énervé

Cette négociation périlleuse, qui pourrait mettre à mal, faute d'accord, l'un des derniers bastions du paritarisme à la française, illustre bien la méthode Berger. Ce dernier porte fièrement une vision du syndicalisme de négociation. Sur le terrain, la CFDT n'hésite d'ailleurs pas à s'engager en signant des accords interprofessionnels (temps partiel ou compte personnel de formation) ou à négocier des accords d'entreprise comme ce fut le cas à Renault ou ThyssenKrupp.

Mais, le leader de la CFDT n'entend pas pour autant donner son blanc-seing à chaque fois. Un exemple de l'actualité récente le montre. Sur le dossier de la renégociation du temps de travail à l'usine Smart, à côté de Strasbourg, la CFDT a refusé de signer un accord d'entreprise. En cause, les méthodes de la direction qui "en organisant un référendum, a voulu prendre en otage la négociation. Cette pratique est à condamner", assène-t-il sans hausser le ton. Non dogmatique,

celui qui a su reconnaître le besoin de "flexibilité des entreprises françaises", a bouleversé les codes de son propre camp, mais "ne voit pas beaucoup le patronat le faire". En clair, la CDFDT souhaite que le patronat voit le dialogue social au sein de l'entreprise non pas comme une contrainte et un frein, mais comme "un facteur de progrès et de performance économique".

### **Compte personnel d'activité**

Cette vision est au cœur du positionnement du syndicat sur le rapport de Jean-Denis Combrexelle, l'ancien directeur du Travail, sur la réforme du code du travail. Ce dernier "n'est pas un texte sacré, il peut évoluer à condition de ne pas toucher aux droits des salariés", répète à l'envi Laurent Berger. Dans son esprit, le code du travail doit être supplétif et doit s'appliquer seulement si aucun accord majoritaire d'entreprise ou de branche n'est conclu. Pile ce que propose le rapport Combrexelle. Là encore, la CFDT marque sa différence au sein de la grande famille sociale. "Nous n'avons pas peur de nos militants pour négocier sur le terrain des accords à la différence de certains", lâche-t-il au passage. Une façon de tacler ses autres camarades syndicalistes, qui selon lui "prennent ce qui marche et se dédouanent du reste" (article de Challenges du 9 avril). En retour, ces derniers ne se privent pas de critiquer la CFDT pour sa proximité idéologique avec le gouvernement.

Dernier point, Laurent Berger est attaché à une revendication: la création d'un "compte social personnel". Un outil de flexisécurité pour stabiliser les parcours professionnels des salariés soumis à des changements de postes ou à des périodes de chômage. Si François Hollande a annoncé le 3 avril dernier la création d'un "compte personnel d'activité", une mesure similaire, la CFDT souhaite que ce dispositif soit étendu aux non-salariés, c'est-à-dire aux freelances comme les chauffeurs d'Uber. Ce sera l'un de ses chevaux de bataille lors de la prochaine conférence sociale du 19 octobre prochain.



# OPINIONS CHAMPS LIBRES



ANALYSE

Cécile Crouzel  
ccrouzel@lefigaro.fr

## La CFDT, le syndicat sans lequel rien ne peut se faire en France

Incontournable. Deuxième syndicat français, la CFDT a toujours joué un rôle clé dans le monde social. Mais son poids s'est considérablement accru depuis 2012. Pour trois raisons. La première tient à la crise de la CGT. Le plus ancien syndicat français n'est plus force de propositions - les 32 heures portées par Philippe Martinez manquant de crédibilité. Il s'enferme dans une posture de refus, laissant ainsi le champ libre à la CFDT.

Le deuxième élément tient aux nouvelles règles du jeu social. À l'exception de la fonction publique, un accord national entre patronat et syndicats doit, pour être valable, être approuvé par des organisations représentant 30 % des salariés et ne pas être rejeté par des organisations en représentant plus de 50 %. En 2013, à l'issue du premier cycle d'élections dans les entreprises, FO et la CGT n'ont pas obtenu à elles deux ce pouvoir de blocage, leur score total frôlant 49 %. La CFDT, avec un poids à 29,7 %, est, elle, ressortie chef de file incontesté du clan réformiste. Il est même possible qu'elle ravisse en 2017 à la CGT la place de syndicat numéro un dans le privé, à l'issue d'un nouveau cycle d'élections.

D'ores et déjà, aucun accord ne peut se faire sans elle. Dans la négociation sur les retraites complémentaires, cela signifie que les lignes rouges fixées par la centrale réformiste - pas d'abattement selon l'âge de départ - sont celles de la négociation. Et que le patronat ne pourra passer outre ses exigences, notamment celle d'une hausse des cotisations employeurs, s'il veut un accord. Marisol Touraine, la ministre des Affaires sociales, a d'ailleurs qualifié de « constructives »

les propositions de la CFDT. Une déclaration qui montre à quel point le gouvernement s'inspire de la centrale. Le PS ne brillant pas par la qualité de ses débats, la CFDT fait en effet office depuis trois ans de boîte à idées. Le compte pénibilité, né de la réforme Ayrault des retraites et tant décrié par le patronat, est un projet de la CFDT. Tout comme le compte personnel d'activité (CPA), censé regrouper les droits des salariés dans un même bagage. La prochaine réforme du droit du travail, lancée avec la remise du rapport Combexelle, est également en accord avec sa philosophie. « Nous voulons un Code du travail avec un niveau

raccourcis, tandis que la CFDT obtenait, entre autres, la généralisation des complémentaires santé. La réforme de la formation professionnelle a aussi débouché sur un donnant donnant (moins de fiscalité pour les entreprises, création du compte personnel de formation). Mais le système s'est grippé avec l'accord bancal de 2014 sur l'assurance-chômage. Puis s'est bloqué début 2015, lorsque les partenaires sociaux n'ont pu s'accorder sur la représentation du personnel en entreprise. Rien ne dit que la négociation sur les retraites complémentaires sera facile à conclure. À 18 mois de la

présidentielle et alors que le chômage reste élevé, les rapports entre patronat et syndicats se sont crispés, rendant plus difficile la signature de compromis.

Le but est de trouver une voie de passage entre des intérêts contradictoires

LAURENT BERGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CFDT

de protection important. Mais nous voulons aussi redonner de l'espace à la négociation collective de proximité, pour établir des règles plus accessibles, plus adaptées aux salariés et effectives », défend ainsi Laurent Berger, son secrétaire général.

Plus généralement, l'exécutif et la CFDT sont en ligne sur la primauté à donner au dialogue social. La recherche du compromis fait partie de l'ADN de la centrale depuis son virage stratégique en 1978. « Le but est de trouver une voie de passage entre des intérêts contradictoires », assure Laurent Berger. Jusqu'à fin 2014, la méthode a plutôt fonctionné. Grâce à l'accord sur la sécurisation de l'emploi, signé en janvier 2013 par le patronat, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, puis retranscrit dans la loi, les plans sociaux ont été

Le gouvernement en a pris acte, même s'il ne l'avoue pas. Mis à part les sujets du ressort des partenaires sociaux (retraites complémentaires, assurance-chômage), il a choisi de se passer de l'étape préalable des négociations : pour réformer le droit social, il se contentera d'une simple consultation.

Quant à la conférence sociale, prévue le 19 octobre entre l'exécutif et les partenaires sociaux, elle risque d'être une grand-messe vide. Grande gagnante de la victoire de la gauche en 2012, la CFDT a beaucoup à perdre d'une réélection de Nicolas Sarkozy en 2017, qui lui reproche son côté cogestionnaire du pouvoir. À la centrale, on fait mine de peu s'en soucier, Laurent Berger déclarant « travailler sur le temps long ». Mais 2017 est dans toutes les têtes...



## **Laurent Berger (CFDT) « ambitieux et exigeant » sur le futur compte personnel d'activité**

« Ambitieux et exigeant ». Tel est l'état d'esprit de Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, face à la perspective du compte personnel d'activité, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017. [1] Le « CPA » sera l'un des principaux thèmes débattus lors de la conférence sociale qui rassemblera les (...) Article réservé aux abonnés du "Quotidien de la formation" Vous êtes abonné? Connectez-vous Mis en ligne le 24 septembre 2015



## Capital/travail

### ÉCONOMIE

# Le Cese juge « inefficace » la politique du gouvernement

Dans son « état de la France », le Conseil économique, social et environnemental met en cause la politique de l'exécutif en matière d'économie et de lutte contre le chômage. En ligne de mire, le CICE.

Une « évaluation complète des politiques mises en œuvre notamment en matière de lutte contre le chômage » est « nécessaire ». Dans son rapport sur l'état de la France en 2015, l'analyse du Conseil économique, social et environnemental (Cese) est catégorique : « La croissance reste fragile » et est liée aux facteurs extérieurs, et non au CICE ou au pacte de responsabilité « dont les effets attendus tardent à se faire sentir ». Un cadeau fiscal « mal ciblé » qui « n'aurait pour effet que de sauver des emplois dans un premier temps et ne favoriserait pas nécessairement les créations d'emplois ».

Un avis beaucoup plus tranché que celui rendu mardi au premier ministre par le comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ses membres préférant attendre la mi-2016 pour une véritable appréciation du dispositif, dont le coût s'élèverait en 2014 à 14,2 milliards d'euros pour passer à 17,9 milliards cette année et à 20 milliards en 2017. Si le dispositif tourne donc désormais « à plein régime, il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse » son impact, estime le commissaire général de France Stratégie et président du comité de suivi du CICE, [Jean Pisani-Ferry](#).

#### Dialogue social quasi inexistant

Le comité de suivi pointe tout de même les consultations auprès des organisations syndicales prévues par la loi. Et, n'en déplaise au président de la République et à la CFDT, le dialogue social, que le CICE devait favoriser, est quasi inexistant. Dans 25 % des entreprises ayant bénéficié du dispositif, les auteurs notent que les syndicats n'ont jamais été consultés. Et, dans la quasi-totalité des entreprises bénéficiaires, les consultations sont « réduites à une simple

information sur le montant du CICE et à une description difficilement vérifiable de son utilisation ». Mais le CICE ne serait pas plus opérant en termes d'investissements. Ce dernier facteur d'activité, indispensable à la croissance, pourrait être boosté à condition « de favoriser l'accès au crédit des PME et TPE, qui pâtit d'une demande de crédit faible, mais aussi d'une frilosité des banques qui décourage les entreprises », note le Cese.

#### Renforcer la formation, sécuriser les parcours

Au-delà de la mesure phare du gouvernement, l'organisme s'interroge sur l'efficacité des politiques de lutte contre le chômage. C'est d'ailleurs le cas pour la formation professionnelle : si elle « constitue un rouage essentiel du dialogue visant à renforcer l'employabilité des actifs (...) ses effets devront faire l'objet d'une évaluation », note le Cese. Avant de recommander « la mise en place rapide de mesures réglementaires visant à renforcer la formation tout au long de la vie et à développer la sécurisation des parcours professionnels, alors que la précarité gagne du terrain ». Dans ce contexte de chômage, le Cese s'interroge « sur l'efficacité économique, à terme, du recul de l'âge de départ à la retraite dans un pays à la natalité relativement forte au regard des autres pays européens ». D'autant que la croissance « n'est pas une condition suffisante pour créer de l'emploi », affirme l'organisme. Une croissance qui pourrait cependant être soutenue en confortant à « chaque fois qu'il est possible » le pouvoir d'achat des ménages. Surpris de voir « certaines grandes entreprises augmenter moins les salaires que les dividendes », le Cese « invite le législateur à réfléchir à un mécanisme de partage équitable de la valeur ajoutée entre salaires, dividendes et investissements ».

CLOTILDE MATHIEU

« LE CHÔMAGE  
 DEMEURE MASSIF  
 ET L'INVESTISSEMENT  
 PEINE À REPRENDRE »,  
 NOTE LE CESE DANS  
 SON RAPPORT.



Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

LE CESE AFFIRME DANS CE NOUVEAU RAPPORT QUE LA CROISSANCE, QUI RESTE FRAGILE, « N'EST PAS UNE CONDITION SUFFISANTE POUR CRÉER DE L'EMPLOI ». PHOTO RICHARD DAMORET/REA

## Le CICE tourne "à plein régime" mais ses effets restent à ce stade difficiles à évaluer, selon France Stratégie

Le comité de suivi du Crédit impôt compétitivité emploi (CICE), piloté par France Stratégie, a dressé bilan du dispositif près de deux ans et demi après son adoption.

"Après une phase d'apprentissage en 2013 et 2014, le CICE est maintenant largement connu et correctement appréhendé par les entreprises", note le rapport. Si le dispositif tourne désormais "à plein régime", ses effets restent néanmoins à ce stade difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Le montant du CICE déclaré par les entreprises atteignait 14,2 milliards au 31 juillet 2015, au titre des salaires de 2014, et va continuer de progresser vers une cible estimée par l'ACOSS à 18,2 milliards pour 2015, contre 11,2 milliards en 2014. "A l'époque, il y avait encore des interrogations", a expliqué M. Jean PISANI-FERRY, commissaire général de France Stratégie. "Tout ça est désormais derrière nous. "On approche du rythme de croisière", fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste.

En comparaison avec l'an dernier, à date donnée, "on observe un accroissement du nombre de redevables ayant déjà déclaré leur créance CICE de près de 30 %", note le rapport, jugeant que cet accroissement "traduit d'une part une amélioration du recours au CICE et d'autre part une accélération du rythme d'enregistrement des déclarations". 521 782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407 559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

Si le dispositif tourne désormais, "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation, concernant la première année d'application à savoir 2013, ne seront connus qu'en 2016. "Les entreprises continuent à mettre en avant un effet possible sur l'investissement et l'emploi et, de façon plus ambiguë, sur les salaires", note ainsi le rapport. Mais "en matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires. Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013", ajoute-t-il.

Seul effet tangible à ce stade, selon le comité : le préfinancement du CICE a apporté un "bol d'air", en 2013 et 2014, aux entreprises les plus fragilisées par la crise. Sur ces deux années, près de 5 milliards d'euros de CICE ont été préfinancés, notamment par Bpifrance qui a été l'interlocuteur quasi exclusif des PME et TPE. Le préfinancement s'est ralenti au cours du premier semestre 2015, de l'ordre de 30 %. Les entreprises ont donc pu, pour certaines, "passer un cap difficile", selon M. PISANI-FERRY.

Par ailleurs, selon une enquête de l'Insee reprise par le rapport, 54 % des entreprises des services et 35 % des entreprises de l'industrie estimaient en juillet 2015 que le CICE pourrait avoir un effet sur leur niveau d'emploi. En moyenne, les entreprises prévoyaient d'affecter un peu plus de la moitié du montant du CICE pour accroître leur résultat d'exploitation, 60 % d'entre elles assurant que cette amélioration du résultat d'exploitation serait principalement affectée à des dépenses d'investissement.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Une demande rejetée par le Premier ministre Manuel VALLS, qui a assuré vouloir éviter les "zigzags" en matière de politique économique. "A défaut de ciblage et de réorientation,



le dispositif du CICE restera dans l'histoire comme une énième modalité de distribution d'argent public aux entreprises", a estimé hier le syndicat Force ouvrière, regrettant l'absence d'évaluation précise sur les effets du dispositif, trois ans après son lancement.



## FISCALITÉ

# Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses ?

Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) tourne désormais "à plein régime", mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement. Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui "entré dans sa phase de maturité", souligne le comité de suivi du CICE dans un rapport publié hier.

Ce comité piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un

démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité. Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estiment les auteurs du rapport.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4 % de la masse salariale brute en 2013 à 6 % en 2014. Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au

titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014. Autre signe de la montée en puissance du CICE : 521 782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407 559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

CPALMI, , , , ■



## FISCALITÉ

# Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses ?

Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) tourne désormais "à plein régime", mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement. Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui "entré dans sa phase de maturité", souligne le comité de suivi du CICE dans un rapport publié hier.

Ce comité piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un

démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité. Un an après, les entreprises ont "une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte", estiment les auteurs du rapport.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4 % de la masse salariale brute en 2013 à 6 % en 2014. Selon le comité de suivi, la "créance fiscale" (crédit d'impôt au

titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014. Autre signe de la montée en puissance du CICE : 521 782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407 559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

CPALMI, , , ■



## Le CICE, une arme anti-crise pour les entreprises



Le comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a remis ce matin son bilan d'étape. Les effets sur l'investissement et l'emploi sont encore difficiles à percevoir. Le CICE a pour l'instant surtout servi d'amortisseur anti-crise pour les entreprises en difficulté.

GroupeSrc - Flickr - CC

Après deux ans d'existence, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a-t-il atteint son objectif ? Alors que les parlementaires doivent adopter à l'automne le dernier volet de baisse de cotisations patronales du pacte de responsabilité, le débat sur l'efficacité du dispositif devrait à nouveau rebondir. Le comité de suivi du CICE, piloté par **France Stratégie** ne tranche pas encore. "Il est encore trop tôt. Le travail d'évaluation ne consiste pas à aller chercher des opinions", balaye **Jean Pisani Ferry**, le commissaire général de **France Stratégie**. Les quatre équipes de recherche sélectionnées au printemps pour étudier l'effet du CICE sur les exportations, l'emploi ou le dialogue social dans l'entreprise devraient rendre leurs travaux d'ici 2016.

Créé en 2013 par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, le CICE poursuivait le double objectif d'améliorer la compétitivité de l'industrie et de faire repartir l'emploi grâce à une baisse de 6 % en rythme de croisière du coût du travail pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC.

Il ne pourra pas à lui seul infléchir la stratégie des entreprises

**France Stratégie** dessine pourtant quelques pistes. Au 31 juillet, 14,2 milliards d'euros de créances fiscales ont déjà été déclarées par les entreprises.

Selon les enquêtes de l'Insee, environ la moitié du CICE devrait servir à augmenter le résultat d'exploitation dans l'industrie, le reste servant à embaucher, réduire les prix ou augmenter les salaires. 60 % des industriels envisageaient d'investir et 35 % d'embaucher d'ici fin 2015, grâce à leur CICE.

Mais le CICE n'est pas forcément suffisant pour infléchir à lui seul les stratégies des entreprises. Le comité de suivi souligne ainsi que les entreprises qui déclarent utiliser leur CICE pour investir sont aussi souvent celles qui investissaient déjà l'année précédente. "Dans les grands groupes ce dispositif a généralement été anticipé et est perçu comme un « bon signal ». Il n'est en revanche pas toujours d'une ampleur suffisamment importante pour être un élément déterminant dans les décisions d'investissement", souligne encore le comité de suivi.

Si son effet sur la compétitivité ou l'emploi est encore difficile à mesurer, le CICE a en revanche joué indéniablement un rôle de soutien aux entreprises en difficulté. Un amortisseur anti-crise qui a permis aux entreprises fragilisées de financer leur trésorerie en 2013 et 2014. En deux ans, sur les 30500 dossiers de préfinancement accordés par la banque publique d'investissement pour 2,6 milliards d'euros, 70 % concernaient des entreprises jugées fragiles par la banque de France. Conséquence directe pour BPI : celle-ci a perdu environ 7 millions d'euros de créances, à cause de la liquidation judiciaire d'entreprises qui n'avaient pas encore adressé leur déclaration fiscale à l'administration. Depuis le début de l'année, les critères d'attribution ont été drastiquement resserrés.

pas les plus compétitifs qui en profitent

Reste la question du ciblage de la mesure. Mal calibré, le CICE ? Là aussi, le comité de suivi attend 2016 pour trancher. Dans les faits, il souligne toutefois que les entreprises les moins exportatrices profitent en proportion plus du CICE. Les entreprises qui exportent plus de 50 % de leur CICE perçoivent ainsi 7 % de l'enveloppe totale contre plus de 50 % pour celles qui ne sont pas à l'export.

De la même façon, le CICE bénéficie davantage à celles dont les produits exportés affichent le moins de valeur ajoutée. Bref, ce ne sont pas les plus compétitifs qui en profitent le plus, ni les plus exposés à la concurrence internationale. Le résultat n'est pas surprenant, alors que les salaires et les qualifications sont en moyenne plus élevés dans les entreprises à plus forte valeur ajoutée et exportatrices. "La question est de savoir si vous voulez aider les entreprises qui exportent déjà ou aider celles qui ne le font pas à sauter le pas. Si vous voulez avoir plus d'exportateurs, cela vaut le coup d'aider les entreprises en bas de l'échelle de valeur", démine **Jean Pisani Ferry**.

Solène Davesne



## Le Conseil économique critique le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

industrie-cice\_large.jpgMonté en puissance depuis son entrée en vigueur début 2013, le Cice a été imaginé par le gouvernement pour relancer l'activité, notamment dans l'industrie. - © Terry J Alcorn



Le Conseil économique, social et environnemental critique le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice), dans son projet de rapport annuel sur l'état de la France qu'il doit adopter mercredi 23 septembre.

Pour le Cese, cet avantage fiscal ouvert aux entreprises a des « effets décevants ». Son seul impact : « sauver des emplois dans un premier temps ». Mais le Cice « ne favoriserait pas nécessairement la création d'emplois », analyse l'institution, qui publie fréquemment des rapports et des avis.

Le dispositif est ouvert, sous certaines conditions, aux entreprises ayant des salariés à leur service. Tout employeur qui en bénéficie peut déduire de son impôt sur le revenu ou sur les sociétés 6 % du montant des salaires qu'il verse. Seules sont concernées les rémunérations inférieures à 2,5 Smic, soit 3 643,79 € bruts.

### Le CICE, un dispositif imaginé pour relancer l'activité

Monté en puissance depuis son entrée en vigueur début 2013, le Cice a été imaginé par le gouvernement pour relancer l'activité, notamment dans l'industrie.

Les organisations patronales dont le Mouvement des entreprises de France (Medef) ont salué la mise sur les rails du Cice. Mais le Cese et certains économistes regrettent qu'il soit « mal ciblé ». « Le gouvernement a ménagé la chèvre et le chou en répartissant l'aide sur toute la gamme des salaires, explique ainsi au site de l'hebdomadaire Challenges Augustin Landier, professeur de finance à la Toulouse School of Economics. Si le but du Cice c'est de favoriser l'emploi, alors il faut cibler les bas salaires pour que cela ait un impact important sur l'emploi. » Le chômage touche en effet surtout les personnes les moins qualifiées, donc susceptibles de recevoir une rémunération égale ou proche du Smic.

Le crédit d'impôt représente un coût important : 18,2 milliards € estimés pour 2014, après 11,2 milliards € pour 2013, selon un rapport publié mardi par **France Stratégie**.

Cet organisme, en charge du suivi de l'application du dispositif, indique pouvoir mesurer l'année prochaine son efficacité.

## Réforme du Code du Travail

# Le rapport Combrexelle pose les bases d'un nouveau dialogue social

» P.10

## Réforme du Code du Travail

# Le rapport Combrexelle pose les bases d'un nouveau dialogue social

FRANCE - Paris

Manuel Valls, Premier Ministre, a reçu mercredi 9 septembre le rapport de Jean-Denis Combrexelle portant sur "La négociation collective, le travail et l'emploi", en présence de Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Salué par les uns et vertement critiqués par les autres, ce rapport pose les bases de la réforme du Code du travail souhaitée par le Gouvernement et par le patronat mais redoutée par les syndicats de salariés.

Donner davantage d'espace à la négociation collective sans pour autant sacrifier la protection des salariés sur l'autel de la souplesse réclamée depuis longtemps par le patronat : l'équation sur laquelle vont devoir plancher les partenaires sociaux paraît, de prime abord, difficile à résoudre. Pour les y aider, ces derniers - qui disposent de tout l'automne pour débattre avant qu'un projet de loi ne soit soumis au Parlement, vraisemblablement début 2016 - vont pouvoir s'appuyer sur le rapport que Jean-Denis Combrexelle a remis la semaine dernière au 1er ministre Manuel Valls. Rappelons que, arguant du fait que le code du travail est devenu un ensemble trop complexe, parfois même illisible avec des dispositions qui se sont accumulées au fil des années, le 1er Ministre a annoncé en février dernier son intention de le toiletter et de faire en sorte qu'à l'avenir, les règles qui régissent la vie des salariés et des entreprises soient définies au plus près des besoins dans le cadre d'un dialogue constructif selon le principe du gagnant-gagnant. C'est à donc à Jean-Denis Combrexelle, l'un des meilleurs connaisseurs du droit du travail et des relations sociales en France, qu'a été confiée la tâche de compiler des avis et de faire des propositions.

### Définir un nouveau paradigme pour créer une nouvelle dynamique de la négociation

Ce dernier propose de changer de logique et de culture en matière de dialogue social, en faisant davantage confiance à la négociation au sein des branches et des entreprises en misant sur la proximité. Pas question pour autant de tout remettre en cause a tenu à rappeler le locataire de Maignon : "si le Gouvernement souhaite donner plus de latitude aux entreprises et aux salariés pour décider des politiques qui les concernent, un socle commun demeure indispensable".

Certains droits comme la durée légale du travail, le CDI et SMIC ainsi que certains principes comme la non-discrimination ou le repos hebdomadaire semblent donc intangibles à d'ores et déjà prévenu Manuel Valls. Pour le reste, le rapport qui lui a été remis mercredi dernier ne comporte pas moins de 44 propositions dont plusieurs relèvent avant tout de la méthode.

Ainsi, en premier lieu, Jean-Denis Combrexelle propose notamment d'élaborer ce qu'il appelle "une pédagogie de la négociation collective" afin de démontrer le caractère rationnel et nécessaire de celle-ci

dans un contexte concurrentiel et de crise économique en vue d'établir une confiance réciproque. Dans le même registre, il plaide également pour que l'on fasse évoluer les conditions de la négociation et ses règles du jeu en vertu du principe suivant : les accords de méthode doivent être un préalable à la négociation. Ce dernier estime également nécessaire que soit améliorée l'intelligibilité des accords et que l'Etat soit confirmé dans son rôle de garant.

Sur le fonds, l'auteur du rapport se prononce notamment pour une clarification et un élargissement (après concertation avec les partenaires sociaux) du champ de la négociation sociale dans les domaines des conditions de travail, du temps de travail, de l'emploi et des salaires (ACTES) en donnant la priorité à l'accord d'entreprise. Outre une redéfinition des missions des branches professionnelles, JD Combrexelle appelle de ses vœux la mise en place d'un mécanisme de fusion à destination de celles qui représentent moins de 5000 salariés avec une convention collective d'accueil, dans un délai de trois ans. Il prône également pour que le principe de l'accord majoritaire d'entreprise soit généralisé à compter de 2017, pour que les accords collectifs préservant l'emploi sur les contrats de travail prévalent dans l'intérêt général et l'intérêt collectif des

► 23 septembre 2015

salariés et pour que les accords de groupe soient assimilés aux accords d'entreprise.

*Frédéric Rolland*



**"Les conclusions de ce rapport élaboré sous la responsabilité de son auteur n'engagent pas le Gouvernement. Elles alimentent sa réflexion" précise diplomatiquement Matignon.**

### **Un rapport qui divise ...**

La remise de ce rapport et les propositions qu'il contient a été, on s'en doute, très diversement appréciée par les différents acteurs concernés. Ainsi, pour le MEDEF, ce rapport constitue un bon point de départ qui doit déboucher sur une transcription effective et rapide sur l'ensemble de ses propositions. *"Ambition, pragmatisme et simplicité doivent donc continuer à guider les prochaines discussions sur le sujet de la réforme de la législation sociale"* peut-on lire dans le communiqué officiel. *"Si les préconisations contenues dans ce rapport devaient être mises en œuvre ainsi que s'y est engagé le Premier Ministre, cela constituerait un indéniable progrès"* estime pour sa part la CGPME tandis que l'UPA salue, elle, *"l'objectif de simplification du droit du travail et le rôle central confié aux branches professionnelles"*.

À l'opposé, la CGT considère pour sa part que *"le rapport Combrexelle ramène les travailleurs un siècle en arrière et vient modifier la raison d'être du droit du travail"*. Pour Force Ouvrière, *"rendre responsable le Code du travail du chômage permet surtout de dédouaner la politique économique suivie. Refonder le Code du travail est un aveu d'impuissance économique. Cela étant, nous ne sommes pas opposés à un débat sur la négociation collective"*. Comme c'est souvent le cas, la position de la CFDT est beaucoup plus modérée et donc, propice à la discussion : *"Le rapport Combrexelle propose une réflexion intéressante sur les évolutions du droit du travail et sur la place qu'il convient de donner à la négociation collective. Il est toutefois impératif que la durée légale du travail, le Smic et le droit du contrat de travail restent inscrits dans la loi. Celle-ci devra rester suffisamment protectrice pour les salariés non couverts par des accords"*.



## Le recours au CICE s'est amélioré, selon le comité de suivi, L'actualité , N° 16920, 24 septembre 2015

Selon le dernier rapport du Comité de suivi du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), rendu public le 22 septembre, les entreprises se sont saisies pleinement du dispositif en 2014. Comme en 2013, les employeurs déclarent l'utiliser en premier lieu pour l'investissement, devant l'emploi et les salaires.

Rapport 2015 du Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est « entré dans sa phase de maturité », note le Comité de suivi piloté par **France Stratégie**, dans son rapport d'évaluation présenté le 22 septembre. Le dispositif est désormais bien connu des entreprises, à qui il devrait rapporter 18,2 milliards d'€ sur les salaires 2014 (après 11,2 milliards sur les salaires 2013). Signe de la montée en puissance du dispositif : une hausse de près de 30 % en un an du nombre de redevables ayant déclaré leur créance CICE. Ce bilan chiffré sera suivi, courant 2016, d'un premier rapport d'évaluation des effets du dispositif sur l'emploi et l'investissement. Selon les déclarations d'intention des entreprises, celles-ci comptent prioritairement utiliser le CICE pour améliorer leurs marges et ensuite investir. Quelle est la répartition du CICE entre les entreprises ? La répartition de l'assiette du CICE dépend essentiellement du volume de la masse salariale et de la distribution des salaires dans chaque secteur. Par son ciblage sur les salaires inférieurs à 2,5 smic, le CICE bénéficie principalement aux secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, des services administratifs et de la construction, dont plus de 75 % de la masse salariale est éligible. À l'inverse, compte tenu du niveau des salaires qu'elles versent, en moyenne supérieurs à 2,5 smic, les entreprises les plus tournées vers le commerce international en bénéficient peu (17 % du gain du CICE va au quart des plus exportatrices, contre 42 % allant au quart des entreprises les moins exportatrices). Autre secteur représentant, pour les mêmes raisons, une part de l'assiette de CICE inférieure à son poids économique, celui de la recherche et développement. « Cette analyse reste néanmoins partielle, car elle ne permet pas de tenir compte des effets indirects tout au long de la chaîne de valeur, ni d'autres dispositifs dont les entreprises peuvent bénéficier selon leur profil, comme le crédit d'impôt recherche ou les exonérations générales de cotisations sociales », souligne le rapport. Quel rôle pour le CE ? L'information-consultation du comité d'entreprise sur l'utilisation du CICE, créée par la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, est « formel et décevant », estime le comité de suivi dans le rapport. La consultation peine « à trouver sa place et à susciter l'adhésion », explique-t-il, notamment parce qu'elle s'apparente davantage à une information. De fait, la consultation intervient après les arbitrages sur l'utilisation du CICE. QU'EST-CE QUE LE CICE ? La loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 a instauré le CICE, dispositif qui a pour objet de diminuer le coût du travail des salariés rémunérés jusqu'à 2,5 fois le smic et d'améliorer la compétitivité des entreprises. Le taux de ce crédit d'impôt a été porté à 6% pour les rémunérations versées en 2014 (4% pour celles versées en 2013).



## BUDGET ET FISCALITÉ

# Le recours au CICE s'est amélioré, selon le comité de suivi

**Selon le dernier rapport du Comité de suivi du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), rendu public le 22 septembre, les entreprises se sont saisies pleinement du dispositif en 2014. Comme en 2013, les employeurs déclarent l'utiliser en premier lieu pour l'investissement, devant l'emploi et les salaires.**

Deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est « entré dans sa phase de maturité », note le Comité de suivi piloté par France Stratégie, dans son rapport d'évaluation présenté le 22 septembre. Le dispositif est désormais bien connu des entreprises, à qui il devrait rapporter **18,2 milliards d'€** sur les salaires 2014 (après 11,2 milliards sur les salaires 2013). Signe de la montée en puissance du dispositif: une **hausse de près de 30 %** en un an du nombre de **redevables** ayant déclaré leur **créance CICE**.

Ce bilan chiffré sera suivi, courant 2016, d'un premier rapport d'évaluation des effets du dispositif sur l'emploi et l'investissement. Selon les déclarations d'intention des entreprises, celles-ci comptent prioritairement utiliser le CICE pour améliorer leurs marges et ensuite investir.

## Quelle est la répartition du CICE entre les entreprises ?

La répartition de l'assiette du CICE dépend essentiellement du volume de la masse salariale et de la distribution des salaires dans chaque secteur.

Par son ciblage sur les salaires inférieurs à 2,5 smic, le CICE bénéficie principalement aux secteurs de l'**hôtellerie** et de la **restauration**, des **services administratifs** et de la construction, dont plus de 75 % de la masse salariale est éligible. À l'inverse, compte tenu du niveau des salaires qu'elles versent, en moyenne supérieurs à 2,5 smic, les entreprises les plus tournées vers le **commerce international** en bénéficient peu (17 % du gain du CICE va au quart des plus exportatrices, contre 42 % allant au quart des entreprises les moins exportatrices). Autre secteur représentant, pour les mêmes raisons, une part de l'assiette de CICE inférieure à son poids économique, celui de la **recherche et développement**. « Cette analyse reste néanmoins partielle, car elle ne permet pas de tenir compte des effets indirects tout au long de la chaîne de valeur, ni d'autres dispositifs dont les entreprises peuvent bénéficier selon leur profil, comme le crédit d'impôt recherche ou les exonérations générales de cotisations sociales », souligne le rapport.

## Quel rôle pour le CE ?

L'information-consultation du comité d'entreprise sur l'utilisation du CICE, créée par la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, est « **formel et décevant** », estime le comité de suivi dans le rapport.

La consultation peine « à trouver sa place et à susciter l'adhésion », explique-t-il, notamment parce qu'elle s'apparente davantage à une information. De fait, la consultation intervient après les arbitrages sur l'utilisation du CICE.

 **CONSULTER LE DOCUMENT SUR:**  
[www.liaisons-sociales-quotidien.fr](http://www.liaisons-sociales-quotidien.fr)

## QU'EST-CE QUE LE CICE ?

La loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 a instauré le CICE, dispositif qui a pour objet de diminuer le coût du travail des salariés rémunérés jusqu'à 2,5 fois le smic et d'améliorer la compétitivité des entreprises. Le taux de ce crédit d'impôt a été porté à 6% pour les rémunérations versées en 2014 (4% pour celles versées en 2013).



## L'état de la France en 2015 vu par le CESE



Chaque année, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) livre une analyse générale de la situation de la France.

Comme le souligne le communiqué du CESE à l'issue des débats de ce jour en séance plénière, le rapport s'inscrit en 2015 dans un contexte particulier, notamment suite aux événements du début d'année, mais aussi face à l'actualité économique internationale.

C'est dans ce contexte que le CESE a pris le parti de valoriser les éléments économiques, sociaux et ou environnementaux qui permettent de faciliter la création, le développement ainsi que la pérennité des entreprises et des emplois et de garantir la cohésion sociale.

Loin de bâtir cet équilibre sur du sable, le rapport invite à réfléchir sur les atouts de la France pour rester dans la dynamique d'un monde en évolution.

Le rapport annuel sur l'état de la France en 2015 a été présenté par son rapporteur M. Daniel-Julien Noël en présence du président de la section de l'économie et des finances Hugues Martin.

Le rapport soumis au vote de l'Assemblée Plénière du CESE a finalement été adopté avec 151 pour, 2 contre et 3 abstentions.

Les principaux axes du rapport et les recommandations du CESE:

Confirmer la reprise de la croissance

La fragile reprise que connaît la France s'appuie avant tout sur des facteurs extérieurs (baisse de l'euro, baisse du prix du pétrole, baisse des taux d'intérêt) alors que les effets attendus des mesures telles que le CICE ou le pacte de responsabilité tardent à se faire sentir.

Les prévisions de croissance du PIB pour 2015 et 2016 se situent, selon le FMI, précisément autour de 1,5%. L'effet de la reprise sur le taux de chômage devrait donc se manifester au mieux en 2016.

Cependant, la croissance n'est pas une condition suffisante pour créer de l'emploi. Le chômage demeure massif et l'investissement peine à reprendre. Dans ce contexte, le CESE considère qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation complète des politiques mises en oeuvre notamment en matière de lutte contre le chômage.

La relance d'une croissance respectueuse de l'environnement et la diminution du chômage doivent constituer les objectifs centraux des politiques macro-économiques.

Pour le CESE, la BCE devrait être un acteur de premier plan sur le soutien à croissance et la lutte contre le chômage. En période de reprise, les entreprises doivent financer la mise à niveau de leur outil de travail et l'ajustement de la production à une demande croissante. Un rôle irremplaçable revient au système bancaire, qui doit maintenir une capacité appropriée de prêt aux entreprises et aux collectivités publiques, malgré les évolutions réglementaires en cours.

La formation demeure une arme efficace pour l'emploi. Après s'être concerté avec les partenaires sociaux, le CESE réclame des mesures réglementaires visant à renforcer la formation tout au long de la vie et la sécurisation des parcours professionnels.

Les politiques d'investissement pour lutter contre le chômage étant sur le court terme, elles doivent dorénavant s'inscrire dans une stratégie de développement durable dont la rentabilité ne

doit pas constituer le seul moteur.

#### Renforcer la cohésion nationale

Le CESE s'inquiète du développement des inégalités en France et de la fragilisation du pacte républicain, le chômage constituant à cet égard la menace la plus dangereuse vis-à-vis de la cohésion nationale. Depuis plusieurs années, le déclinisme est à la mode : les éditorialistes surfent sur la morosité des Français, la croissance en berne, le déplacement de la puissance économique vers l'Asie, la montée des communautaristes, la peur de l'autre. Parallèlement, des organisations politiques jouent aussi de ces sentiments pour défendre une vision « hors sol » de la politique et promouvoir l'image d'une France repliée sur elle-même, au contraire de ce qu'elle a toujours été. De fait, la précarité montante d'une partie de la population, en particulier en milieu rural, fait peser le risque d'un effritement de notre corps social.

Un évènement considérable, mais dont la portée dans le temps ne peut être encore évaluée, est venu redonner des raisons d'espérer, et peut-être sonner le glas de la mode décliniste. A la suite des attentats de janvier, une formidable mobilisation s'est organisée pour protester contre le terrorisme soutenir la liberté d'expression. Ce sursaut de cohésion nationale, dont il ne faut pas sous-estimer les ambiguïtés, peut néanmoins être porteur d'espoir pour l'avenir.

Afin de renforcer l'unité nationale, le CESE considère que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu n'est pas suffisant pour lutter contre les inégalités. Il préconise une vraie réforme fiscale de fond ayant pour objectif une plus grande justice sociale et protégeant en particulier la famille, rempart contre la précarité.

Cette lutte passe également par la valorisation de l'école républicaine notamment en déployant des moyens pour l'école primaire qui constitue un vecteur essentiel d'intégration et de lutte contre la reproduction des inégalités. Au niveau européen, l'objectif d'une convergence fiscale et sociale doit se poursuivre. Des critères de convergence sociaux doivent être mis en place pour lutter contre le dumping dans ces domaines et mettre un terme aux situations de distorsion de concurrence entre les Etats au sein du marché unique.

#### Faire enfin du développement durable un axe stratégique

Comme l'a souligné le CESE à plusieurs reprises, c'est notre modèle même de croissance qui doit être questionné : la ponction des ressources naturelles non renouvelables met en danger l'équilibre naturel de la planète. Le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français constitue une réelle avancée dans cette voie. Lors de la conférence de Paris sur le climat d'automne 2015, il s'agira de mettre en place un cadre pour permettre une transition vers des économies plus sobres en carbone afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Saluant les progrès initiés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le CESE considère toutefois que le ralentissement de la croissance dans les pays développés et l'impuissance des

politiques économiques à résoudre le problème du chômage devraient conduire à réfléchir à des modèles différents. Par exemple, le potentiel de la transition énergétique suppose la mise en oeuvre de programmes d'investissements durables. Par ailleurs, la transition énergétique ne pourra se faire que si elle s'appuie sur un fort développement d'emplois qualifiés. Le CESE recommande également d'utiliser efficacement la législation existante pour lutter contre la pollution des villes. En parallèle, il préconise de poursuivre et renforcer les efforts en recherche et développement et en matière de formation pour faire de la France le leader de l'agroécologie.

La recommandation du rapport annuel 2014 par laquelle le CESE demandait aux pouvoirs publics d'utiliser la fiscalité verte dans des proportions similaires à la moyenne européenne pour promouvoir des comportements écologiques a été rappelée. L'objectif fixé par **France Stratégie** est de porter la fiscalité verte à 7 % des prélèvements obligatoires d'ici 10 ans en réduisant proportionnellement la part des impôts indirects.

L'un des axes stratégiques préconisé par le CESE est le développement d'une politique efficace de recyclage. Ainsi des marquages adéquats pourraient être portés sur les produits de grande consommation afin de faciliter le tri sélectif. Des incitations pourraient être mises en place au

niveau européen pour orienter les consommateurs vers des produits en vrac, telle qu'une TVA à taux réduit, afin de diminuer les déchets.

Pour infléchir les décisions d'investissement des entreprises, le CESE recommande de renchérir l'usage des énergies fossiles par la fixation d'un prix du carbone à l'échelle européenne.

En parallèle, les instruments nécessaires au renforcement de l'investissement, au niveau européen dans ce secteur doivent être mis en place.

A titre de rappel, l'Europe a perdu en 2013 sa place de leader mondial pour l'investissement dans les énergies renouvelables au profit de la Chine.

Enfin le CESE suggère de faire de Paris la première capitale verte d'Europe, en incitant la végétalisation des toits ou l'installation de panneaux solaires, en développant dès que c'est possible, les espaces verts, en développant les transports doux.

source: [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)



## Pôle emploi publie jeudi ses chiffres d'août, baptême du feu pour Mme El Khomri

Paris, 24 sept. 2015 (AFP) -

La nouvelle ministre du Travail Myriam El Khomri va-t-elle vivre, comme son prédécesseur, son premier "grand moment de solitude" ? Pôle emploi publie jeudi en fin de journée le nombre des personnes inscrites sur ses listes à fin août, alors que le chômage tutoie toujours les sommets.

François Rebsamen l'a prévenue lors de la passation de pouvoir: "Tous les mois, il y a un rituel, un grand moment de solitude pour le ministre". Michel Sapin, lui, comparait dans son livre les chiffres mensuels à "la cadence du tambour des galères".

Pourtant, dès son baptême du feu, Mme El Khomri a l'occasion d'accomplir une première sous le mandat de François Hollande: un deuxième mois consécutif de baisse du chômage.

La situation s'est en effet améliorée très légèrement en juillet, avec 1.900 chômeurs de moins (-0,1%) que le mois précédent. Pôle emploi en comptabilisait 3,55 millions en métropole, et 5,72 millions en incluant les demandeurs d'emploi ultramarins et ceux exerçant une activité.

Ce n'était que la cinquième baisse mensuelle sous François Hollande et jamais, depuis mai 2012, le chômage n'a baissé deux mois d'affilée. Dans l'intervalle, près de 630.000 chômeurs supplémentaires ont franchi le seuil d'une agence Pôle emploi.

Et l'inversion de la courbe, tant promise en début de mandat, n'est pas encore d'actualité. M. Hollande fixe désormais l'échéance à 2016: sans "baisse crédible" du chômage, le président assure qu'il ne briguera pas de second mandat en 2017.

De son côté, M. Rebsamen croyait, avant de quitter le gouvernement pour Dijon, à une baisse dès la fin 2015. Une prévision confortée par les dernières perspectives de l'OCDE et de l'Unédic, qui gère l'assurance chômage.

- Le Pacte monte en charge -

L'Insee, moins optimiste, table sur une légère hausse du taux de chômage à 10,1% (+0,1 point) d'ici à la fin de l'année.

Quant à Myriam El Khomri, contrairement à ses prédécesseurs, elle se refuse à toute prédiction.

Mais selon la benjamine du gouvernement, "les outils qui ont été mis en place sont des bons outils" qui auront un "effet boule de neige".

"Je ne suis pas une magicienne", prévient-elle.

Mais pour l'heure, la boîte à outils du gouvernement - garantie jeunes, emplois d'avenir, contrats aidés, contrat de génération, formations prioritaires - n'ont pas suffi à relancer l'emploi.

Pas plus que le Pacte de responsabilité, qui a, au mieux, limité les dégâts. Mais ce programme d'allègement du coût du travail doit encore monter en charge d'ici à 2017: il permettra, à terme, de redistribuer 40 milliards d'euros par an aux entreprises.

Un récent rapport sur le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), acte I du Pacte, ne se risque pas à évaluer son impact sur l'emploi. "Il est encore trop tôt", juge France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès de Matignon.

Mais le gouvernement le sait. Pour que le chômage baisse, il faudra d'abord un retour de la croissance. Pour les économistes, une croissance de 1,5% minimum en moyenne annuelle est nécessaire.

L'exécutif prévoit de les atteindre en 2016.

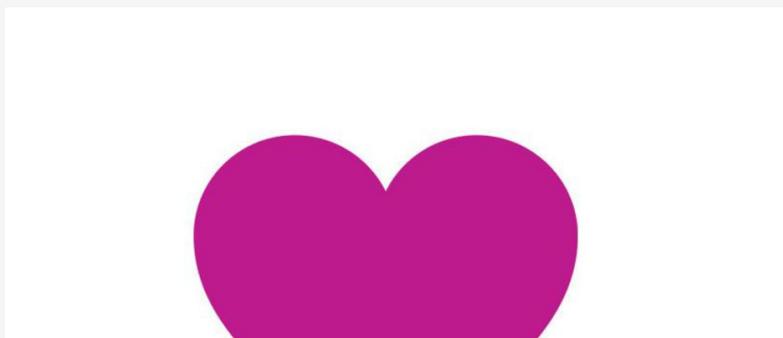
jah/db/jpr

Afp le 24 sept. 15 à 04 01.



## Pôle emploi publie jeudi ses chiffres d'août, baptême du feu pour Mme El Khomri

Entreprise Par AFP, publié le 24/09/2015 à 04:00, mis à jour à 04:00



**Paris, 24 sept 2015 - La nouvelle ministre du Travail Myriam El Khomri va-t-elle vivre, comme son prédécesseur, son premier "grand moment de solitude" ? Pôle emploi publie jeudi en fin de journée le nombre des personnes inscrites sur ses listes à fin août, alors que le chômage tutoie toujours les sommets.**

François Rebsamen l'a prévenue lors de la passation de pouvoir: "Tous les mois, il y a un rituel, un grand moment de solitude pour le ministre". Michel Sapin, lui, comparait dans son livre les chiffres mensuels à "la cadence du tambour des galères".

Pourtant, dès son baptême du feu, Mme El Khomri pourrait avoir l'occasion d'accomplir une première sous le mandat de François Hollande: un deuxième mois consécutif de baisse du chômage.

La situation s'est en effet améliorée très légèrement en juillet, avec 1.900 chômeurs de moins (-0,1%) que le mois précédent. Pôle emploi en comptabilisait 3,55 millions en métropole, et 5,72 millions en incluant les demandeurs d'emploi ultramarins et ceux exerçant une activité.

Ce n'était que la cinquième baisse mensuelle sous François Hollande et jamais, depuis mai 2012, le chômage n'a baissé deux mois d'affilée. Dans l'intervalle, près de 630.000 chômeurs supplémentaires ont franchi le seuil d'une agence Pôle emploi.

Et l'inversion de la courbe, tant promise en début de mandat, n'est pas encore d'actualité. M. Hollande fixe désormais l'échéance à 2016: sans "baisse crédible" du chômage, le président assure qu'il ne briguera pas de second mandat en 2017.

De son côté, M. Rebsamen croyait, avant de quitter le gouvernement pour Dijon, à une baisse dès la fin 2015. Une prévision confortée par les dernières perspectives de l'OCDE et de l'Unédic, qui gère l'assurance chômage.

- Le Pacte monte en charge -

L'Insee, moins optimiste, table sur une légère hausse du taux de chômage à 10,1% (+0,1 point) d'ici à la fin de l'année.

Quant à Myriam El Khomri, contrairement à ses prédécesseurs, elle se refuse à toute prédiction.

Mais selon la benjamine du gouvernement, "les outils qui ont été mis en place sont des bons outils" qui auront un "effet boule de neige".

"Je ne suis pas une magicienne", prévient-elle.

Mais pour l'heure, la boîte à outils du gouvernement - garantie jeunes, emplois d'avenir, contrats aidés, contrat de génération, formations prioritaires - n'ont pas suffi à relancer l'emploi.

Pas plus que le Pacte de responsabilité, qui a, au mieux, limité les dégâts. Mais ce programme d'allègement du coût du travail doit encore monter en charge d'ici à 2017: il permettra, à terme, de redistribuer 40 milliards d'euros par an aux entreprises.

Un récent rapport sur le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), acte I du Pacte, ne se risque pas à évaluer son impact sur l'emploi. "Il est encore trop tôt", juge **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès de Matignon.

Mais le gouvernement le sait. Pour que le chômage baisse, il faudra d'abord un retour de la croissance. Pour les économistes, une croissance de 1,5% minimum en moyenne annuelle est nécessaire.

L'exécutif prévoit de les atteindre en 2016.



## **Pôle emploi publie jeudi ses chiffres d'août, baptême du feu pour Mme El Khomri**

Par Jean-Philippe CHOIGNOT

Publié le 24/09/2015 à 04:01 - Mis à jour le 24/09/2015 à 04:31

**La nouvelle ministre du Travail Myriam El Khomri va-t-elle vivre, comme son prédécesseur, son premier "grand moment de solitude" ? Pôle emploi publie jeudi en fin de journée le nombre des personnes inscrites sur ses listes à fin août, alors que le chômage tutoie toujours les sommets.**

Paris, 24 sept 2015 (AFP) - La nouvelle ministre du Travail Myriam El Khomri va-t-elle vivre, comme son prédécesseur, son premier "grand moment de solitude" ? Pôle emploi publie jeudi en fin de journée le nombre des personnes inscrites sur ses listes à fin août, alors que le chômage tutoie toujours les sommets.

François Rebsamen l'a prévenue lors de la passation de pouvoir: "Tous les mois, il y a un rituel, un grand moment de solitude pour le ministre". Michel Sapin, lui, comparait dans son livre les chiffres mensuels à "la cadence du tambour des galères".

Pourtant, dès son baptême du feu, Mme El Khomri a l'occasion d'accomplir une première sous le mandat de François Hollande: un deuxième mois consécutif de baisse du chômage.

La situation s'est en effet améliorée très légèrement en juillet, avec 1.900 chômeurs de moins (-0,1%) que le mois précédent. Pôle emploi en comptabilisait 3,55 millions en métropole, et 5,72 millions en incluant les demandeurs d'emploi ultramarins et ceux exerçant une activité.

Ce n'était que la cinquième baisse mensuelle sous François Hollande et jamais, depuis mai 2012, le chômage n'a baissé deux mois d'affilée. Dans l'intervalle, près de 630.000 chômeurs supplémentaires ont franchi le seuil d'une agence Pôle emploi.

Et l'inversion de la courbe, tant promise en début de mandat, n'est pas encore d'actualité. M. Hollande fixe désormais l'échéance à 2016: sans "baisse crédible" du chômage, le président assure qu'il ne briguera pas de second mandat en 2017.

De son côté, M. Rebsamen croyait, avant de quitter le gouvernement pour Dijon, à une baisse dès la fin 2015. Une prévision confortée par les dernières perspectives de l'OCDE et de l'Unédic, qui gère l'assurance chômage.

- Le Pacte monte en charge -

L'Insee, moins optimiste, table sur une légère hausse du taux de chômage à 10,1% (+0,1 point) d'ici à la fin de l'année.

Quant à Myriam El Khomri, contrairement à ses prédécesseurs, elle se refuse à toute prédiction.

Mais selon la benjamine du gouvernement, "les outils qui ont été mis en place sont des bons outils" qui auront un "effet boule de neige".

"Je ne suis pas une magicienne", prévient-elle.

Mais pour l'heure, la boîte à outils du gouvernement - garantie jeunes, emplois d'avenir, contrats aidés, contrat de génération, formations prioritaires - n'ont pas suffi à relancer l'emploi.

Pas plus que le Pacte de responsabilité, qui a, au mieux, limité les dégâts. Mais ce programme d'allègement du coût du travail doit encore monter en charge d'ici à 2017: il permettra, à terme, de redistribuer 40 milliards d'euros par an aux entreprises.

Un récent rapport sur le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), acte I du Pacte, ne se risque pas à évaluer son impact sur l'emploi. "Il est encore trop tôt", juge **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès de Matignon.

Mais le gouvernement le sait. Pour que le chômage baisse, il faudra d'abord un retour de la croissance. Pour les économistes, une croissance de 1,5% minimum en moyenne annuelle est nécessaire.

L'exécutif prévoit de les atteindre en 2016.

© 2015 AFP



## Pour l'union sans Macron : Signez Macron démission !



Le site vient d'être lancé à l'initiative de Gérard Filoche et de la revue Démocratie & Socialisme. A travers les réseaux sociaux, cela peut avoir son impact, on ne sait jamais, il ne coûte rien de signer à défaut d'avoir un grand mouvement social d'ampleur, ce que le gouvernement de François Hollande craint plus que tout. Il reste peu de temps avant 2017, alors tout les moyens son bons pour éviter la catastrophe sociale inévitable si l'exécutif ne change pas de cap.

Si vous en avez assez d'un ministre de l'économie qui multiplie les déclarations méprisantes à l'égard de l'électorat de gauche, qui traite de « foyer infectieux » les militants socialistes qui veulent une réorientation politique, allez toutes et tous signez sur le site Macron démission !

Faisons ensemble le maximum afin de virer ce fossoyeur social

qui trouve regrettable que la figure d'un roi constitue la grande absente de la politique française et trouve par là, que « *la démocratie comporte toujours une forme d'incomplétude* ». Macron traite les salariés de Gad d'illettrés, multiplie les perles depuis qu'il est en place, sur l'assurance chômage, les 35 heures, la fonction publique. Il le dit lui même : « *mon job n'est pas de sauver les emplois existants.* »

Il n'est pas là pour les 17 millions de salariés du privé, les 5,5 millions du public, les 15 millions de retraités, les 6 millions de chômeurs.

Non, c'est l'homme au 3 CDD de suite, comme un CPE en 18 mois. C'est l'homme qui a besoin de deux 49.3 pour faire adopter sa loi minoritaire, la loi Macron. Ne croyez pas à la fable d'une France de PME, PMI, TPE, ETI. Elles sont dépendantes à 80% de donneurs d'ordres, de grands groupes. C'est l'homme qui représente les 1000 entreprises de plus de 1000 salariés, celles qui produisent près de 50% du PIB et même au delà ; les 217 entreprises de plus de 5000 salariés, le top du top, l'élite à ses yeux. La petite boîte où il n'y a pas de vestiaires, de réfectoires ou de toilettes, très peu pour lui.

Entre celles et ceux essayant de vendre leur force de travail le plus chère possible et ceux qui veulent l'acheter la moins chère possible, il existe un code du travail qui permet de réguler ce rapport de force inégal entre exploités et exploiters. C'est ce code du travail que Macron s'emploie à démanteler avec Valls et l'aide de Jean-Denis Combrexelle - qui avait déjà dirigé la « recodification » du code en 2008 - ainsi que Bruno Meitling, DRH d'Orange, dont le rapport est décortiqué ici.

Par ailleurs, celui-ci se place à l'antithèse de l'esprit Républicain. L'idéologie du personnage est révélée entièrement ici par Jean François Claudon de D&S, dont voici l'extrait suivant :

**« Ce qui frappe également dans la confiance de Macron, c'est qu'elle nous ouvre par ailleurs sur l'arrière-monde idéologique de notre « philosophe ». Il aurait été légitime de penser que ce banquier se considérait globalement comme un héritier de l'orléanisme du XIXe siècle, c'est-à-dire de la faction monarchiste la plus libérale qui finit par rallier la république dans les années 1880. Mais, grâce à sa déclaration, le masque du banquier orléaniste tombe et nous pouvons contempler le véritable visage d'Emmanuel Macron : celui d'un réactionnaire sur toute la ligne. Il affirme en effet que « le peuple français n'a pas voulu la mort [de Louis XVI]. La Terreur a creusé un vide émotionnel, imaginaire, collectif ». Ainsi, le trône de France, renversé par une minorité d'activistes le 10 août 1792, a été définitivement détruit par les**



conventionnels qui, en votant la mort du roi sans en appeler au peuple, ont violé les droits de la majorité silencieuse. Macron nous refait sans pudeur le coup du « bon peuple » attaché à ses valeurs communautaires traditionnels – donc à la figure royale – contre les élites nouvelles perverties par les idées abstraites des Lumières. Nous ne sommes plus chez Guizot, nous sommes passés avec armes et bagages chez Maurras ! Par sa confiance, Macron nous révèle donc son appartenance, non à l'orléanisme qui est finalement le patrimoine commun du centre-droit et des sociaux-libéraux, mais au courant de la vieille droite contre-révolutionnaire incarnée par l'Action Française ! »

Bien que Valls lui témoigne son « *je le soutiendrai jusqu'au bout !* », Macron va vite devenir un problème pour Hollande si les choses s'amplifient en dépit des sondages d'OpinionWay pour Le Figaro qui sont aussi représentatifs que peut l'être la constitution pour ses concitoyens. Martine Aubry a donné le ton avec « *Macron ? Comment vous dire...ras le bol* ». Elle a raison, allons plus loin et disons simplement que Macron n'est pas socialiste. En accord avec ses idées, Macron ne cotise plus au parti auquel il se réclame. Par conséquent, par ses actes, ses déclarations, ses idées, son isolement parlementaire et ses deux 49.3, il doit démissionner !

Dans une République, un banquier ministre de l'économie, c'est dangereux. Sa famille, c'est Rothschild, pas la gauche, pas le PS, pas le salariat.

Macron peut faire du Guizot à Las Vegas en disant aux jeunes d'avoir envie de devenir milliardaires. Mais n'est pas Guizot qui veut ! Gageons qu'il en aura le retour plus tôt qu'il n'y paraît.

## Rapport 2015 du Comité de suivi du CICE

Bilan de la montée en charge du CICE et de son préfinancement et présentation des travaux d'évaluation du dispositif lancés en 2014 par **France Stratégie**.



Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), créé par la loi de Finances rectificative du 29 décembre 2012, est en vigueur depuis janvier 2013. Le comité de suivi du CICE, présidé par **Jean Pisani-Ferry**, publie en septembre 2015, son 3ème rapport d'évaluation sur ce crédit d'impôt arrivé

"à maturité". En effet, le CICE est aujourd'hui bien intégré par les entreprises qui ont désormais une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte.

Le CICE représentant près de 20 milliards d'euros, le comité de suivi du CICE analyse scrupuleusement le dispositif et produit chaque année des analyses objectives et détaillées. Le rapport de 2015 porte sur l'effet du dispositif sur les comportements d'investissement, de prix et d'emploi des entreprises, et, plus généralement, sur la croissance, le chômage, l'innovation et le commerce extérieur. Par ailleurs, il s'est également penché sur la question de savoir si le CICE a permis un dialogue social de qualité au sein des entreprises.

Le rapport a réuni un ensemble d'éléments d'analyse autour de 6 points principaux :

- la mise en oeuvre du CICE par l'administration fiscale et les comportements de déclaration des entreprises ;
- les opinions des entreprises sur l'utilisation qu'elles entendent faire du dispositif ;
- l'évolution entre 2013 et 2015 du préfinancement du CICE par les banques et en particulier par Bpifrance ;
- les travaux d'évaluation lancés par le comité ;
- les traits spécifiques des entreprises entrant dans le champ du dispositif, en comparaison de l'ensemble des entreprises ;
- le dialogue social dans les entreprises bénéficiaires.

En 2015, il est notamment constaté la montée en puissance du CICE en 2014 et 2015. Après une phase d'apprentissage ces dernières années, le CICE est maintenant largement connu et correctement appréhendé par les entreprises. Le montant du CICE déclaré par les entreprises atteint 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, au titre des salaires de 2014. Le Comité avance que le montant du CICE va continuer de progresser vers une cible estimée par l'ACOSS à 18,2 milliards d'euros pour 2014. En comparaison avec l'année 2013, le Comité observe un accroissement de 30% du nombre de redevables ayant déjà déclaré leur créance CICE. Cet accroissement traduit d'une part une amélioration du recours au CICE et d'autre part une accélération du rythme d'enregistrement des déclarations.

Selon une enquête réalisée dans le cadre de l'étude, les entreprises déclarent avoir l'intention d'affecter principalement le CICE vers l'investissement et l'emploi.

Après 2 années de progression, le début d'année 2015 connaît un ralentissement du préfinancement. En effet, sur les années 2013 et 2014, près de 5 milliards d'euros de CICE ont été préfinancés, notamment par Bpifrance qui a été l'interlocuteur quasi exclusif des PME et TPE. Le préfinancement s'est ralenti au cours du premier semestre 2015, de l'ordre de 30%. Le Comité explique toutefois ce ralentissement par l'intervention de 2 phénomènes :

- une réduction de la demande de préfinancement en raison d'un contexte économique global plus favorable aux entreprises et notamment à leur trésorerie ;
- une révision des modalités d'octroi du préfinancement par Bpifrance au début de l'année 2015.

Par ailleurs, on remarque que le CICE bénéficie dans une moindre mesure aux entreprises qui versent en moyenne les salaires les plus élevés. Or celles-ci sont en moyenne plus insérées dans le



commerce mondial, plus productives et plus intensives en recherche et développement.

En ce qui concerne le dialogue social, le Comité rapporte que la consultation des représentants du personnel sur le CICE est un exercice "fréquemment formel et décevant". En effet, après 2 ans, la consultation du CE sur le CICE prévue par la loi n'est pas systématiquement proposée par les entreprises. Elle "peine à trouver sa place et à susciter l'adhésion" en raison notamment du fait que la consultation intervienne après les arbitrages sur l'utilisation du CICE et s'assimile donc davantage à une séance d'information ou encore du fait qu'il existe un décalage entre le niveau où se déroule la consultation sur le CICE et celui où les décisions stratégiques sont prises.

Source : Rapport 2015 du Comité de suivi du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

© 2015 Net-iris

**quiz****Testez votre Q.I.**

Chaque semaine, évaluez et améliorez votre quotient industriel grâce à notre quiz. PAR GUILLAUME DESSAIX

**1** Si le volume des échanges commerciaux entre la France et l'Iran s'établissait à 4 milliards d'euros il y a dix ans, à combien s'élève-t-il aujourd'hui ?  
A. 500 millions d'euros  
B. 1 milliard d'euros  
C. 1,5 milliard d'euros

**2** Airbus vient d'inaugurer sa première usine d'assemblage sur le sol états-unien, dans la ville de...  
A. Monroe, Mississippi  
B. Marietta, Géorgie  
C. Mobile, Alabama

**3** À combien s'établit aujourd'hui la tonne de blé sur le marché international au sortir de la ferme ?  
A. 45 euros    B. 145 euros    C. 245 euros

**4** Il y a 60 ans, le 30 septembre 1955, James Dean se tuait dans un accident de la route alors qu'il se rendait à une compétition automobile. Quel modèle, qu'il avait baptisé « Little Bastard », conduisait-il ?  
A. Une Bugatti Type 252  
B. Une Jaguar C-Type  
C. Une Porsche 550 Spyder

RUEDESARCHIVES/RDA

Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

**5** Quel poste a occupé Jean-Denis Combrexelle entre 2001 et 2014 ?  
A. Président de la section sociale du Conseil d'État  
B. Conseiller référendaire à la Cour des comptes  
C. Directeur général du travail

**6** En trois ans, la SNCF a investi 10 millions d'euros dans...  
A. le remplacement des voies TGV du Sud  
B. l'utilisation de drones de surveillance  
C. la rénovation des rames de RER en Île-de-France

**7** À combien s'élève la production d'énergie éolienne en France, équivalente à celle de trois réacteurs nucléaires de moyenne puissance ?  
A. 1000 mégawatts  
B. 10 000 mégawatts  
C. 100 000 mégawatts

**8** Avec quel groupe DCNS envisage-t-il un rapprochement à parité dans les bâtiments de surface ?  
A. Le coréen Hyundai Heavy Industries  
B. L'italien Fincantieri  
C. Le chinois China Shipbuilding Industry Corporation

**9** Free disposera de nouvelles fréquences en mai 2016 totalisant 15 MHz. Les autres opérateurs devront pour cela restituer une partie de leurs fréquences pour revenir chacun à...  
A. 15 MHz    B. 18 MHz    C. 20 MHz

**10** Didi Kuaidi est la nouvelle application chinoise, rivale direct de...  
A. Netflix  
B. Tesla  
C. Uber





prennent au niveau central.

**“ Lorsque la consultation n'a pas lieu, les élus réagissent peu ”**

De leur côté, les représentants du personnel manquent de connaissances économiques et financières, ce qui les prive "d'un regard critique sur les informations fournies", rares étant ceux qui poussent les directions "à avoir une discussion de fond en demandant des informations complémentaires". Et dans les entreprises où aucune consultation n'a été organisée, peut-on lire dans le rapport, "on observe un manque de réaction des élus pour exiger le respect de cette obligation". De là à prôner la suppression de cette consultation, il y a un pas que le président du comité de suivi du CICE refuse de franchir : "Ce n'est pas à nous de dire qu'il faut arrêter cette consultation. Nous allons d'ailleurs continuer notre travail d'analyse". Précision donnée par l'un des rapporteurs, Antoine Naboulet : les chercheurs de l'Ires (institut de recherches économiques et sociales) vont évaluer pendant un an les contours de cette consultation des IRP et l'on devrait disposer d'une analyse détaillée sur le sujet à l'été 2016.

**Une simple information du montant dans 42% des cas**

Sur un échantillon de 400 entreprises, les cabinets Syndex et Secafi, spécialisés dans l'expertise auprès des CE, estiment que 71% de ces sociétés ont mené en 2013 et 2014 cette consultation mais qu'un quart ne l'ont pas fait. Une tendance corroborée par une enquête de l'ANDRH (association nationale des DRH). En 2015, 17 des 117 DRH interrogés n'ont pas procédé à cette consultation. Par ailleurs, 69 DRH sur 97 ayant répondu jugent cette consultation comme purement formelle. Et sur 100 DRH ayant tenu cette consultation, 42 indiquent qu'elle s'est limitée à une simple information du montant du CICE.

**“ Les consultations sur le CICE sont organisées une fois les décisions déjà prises ”**

Conséquence : peu de consultations peuvent donner lieu à un avis vraiment éclairé du CE : "Selon les consultants interrogés par l'Ires, la quasi-totalité des consultations qu'il ont pu recenser sont organisées ex-post, c'est à dire après affectation du CICE par la direction. Même en cas de discussion, cela limite la capacité du comité d'entreprise à donner un avis sur l'utilisation du CICE C'est l'utilité même de cette consultation qui est en cause du point de vue des élus, ces derniers considérant que l'entreprise peut faire ce qu'elle veut du CICE et que l'avis du CE compte peu". De fait, dans la moitié des consultations tenues en 2014, les CE n'ont pas rendu d'avis sur l'utilisation du CICE. Toutefois, davantage d'avis négatifs argumentés auraient été rendus par les CE en 2015, note l'Ires.

**L'industrie utiliserait le CICE pour investir et baisser ses prix**

Sur le fond, le comité de suivi du CICE estime que ce crédit d'impôt, qui représente plus de 18 milliards d'euros affecté aux entreprises en 2014, est désormais bien connu et utilisé par les sociétés. Selon les déclarations des entreprises, le montant du CICE serait affecté d'abord à l'amélioration des marges afin d'accroître l'investissement (65% dans l'industrie, 61% dans les services), devant l'emploi (54% dans les services mais seulement 35% dans l'industrie), les salaires (46% dans les services, 31% dans l'industrie) et les prix de vente (35% dans l'industrie, 25% dans les services). Autrement dit, l'industrie affecterait davantage le CICE à l'investissement et à la baisse de ses prix de vente pour retrouver de la compétitivité. Mais ces résultats ne sont basés que sur les déclarations des entreprises faites à l'Insee. Le président du



comité de suivi du CICE juge donc encore nécessaire d'attendre pour avoir une analyse détaillées sur son efficacité.

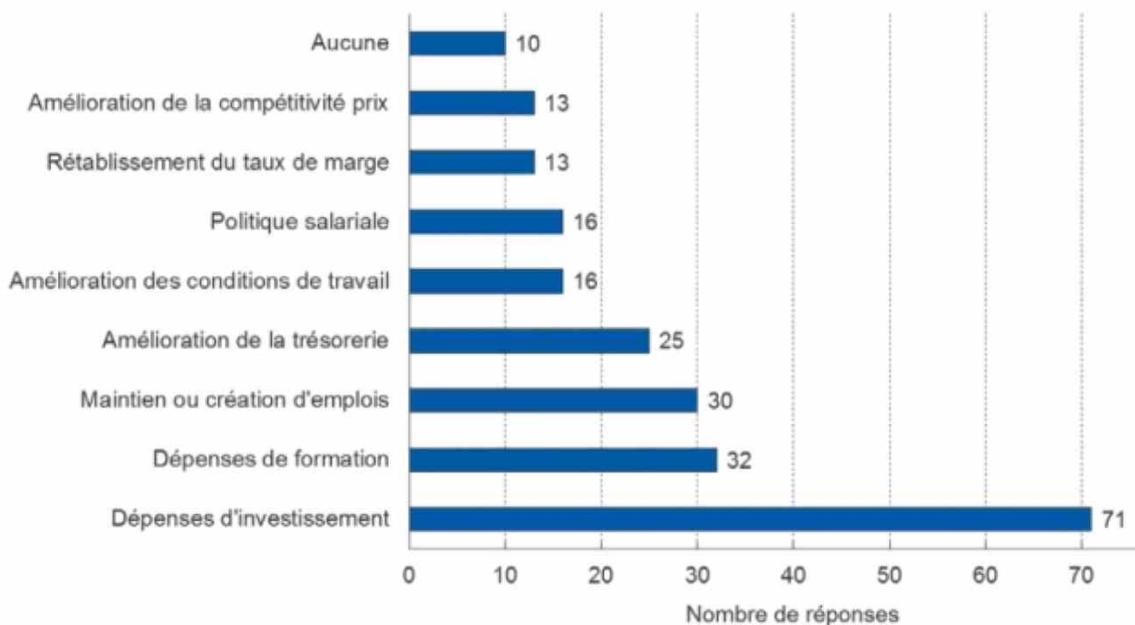
(\*) *Installé au sein de France Stratégie, organisme de réflexion rattaché au Premier ministre, le comité de suivi du CICE est composé d'experts, de parlementaires et des partenaires sociaux. Son travail consiste à évaluer, outre le CICE, les différents dispositifs d'aides publiques aux entreprises.*

**Qu'est-ce que le CICE ?**

Créé par la loi de finances rectificative 2012, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) vise à améliorer la compétitivité des entreprises "à travers des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement". Ce crédit d'impôt porte sur la masse salariale des personnels dont les rémunérations ne dépassent pas 2,5 fois le montant du Smic. Son taux est passé de 4% en 2013 à 6% depuis 2014. Le CICE doit obligatoirement faire l'objet d'une information consultation du comité d'entreprise. La loi du 17 août 2015 sur le dialogue social a rattaché cette consultation sur le CICE à la consultation annuelle sur la situation économique et financière de l'entreprise (*lire notre article*).

## Les utilisations du CICE selon les DRH

(Question posée : *quelles sont les principales utilisations du CICE mises en avant par la direction ? Plusieurs réponses possibles*)

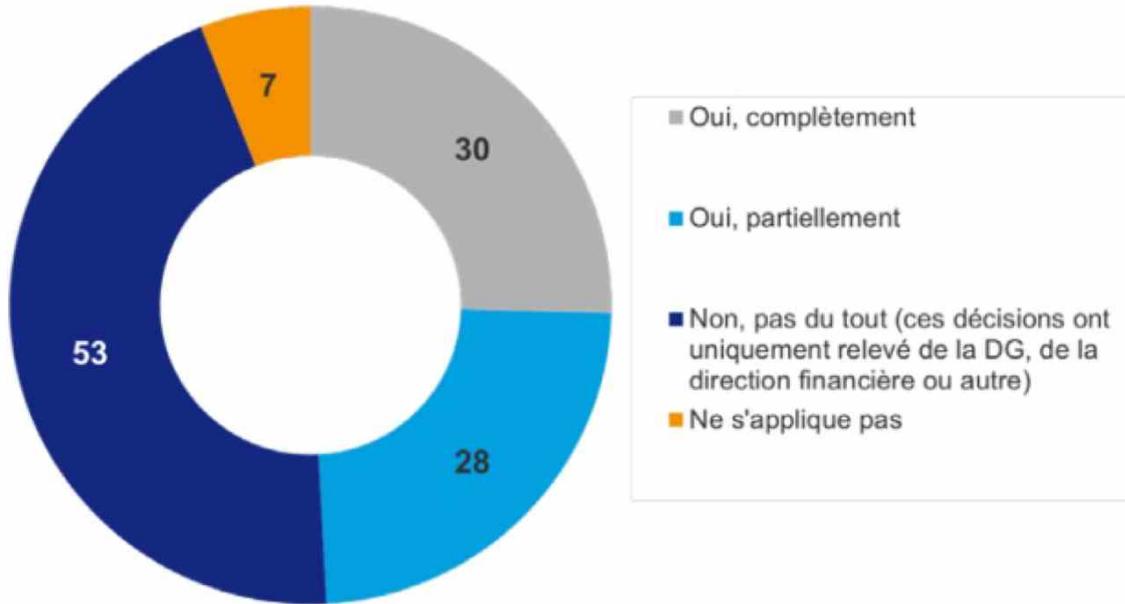


Source : Enquête auprès d'adhérents de l'ANDRH, juillet 2015 / France Stratégie

## L'implication des DRH dans les décisions sur l'utilisation du CICE



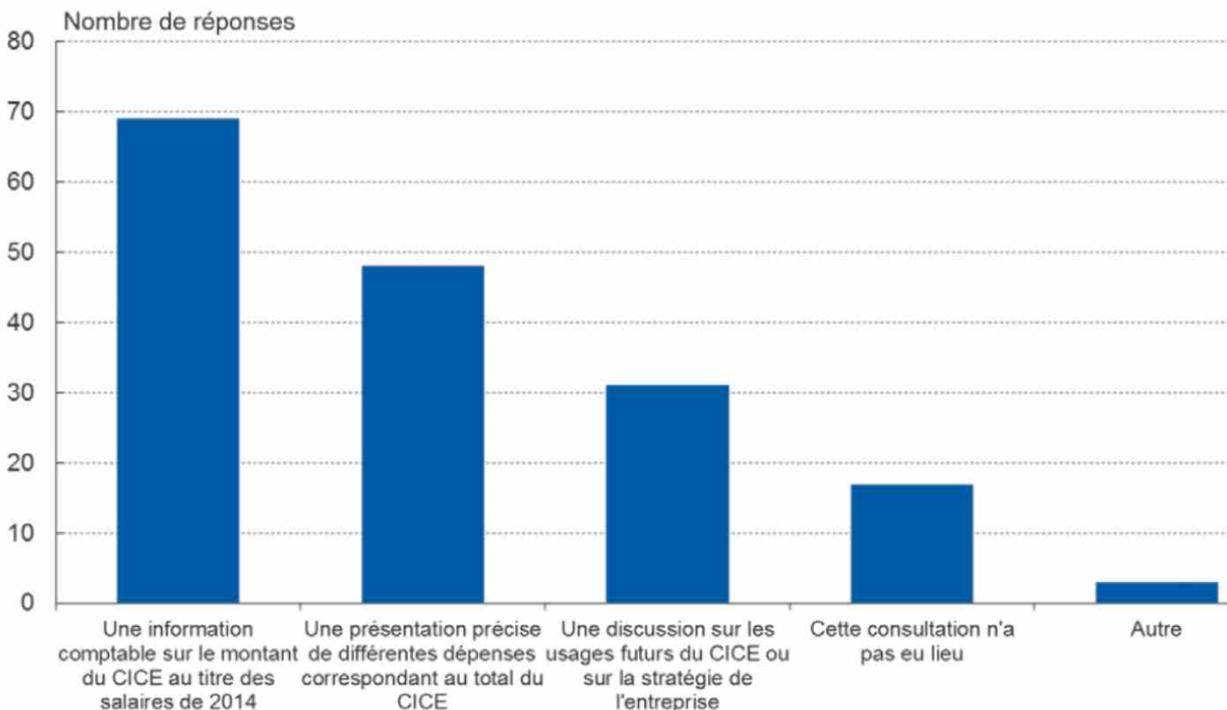
(Question posée : les services RH ont-ils été associés aux décisions sur l'utilisation du CICE ? Plusieurs réponses possibles)



Source : Enquête auprès d'adhérents de l'ANDRH, 2014

### L'opinion des DRH sur le processus de consultation sur le CICE

(Question posée : en quoi a consisté l'information consultation des élus du personnel sur l'utilisation du CICE ? Plusieurs réponses possibles)

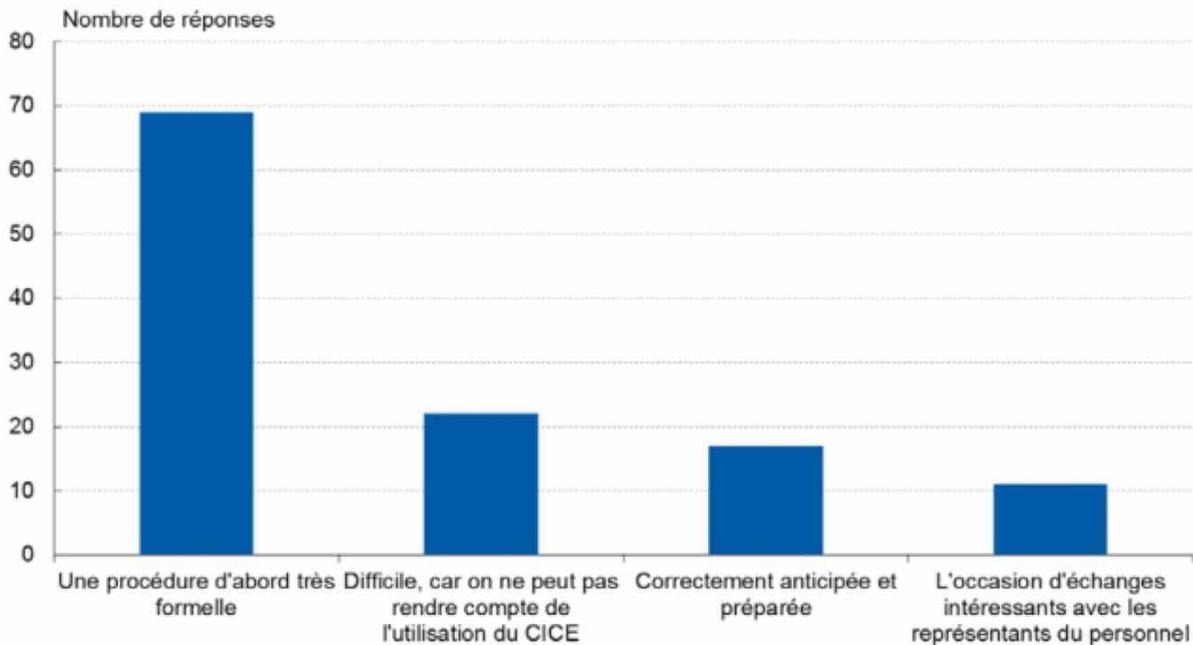


Source : enquête auprès des adhérents de l'ANDRH (117 répondants à cette question)



## La perception des DRH sur le processus d'information consultation du CE sur le CICE

(Question posée : considérez-vous que cette information-consultation a été...Plusieurs réponses étaient possibles)



Source : enquête auprès des adhérents de l'ANDRH (97 répondants à cette question).

✍ Bernard Domergue



## **[Interview] “J’espère que le patronat ne va pas opter pour la politique de la terre brûlée sur les retraites complémentaires”**

Alors que les négociations sur les retraites complémentaires reprennent le 16 octobre, le secrétaire général de la CFDT présente, dans une interview aux Echos datée du 23 septembre 2015, une alternative au projet patronal d’abattements liés à l’âge de départ à la retraite.

Soyons bien clair : nous voulons un accord – et nous ne sommes d’ailleurs pas les seuls - car s’il n’y en a pas, les retraites complémentaires baisseront de manière drastique, en commençant par celles des cadres qui reculerait de 10% en 2018. Mais nous refusons d’être acculés à négocier sur les propositions patronales. Il faut un effort partagé par tous. L’enjeu, c’est de trouver des mesures qui permettent de maintenir le pacte intergénérationnel. Nous y avons travaillé tout l’été et nous irons à la séance de négociation du 16 octobre avec nos propositions. Jusqu’alors, il y avait un accord tacite entre tous les négociateurs sur le fait qu’une négociation sur les retraites complémentaires ne doit pas conduire à revoir les règles de la retraite de base. Or, dès le départ, le patronat a sorti des propositions très dures qu’il utilise comme un cheval de Troie pour repousser l’âge de la retraite à 64 ou 65 ans, avec des abattements inacceptables. Sans aucun effort des entreprises, alors qu’une partie des difficultés vient d’elles. Comment redresser la situation sans toucher à l’âge de départ ? Notre proposition s’articule en trois temps : les mesures urgentes avant 2019, le retour à l’équilibre jusqu’en 2024, puis au-delà. Tout le monde doit faire des efforts, pas seulement les salariés et les retraités. À court terme, nous sommes prêts à décaler la revalorisation des pensions complémentaires d’avril à octobre, pour faire des économies, en s’alignant sur le régime général. On peut jouer aussi sur le taux de rendement du point de retraite, en restant au-dessus de 6%. Nous sommes prêts également à discuter de la poursuite, pendant trois ans, de la sous-indexation des pensions, en les revalorisant de 1 point de moins que l’inflation et non pas 1,5 point comme le réclame le patronat. Evidemment en épargnant les retraites modestes qui sont exonérées totalement ou partiellement de CSG. Il faut enfin mutualiser les réserves de l’Agirc et de l’Arrco dès 2017. Il ne pourra y avoir une fusion qu’à condition de mener en parallèle des négociations dans les branches sur le statut de cadre. Le mal-être des cadres est davantage lié au fait qu’ils ne sont reconnus comme tel qu’en raison de leur rattachement à une caisse de retraite. Mieux vaudrait reconnaître leur compétence, leur responsabilité. Que proposez-vous au-delà de ces mesures d’urgence ? Sur la période 2019-2024, nous proposons d’abord, dans la foulée de la fusion des réserves, la mise en place d’un nouveau régime unifié de retraites complémentaires pour tous les salariés. Un régime fondé sur le niveau de la rémunération et non le statut, avec une seule valeur du point. Pour le conforter financièrement, des efforts devront être demandés aux entreprises : une hausse des cotisations de 0,1% par an de 2019 à 2021, ainsi qu’une contribution patronale en cas de séparation d’un salarié au-delà de 50 ans. Les employeurs continuent de ne pas jouer le jeu en licenciant les seniors. Quels efforts côté salariés ? Nous prenons nos responsabilités en proposant une contribution de solidarité intergénérationnelle assumée par les salariés partant à la retraite. Cette contribution serait limitée en montant et serait versée pendant deux ans. Deux ans, c’est l’écart, aujourd’hui, entre l’âge de départ effectif à la retraite et l’âge qui permettrait l’équilibre financier de l’Agirc-Arrco. Les salariés partant de manière anticipée parce qu’ils ont eu une carrière longue ne seraient pas concernés, puisqu’ils ont déjà « trop » cotisé. Quelle différence avec les abattements du Medef ? Cela n’a rien à voir avec des abattements. A l’inverse du Medef, notre but n’est pas de pousser les salariés à prolonger leur carrière, conduisant de fait à une remontée de l’âge de la retraite, mais à leur demander un effort de solidarité pour sauvegarder leur régime de retraite. Ensuite, nous envisageons une contribution de 4%, contre 10% à 30% d’abattement côté patronal. Elle serait demandée quel que soit l’âge du

départ. Enfin, nous sommes prêts à rediscuter de certains avantages familiaux, et notamment de la mise sous condition de ressources des pensions de réversion. Tout cela suffit-il à équilibrer les régimes ? Notre plan, qui a été testé par les services de l'Agirc-Arrco, permet de réaliser 2,4 milliards d'économies (par an à l'horizon) en 2018, puis 3,3 milliards en 2020 et 7,3 milliards en 2030 avec les nouvelles mesures du régime unifié. En mobilisant une partie des réserves actuelles, qui représentent dix mois de pensions, nous serions quasiment à l'équilibre technique en 2020 (- 1 milliard) et en excédent en 2030 (+700 millions). Le nouveau régime unifié serait donc stabilisé et viable, et si ces prévisions se confirmaient, nous pourrions nous passer de la contribution de solidarité en fonction de l'évolution démographique. C'est le troisième volet de notre proposition : à long terme, il faut être capable de mener un pilotage fin en fonction des besoins. Avec une règle, ne pas descendre en dessous de six mois de pensions en réserve, soit 36 milliards d'euros. La contribution patronale sur les licenciements de salariés de plus de 50 ans rappelle la « contribution Delalande », qui n'avait guère modifié les comportements... C'est avant tout, côté employeurs, l'équivalent de la contribution de solidarité demandée aux salariés. Le Medef ne veut pas de hausses de cotisation... Nous sommes conscients de la nécessité de ne pas alourdir le coût du travail, voilà pourquoi nous ne touchons pas aux cotisations avant 2019, et de façon modérée. Après, il y a visiblement des débats au sein du patronat, c'est à lui de les régler. En présentant vos propositions, ne craignez-vous pas de braquer les autres syndicats ? Nous partageons avec Force ouvrière la volonté de parvenir à un accord. Nous devons cela aux salariés et aux retraités. Nous avons donc des terrains d'entente à construire. Nous travaillons d'ailleurs avec FO, sans que l'un demande à l'autre d'adhérer à son projet. Le Medef joue manifestement la montre. Mais s'il croit qu'il va réussir à repousser les échéances de la négociation jusqu'à ce que nous soyons au bord du précipice pour nous obliger à signer, il se trompe. Nos propositions sont une base pour la négociation du 16 octobre, qui doit mener à un accord rapide, en tout cas avant la fin de l'année. J'espère que le patronat ne va pas opter pour la politique de la terre brûlée en attendant une éventuelle alternance en 2017. C'est essentiel pour nous d'avancer maintenant sur ce dossier comme sur de nombreux autres comme le Compte personnel d'activité, réforme de la négociation collective, prise en compte de la révolution numérique. Il ne faut pas que notre pays soit à l'arrêt pendant un an et demi.

## Le CICE tourne "à plein régime" mais ses effets restent à ce stade difficiles à évaluer, selon France Stratégie

Le comité de suivi du Crédit impôt compétitivité emploi (CICE), piloté par France Stratégie, a dressé hier un bilan du dispositif près de deux ans et demi après son adoption. "Après une phase d'apprentissage en 2013 et 2014, le CICE est maintenant largement connu et correctement appréhendé par les entreprises", note le rapport. Si le dispositif tourne désormais "à plein régime", ses effets restent néanmoins à ce stade difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Le montant du CICE déclaré par les entreprises atteignait 14,2 milliards au 31 juillet 2015, au titre des salaires de 2014, et va continuer de progresser vers une cible estimée par l'ACOSS à 18,2 milliards pour 2015, contre 11,2 milliards en 2014. "A l'époque, il y avait encore des interrogations", explique M. Jean PISANI-FERRY, commissaire général de France Stratégie. "Tout ça est désormais derrière nous. "On approche du rythme de croisière", fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste.

En comparaison avec l'an dernier, à date donnée, "on observe un accroissement du nombre de redevables ayant déjà déclaré leur créance CICE de près de 30 %", note le rapport, jugeant que cet accroissement "traduit d'une part une amélioration du recours au CICE et d'autre part une accélération du rythme d'enregistrement des déclarations". 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407.559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

Si le dispositif tourne désormais, "il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse" son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation, concernant la première année d'application à savoir 2013, ne seront connus qu'en 2016. "Les entreprises continuent à mettre en avant un effet possible sur l'investissement et l'emploi et, de façon plus ambiguë, sur les salaires", note ainsi le rapport. Mais "en matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires. Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013", ajoute-t-il.

Seul effet tangible à ce stade, selon le comité : le préfinancement du CICE a apporté un "bol d'air", en 2013 et 2014, aux entreprises les plus fragilisées par la crise. Sur ces deux années, près de 5 milliards d'euros de CICE ont été préfinancés, notamment par Bpifrance qui a été l'interlocuteur quasi exclusif des PME et TPE. Le préfinancement s'est ralenti au cours du premier semestre 2015, de l'ordre de 30 %. Les entreprises ont donc pu, pour certaines, "passer un cap difficile", selon M. PISANI-FERRY.

Par ailleurs, selon une enquête de l'Insee reprise par le rapport, 54 % des entreprises des services et 35 % des entreprises de l'industrie estimaient en juillet 2015 que le CICE pourrait avoir un effet sur leur niveau d'emploi. En moyenne, les entreprises prévoyaient d'affecter un peu plus de la moitié du montant du CICE pour accroître leur résultat d'exploitation, 60 % d'entre elles assurant que cette amélioration du résultat d'exploitation serait principalement affectée à des dépenses d'investissement.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Une demande rejetée par le Premier ministre Manuel VALLS, qui a assuré vouloir éviter les "zigzags" en matière de politique économique. "A défaut de ciblage et de réorientation, le dispositif du CICE restera dans l'histoire comme une énième modalité de distribution d'argent public aux entreprises", a estimé hier le syndicat Force ouvrière, regrettant l'absence d'évaluation précise sur les effets du dispositif, trois ans après son lancement.



# A SAVOIR Un bol d'air aux entreprises

Seul effet tangible, selon le comité : le préfinancement du CICE a apporté un « *bol d'air* », en 2013 et 2014, aux entreprises les plus fragilisées par la crise. Certaines ont donc pu « *passer un cap difficile* », selon Jean Pisani-Ferry. En moyenne, les entreprises prévoyaient d'affecter un peu plus de la moitié du montant du CICE pour accroître leur résultat d'exploitation, 60% d'entre elles assurant que cette amélioration du résultat d'exploitation serait principalement affectée à des dépenses d'investissement. ■



# L'impossible bilan du crédit d'impôt

L'effet sur l'emploi du crédit d'impôt aux entreprises reste difficile à mesurer.

Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses ? Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais « à plein régime », mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui « entré dans sa phase de maturité », souligne le comité de suivi du CICE. Ce comité piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité. Un an après, les entreprises ont « une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte », estiment les auteurs du rapport.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4 % de la masse salariale brute en 2013 à 6 % en

2014.

Selon le comité de suivi, la « créance fiscale » (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014. « A l'époque, il y avait encore des interrogations », explique Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie. « Tout ça est désormais derrière nous. « On approche du rythme de croisière », fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste. « Distribution d'argent public aux entreprises »

Autre signe de la montée en puissance du CICE : 521 782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407 559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21 % du nombre de déclarants à date donnée.

Si le dispositif tourne donc désormais « à plein régime », « il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse » son impact, explique toutefois le comité. « Les entreprises continuent à mettre en avant un effet possible sur l'investissement et l'emploi et, de façon plus ambiguë, sur les salaires », note ainsi le rapport.

Mais « en matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires. Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013 », ajoute-t-il. Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS réclamant une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Manuel Valls a rejeté cette demande car il veut éviter les « zigzags » en matière de politique économique. « A défaut de ciblage et de réorientation, le dispositif du CICE restera dans l'histoire comme une énième modalité de distribution d'argent public aux entreprises », a estimé, hier, Force ouvrière, regrettant l'absence d'évaluation précise sur les effets du dispositif, trois ans après son lancement. ■



## ÉCONOMIE

## Trois ans après, le bilan en demi-teinte du CICE

*Les entreprises exportatrices et à forte valeur ajoutée bénéficient proportionnellement moins du crédit d'impôt.*

## Mode D'EMPLOI

### Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Entré en vigueur en 2013, le CICE vient réduire l'impôt sur les sociétés (IS) à hauteur d'une part de la masse salariale : 4 % pour les salaires de 2013, 6 % pour ceux de 2016. Seuls les salaires inférieurs à 2,5 smic sont pris en compte.

MARIE VISOT  @MarieVisot

**POLITIQUE ÉCONOMIQUE** Presque trois ans après son entrée en vigueur, le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) a-t-il joué son rôle de soutien aux entreprises et à l'économie ? Le comité de suivi piloté par *France Stratégie* - un organisme rattaché à Matignon qui rendait hier son deuxième rapport sur le sujet - a encore du mal à répondre à cette question. Ou, en tout cas, à le chiffrer.

La perception du CICE est bonne. Comme l'an dernier, les entreprises interrogées mettent en avant un effet possible sur l'inves-

tissement et l'emploi. Par exemple, 54 % des entreprises du secteur des services et 35 % des entreprises de l'industrie jugent qu'il aura un effet sur leur niveau d'effectifs d'ici à la fin de l'année 2015. Mais il faut les croire sur paroles... Pour l'instant, le rapport souligne que le taux de marge des sociétés non financières est tombé de 29,7 % en 2013 à 29,4 % en 2014, notamment parce que les rémunérations ont continué de progresser. De quoi laisser entendre que les entreprises ont davantage augmenté les salaires plutôt qu'embaucher ou investir.

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que le dispositif est « *entré dans sa*



*phase de maturité* », note le rapport. Les entreprises connaissent désormais bien son fonctionnement (ce qui n'était pas le cas l'an dernier) et le crédit d'impôt est bien monté en puissance : la créance des entreprises sur l'État s'est élevée à 11,2 milliards d'euros sur les salaires 2013, et celle sur les salaires versés en 2014 était déjà de 14,2 milliards cet été. Elle devrait atteindre 18,2 milliards à la fin de l'année.

La question de la réorientation du CICE va ressurgir à la lecture des bénéficiaires : sans surprise, les secteurs qui en profitent le plus sont l'hôtellerie et la restauration, les activités de services adminis-

tratifs ou encore la construction. De fait, plus de 75 % de la masse salariale de ces secteurs est éligible au CICE, car inférieure à 2,5 smics. À l'opposé, les entreprises de secteurs tels que le raffinage et la cokéfaction, l'industrie pharmaceutique ou encore les activités financières ont en moyenne moins de 40 % de leur masse salariale totale éligible.

### Réorienter le dispositif ?

Le bénéfice direct du CICE est « *relativement moindre pour les entreprises les plus insérées dans le commerce mondial* », ajoute le rapport. Les 25 % d'entreprises ayant la plus forte intensité d'exporta-

tion ne bénéficient que de 18 % du CICE. En outre, les entreprises à valeur ajoutée, qui investissent fortement en R & D, emploient un personnel plus qualifié, avec des salaires plus élevés, et bénéficient donc moins du crédit d'impôt.

Le gouvernement a maintenant le choix : laisser le CICE en l'état, bien qu'il ne s'adresse pas en priorité aux entreprises qui en auraient le plus besoin, pour respecter sa promesse de stabilité. Ou le réorienter pour le rendre plus efficace, mais prendre le risque de créer de l'instabilité - tant décriée par les chefs d'entreprise - et d'annuler les effets bénéfiques du crédit d'impôt... ■

# Le CICE marque des points mais doit tenir ses promesses

Le Cice va-t-il tenir toutes ses promesses ? Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais « à plein régime », mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui « *entré dans sa phase de maturité* », souligne le comité de suivi du Cice dans un rapport publié mardi.

## Démarrage poussif

Ce comité piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.



*Le Premier ministre visitant une entreprise ayant recours au Cice*

Un an après, les entreprises ont « *une bonne connaissance des implications comptables du*

*dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte* », estiment les auteurs du rapport.

Le Cice, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4 % de la masse salariale brute en 2013 à 6 % en 2014.

Selon le comité de suivi, la « créance fiscale » (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

« *À l'époque, il y avait encore des interrogations* », explique Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie. « *Tout ça est désormais derrière nous. On approche du rythme de croisière* », fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste. ■



# Le CICE marque des points mais doit tenir ses promesses

Le Cice va-t-il tenir toutes ses promesses ? Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais « à plein régime », mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui « entré dans sa phase de maturité », souligne le comité de suivi du Cice dans un rapport publié mardi.

## Démarrage poussif

Ce comité piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.



*Le Premier ministre visitant une entreprise ayant recours au Cice*

Un an après, les entreprises ont « une bonne connaissance des implications comptables du

*dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte »*, estiment les auteurs du rapport.

Le Cice, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4 % de la masse salariale brute en 2013 à 6 % en 2014.

Selon le comité de suivi, la « créance fiscale » (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

« À l'époque, il y avait encore des interrogations », explique Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie. « *Tout ça est désormais derrière nous. On approche du rythme de croisière* », fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste. ■



## Smart France, le retour avorté aux 39 heures

La direction se heurte à l'opposition des syndicats, malgré un référendum positif. Bancal juridiquement, sa proposition revenait à baisser le salaire horaire. Par Marc Vignaud



« Les 39 heures ne se feront pas chez Smart, c'est clair. Je ne sais pas pourquoi on parle encore de cela. » Pour le secrétaire général CGT de Smart France, Jean-Luc Bielitz, l'affaire est entendue. La direction de l'usine d'Hambach (Moselle) peut bien présenter formellement aux représentants des salariés son « pacte 2020 », cette proposition d'augmenter le temps de travail de 35 à 39 heures, mercredi à 14 heures, est mort-née.

Allié à la CFDT, le syndicat va faire jouer son droit de veto, comme il en a le droit, pour s'opposer à tout accord collectif en ce sens. À elles deux, les deux organisations représentent en effet 50 % des salariés ayant voté aux élections professionnelles et peuvent de fait empêcher toute validation par les autres organisations syndicales du « pacte 2020 » proposé par la direction. Et ce, malgré le résultat positif du référendum purement consultatif organisé par la direction le 11 septembre, au cours duquel 56 % de salariés s'étaient prononcés « pour » (mais seulement 39 % des ouvriers).

Reste une question. Comment la direction de l'usine de fabrication de voitures a-t-elle pu espérer imposer une hausse du temps de travail de 35 à 39 heures (+ 11 %) à ses salariés en échange d'une augmentation de 120 euros de salaire brut seulement et 2 primes de 500 euros sur deux ans alors que la durée légale est de 35 heures ?

Le « pacte 2020 » proposé par Smart France à ses salariés

- **Une augmentation du temps de travail** de 35 heures par semaines à 37 heures au 1er octobre, puis à 39 heures un an plus tard, et ce, jusqu'à fin septembre 2018 afin de produire la nouvelle « Smart Fortwo » (deux places). La direction se justifie par la nécessité de maintenir la compétitivité du site afin d'espérer accueillir, un jour, la production de la Smart de 4e génération face à la concurrence du site de l'usine de Renault en Slovaquie, dans laquelle est produite la Twingo mais aussi la Smart Forfour (pour quatre) de Daimler.
- **Une augmentation de salaire de 120 euros brut** au 1er octobre, deux primes de 500 euros sur deux ans.
- Une garantie de maintien de l'emploi pendant cinq ans, jusqu'à fin 2020.
- La promesse d'embauche de 50 intérimaires.

Le droit du temps de travail n'est certes pas le carcan trop souvent décrit par les commentateurs. La référence aux 35 heures ne sert qu'à déterminer le volume horaire au-delà duquel sont déclenchées les heures supplémentaires et la majoration de salaire de 25 % qui y est attachée. Depuis la loi de Xavier Bertrand de 2008, cette majoration peut même être abaissée à 10 % en cas d'accord collectif d'entreprise ou de branche, après signature des représentants des salariés représentant au moins 30 % des suffrages exprimés. Mais Smart n'était clairement pas dans cette hypothèse puisque sa proposition revient à rémunérer l'heure supplémentaire moins cher que

l'heure normale !

### **L'accord de chaque salarié nécessaire**

L'usine ne pouvait pas non plus s'appuyer sur les « accords de maintien de l'emploi », sorte de régime d'exception négocié entre syndicats et patronat en 2013 qui autorise les entreprises à réviser le temps de travail et les salaires pendant deux ans, à condition qu'elles soient en situation « de graves difficultés économiques ». Sa maison mère, Daimler, réalise, en effet, de confortables profits...

La seule solution pour la direction des ressources humaines de Smart France consistait donc à tenter d'imposer une hausse du temps de travail couplée à une baisse du salaire horaire des salariés (« taux horaire »). « C'est ce que nous a dit le DRH en comité central d'entreprise », confirme Jean-Luc Bielitz, de la CGT.

Sauf qu'une telle mesure nécessite non seulement un accord collectif mais aussi l'accord individuel de chacun des salariés, à moins que l'entreprise ne soit confrontée à des « difficultés économiques qui rendent indispensable un licenciement pour sauvegarder la compétitivité de l'entreprise », rappelle l'avocat Sylvain Niel, spécialiste du droit du travail au cabinet Fidal. Ce qui n'est, encore une fois, pas le cas. Du coup, même si les syndicats changeaient d'avis, l'entreprise serait obligée de faire cohabiter ceux qui acceptent le nouveau régime et ceux qui refusent le passage aux 39 heures payées 37 qu'elle n'a aucun moyen de renvoyer !

### **Vers des accords de maintien de l'emploi « offensifs » ?**

Cette situation ubuesque relance inévitablement le débat sur le temps de travail en France. Faut-il être plus souple et autoriser chaque entreprise à négocier avec les représentants des salariés le seuil de déclenchement des heures supplémentaires et donc supprimer la majoration de salaire qui va avec ? La question a été posée dans le rapport de Jean-Denis Combrexelle, commandé par Manuel Valls. Mais François Hollande et Manuel Valls ont immédiatement fait savoir leur opposition. « Il ne saurait être question de modifier par accord le seuil de déclenchement des heures supplémentaires », a tranché le Premier ministre. Selon Matignon, une telle mesure serait en effet une « suppression indirecte de la durée légale du travail ». Son application pourrait de toute façon être délicate à valider juridiquement, estime l'avocat Jacques Barthelemy\*. Pour ce spécialiste du droit du travail, « ne pas appliquer de majoration du tout sur les heures supplémentaires pose problème au regard du droit supranational, particulièrement de la charte sociale européenne ».

Sans remettre en cause la durée légale, le gouvernement pourrait tout de même être tenté d'offrir encore plus de souplesse sur le temps de travail dans son projet de loi censé favoriser les accords d'entreprise. Michel Sapin plaide pour « desserrer les conditions des accords de maintien de l'emploi afin de passer à des accords offensifs (même quand l'entreprise va bien, NDLR), notamment sur le contrat de travail, les qualifications et les implantations ». Pour le ministre des Finances, il s'agit d'aller vers « le modèle de certains constructeurs automobiles allemands qui ont imposé des baisses de salaire moyennant une clause de retour à meilleure fortune ». Une évolution qui paraît taillée pour Smart France...

\*Coauteur avec l'économiste Gilbert Cette d'un rapport pour le think tank Terra Nova, "Réformer le droit du travail", 19,90 euros, Odile Jacob.



## Les effets du CICE restent difficiles à évaluer



Jerome Treglia 23 septembre 2015 Top News

Le CICE va-t-il tenir toutes ses promesses ? Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais « à plein régime », mais ses effets restent à ce stade difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

### Qui sont les gagnants et les perdants du CICE ?

Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui « entré dans sa phase de maturité », souligne le comité de suivi du CICE dans un rapport publié mardi.

Ce comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité. Un an après, les entreprises ont « une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte », estime les experts dans leur rapport.

Le CICE, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4% de la masse salariale brute en 2013 à 6% en 2014.

Selon le comité de suivi, la « créance fiscale » (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

« A l'époque, il y avait encore des interrogations », explique à l'AFP **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. « Tout ça est désormais derrière nous. « On approche du rythme de croisière », fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste.

Autre signe de la montée en puissance du CICE: 521.782 entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) avaient déclaré au 31 juillet une créance fiscale, contre 407.559 l'an dernier à la même date, soit une hausse de 21% du nombre de déclarants à date donnée.

### Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité

Si le dispositif tourne donc désormais « à plein régime », « il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse » son impact, explique toutefois le comité. Qui précise que les premiers résultats d'évaluation, concernant la première année d'application à savoir 2013, ne seront connus qu'en 2016.

« Les entreprises continuent à mettre en avant un effet possible sur l'investissement et l'emploi et, de façon plus ambiguë, sur les salaires », note ainsi le rapport. Mais « en matière d'effet sur les salaires, les éléments disponibles produisent des signaux contradictoires. Il est difficile d'établir un lien général entre le CICE et la dynamique des salaires observée depuis 2013 », ajoute-t-il.

Seul effet tangible à ce stade, selon le comité: le préfinancement du CICE a apporté un « bol d'air », en 2013 et 2014, aux entreprises les plus fragilisées par la crise. Qui ont donc pu, pour certaines, « passer un cap difficile », selon **Jean Pisani-Ferry**. Selon une enquête de l'Insee reprise par le rapport, 54% des entreprises des services et 35% des entreprises de l'industrie estimaient en juillet 2015 que le CICE pourrait avoir un effet sur leur niveau d'emploi.

En moyenne, les entreprises prévoyaient d'affecter un peu plus de la moitié du montant du CICE pour accroître leur résultat d'exploitation, 60% d'entre elles assurant que cette amélioration du résultat d'exploitation serait principalement affectée à des dépenses d'investissement.

Le dispositif a suscité ces derniers mois de vifs débats au sein de la majorité, une partie du PS ayant réclamé une réorientation du dispositif pour tenir compte de ses effets ou non sur l'emploi et les investissements. Une demande rejetée par Manuel Valls, qui a assuré vouloir éviter les « zigzags » en matière de politique économique.

« A défaut de ciblage et de réorientation, le dispositif du CICE restera dans l'histoire comme une énième modalité de distribution d'argent public aux entreprises », a estimé mardi le syndicat Force ouvrière, regrettant l'absence d'évaluation précise sur les effets du dispositif, trois ans après son lancement.

## Articles similaires



■ **MICHEL SAPIN** entame une série de consultations auprès de personnalités européennes, d'économistes et de politiques sur l'avenir de la zone euro. Après cette semaine des rencontres avec Agnès Bénassy-Quéré, Jean Pisani-Ferry ou encore le think tank Bruegel, il compte se rendre à Francfort pour voir Mario Draghi. Buts : passer la vitesse supérieure sur ce dossier et clarifier le positionnement de la France.

---



# Compétitivité : le crédit d'impôt est arrivé à maturité

C'est du moins l'avis du comité de suivi du CICE, dans un rapport publié hier. Ce comité, piloté par France Stratégie, placé auprès du Premier ministre, estime que le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais « à plein régime ». Mais il admet qu'« il est encore trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse » son impact sur l'emploi et l'investissement. Ce dispositif phare du gouvernement est censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale. Les auteurs du rapport précisent que les entreprises ont, aujourd'hui, « une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte ». ■

# Le CICE marque des points mais doit tenir ses promesses

Le Cice va-t-il tenir toutes ses promesses ? Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais « à plein régime », mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui « *entré dans sa phase de maturité* », souligne le comité de suivi du Cice dans un rapport publié mardi.

## Démarrage poussif

Ce comité piloté par [France Stratégie](#), organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.



*Le Premier ministre visitant une entreprise ayant recours au Cice*

Un an après, les entreprises ont « *une bonne connaissance des implications comptables du*

*dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte* », estiment les auteurs du rapport.

Le Cice, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4 % de la masse salariale brute en 2013 à 6 % en 2014.

Selon le comité de suivi, la « créance fiscale » (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

« *À l'époque, il y avait encore des interrogations* », explique [Jean Pisani-Ferry](#), commissaire général de [France Stratégie](#). « *Tout ça est désormais derrière nous. On approche du rythme de croisière* », fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste. ■



## Le CICE marque des points mais doit tenir ses promesses

Le Cice va-t-il tenir toutes ses promesses ? Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais « à plein régime », mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui «*entré dans sa phase de maturité*», souligne le comité de suivi du Cice dans un rapport publié mardi.

### Démarrage poussif

Ce comité piloté par **France Stratégie**, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.

Un an après, les entreprises ont «*une bonne connaissance des implications comptables du dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte*», estiment les auteurs du rapport.

Le Cice, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4 % de la masse salariale brute en 2013 à 6 % en 2014.

Selon le comité de suivi, la «*créance fiscale*» (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

«*À l'époque, il y avait encore des interrogations*», explique **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. «*Tout ça est désormais derrière nous. On approche du rythme de croisière*», fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste.

# Le CICE marque des points mais doit tenir ses promesses

Le Cice va-t-il tenir toutes ses promesses ? Près de deux ans et demi après son entrée en vigueur, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi tourne désormais « à plein régime », mais ses effets restent difficiles à évaluer, notamment sur l'emploi et l'investissement.

Le dispositif phare du gouvernement, censé accroître la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, est aujourd'hui « *entré dans sa phase de maturité* », souligne le comité de suivi du Cice dans un rapport publié mardi.

## Démarrage poussif

Ce comité piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier d'un démarrage poussif du mécanisme, alors critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.



*Le Premier ministre visitant une entreprise ayant recours au Cice*

Un an après, les entreprises ont « *une bonne connaissance des implications comptables du*

*dispositif, de son fonctionnement et des obligations déclaratives qu'il comporte* », estiment les auteurs du rapport.

Le Cice, destiné à abaisser le coût du travail des entreprises françaises, est un allègement d'impôts pour les entreprises, calculé en fonction de leur masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Son taux est passé de 4 % de la masse salariale brute en 2013 à 6 % en 2014.

Selon le comité de suivi, la « créance fiscale » (crédit d'impôt au titre des salaires versés l'année précédente) était de 14,2 milliards d'euros au 31 juillet 2015, et devrait atteindre 18,2 milliards d'euros à la fin de l'année, contre 11,2 milliards en 2014.

« *À l'époque, il y avait encore des interrogations* », explique Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie. « *Tout ça est désormais derrière nous. On approche du rythme de croisière* », fixé par le gouvernement à 20 milliards d'euros par an, ajoute l'économiste. ■



# Le crédit impôt compétitivité " arrive à maturité " RAPPORT Le crédit d'impôt pour la compétitivité

Le crédit impôt compétitivité " arrive à maturité "

RAPPORT Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mis en place pour accroître la compétitivité des entreprises, devrait rapporter 18, 2 milliards d'euros aux entreprises en 2015, mais ses effets sur l'emploi et l'investissement restent encore difficiles à évaluer, selon un rapport publié hier. Le comité à l'origine du rapport, piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du Premier ministre, avait fait état l'an dernier

d'un démarrage poussif du dispositif, à l'époque critiqué pour sa complexité et son manque de lisibilité.

Indépendants : la CGPME appelle à l'union sacrée  
RÉGIME SOCIAL La Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) a appelé hier les parlementaires " à constituer une union sacrée " pour décider de mesures d'urgence face aux dysfonctionnements du régime social des indépendants (RSI), au lendemain de la remise d'un rapport

sur la question à Matignon, salué par l'UNAPL. Dans le rapport rédigé par les députés socialistes Fabrice Verdier et Sylviane Bulteau, et remis lundi au Premier ministre Manuel Valls, la CGPME retient " un certain nombre de propositions intéressantes ", comme la simplification du barème des cotisations et l'expérimentation de l'auto-déclaration. ■